DEPARTMENT OF COMMUNITY COLLEGES
MINISTERE DES COLLEGES COMMUNAUTAIRES

FINAL REPORT

A SECOND CHANCE

LITERACY IN NEW BRUNSWICK

JUNE 1983

Acknowledgements

In view of the lack of documentation dealing with the phenomenon of illiteracy and literacy education in New Brunswick, my most valuable sources of information for this study were people who had worked or are still working in the field of adult literacy training. Accordingly, I consulted certain people from Québec, Ontario, Nova Scotia, and Newfoundland to obtain information on literacy activities in these provinces. Several documents sent to me by different organizations throughout the country proved very useful to me in writing this report. Since Québec is the province most active in institutionalized literacy programs, their contribution was invaluable.

To all those who agreed to share with me their experiences, knowledge, and aspirations ragarding literacy education, I say "Thank you." To all those who agreed to participate on the Literacy Steering Committee, I wish to express my gratitude. To the staff of the Francophone Curriculum Branch, especially the Director, Wilfred Savoie, and the secretaries, Linda Russell and Lorraine Damecour, I am grateful for your work and support which were invaluable to me during the course of this study.

I wish to dedicate this report to my father who can't read and write hoping that one day he would be able to read it.

Ginette Vienneau

TABLE OF CONTENTS

	Page
INTRODUCTION	1
CHAPTER ONE - THE SCOPE OF ILLITERACY	4
1. Definitions	4
2. 1976 Census data	6
3. Analysis of tables	7
CHAPTER TWO - LITERACY TRAINING SERVICE	26
1. Voluntary agencies	26
2. The Department of Continuing Education	29
CHAPTER THREE - LITERACY TRAINING NEEDS	34
1. Voluntary agencies, night courses, and	34
2. Expectations	36
3. Long-term objective	37
CHAPTER FOUR - LITERACY TRAINING IN CANADA	39
1. National activities	39
2. Provincial activities	45
CHAPTER FIVE - CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS	55
1. General policy	56
2. Budget	58
3. Literacy agents	58
4. Public information campaign	60
5. Provincial committees on literacy	62

TABLE OF CONTENTS (Cont.)

		Page
6.	Regional structure	63
7.	Subsidies and planning	68
8.	Needs of the illiterate population	70
9.	Practical approach	71
10.	Pilot projects	72
11.	Tutor training workshops	74
12.	Professional training for literacy teachers	76
13.	Research for Literacy training materials	77
14.	Purchase of Teaching materials	79
15.	Class size	80
16.	Space facilities	81
17.	Time schedules	83
APPENDIXES		84
BIBLIOGRAPHY		95

LIST OF TABLES

Table		Page
1	- Population having less than grade 5 education by age group and sex with moth tongue French	9
2	- Population having between grade 5 and 8 education by age group and sex with mother tongue French ...	11
3	- Population having less than grade 9 education by age group and sex with mother tongue French	12
4	- Population having less than grade 5 education by age group and sex with mother tongue English	14
5	- Population having between grade 5 and 8 education by age group and sex with mother tongue English ..	15
6	- Population having less than grade 9 education by age group and sex with mother tongue English	16
7	- Population having less than grade 9 education by age group and mother tongue	18
8	- Female population by level of schooling, average age and mother tongue	20
9	- Male population by level of schooling, average age and mother tongue	21
10	- Population by level of schooling, average age and mother tongue	22
11	- Population by level of schooling, mother tongue and county	23
12	- The average income and the percentage of the population having less than grade 9 by county in 1976	25

LIST OF TABLES (Cont.)

Table		Page
13	- Department of Continuing Education - Enrolments by Selected Extension Courses - July 1, 1979 to June 30, 1980	32
14	- Department of Continuing Education - Enrolments by Selected Extension Courses - July 1, 1980 to June 30, 1981	33
15	- Adult Basic Education Delivery Mechanisms in Canada - Other Literacy/adult Basic Education Programmes	40
16	- Adult Basic Education Delivery Mechanisms in Canada - Sponsored Full-time Programmes	46

LIST OF APPENDIXES

Appendix		Page
1	- Report on the Deparment of Continuing Education's Literacy Progams	84
2	- Department of Continuing Education - Mandate of Literacy Steering Committee	89
3	- Laubach Literacy of Canada--New Brunswick Literacy Councils	92
4	- Department of Continuing Education Campuses	93
5	- Department of Continuing Education Organizational Chart	94

INTRODUCTION

Canada, even though it is an industrialized country, still has close to five million adult illiterates. Of this number, one million do not have the necessary skills to communicate effectively in writing and four million require assistance to understand the wide range of written material intended for the general public.

In our society, to be an illiterate means to be deprived of an essential and fundamental life skill. Knowing how to read and write is a daily need both on the job and as part of everday life with its constant exposure to written material. In addition, it has been clearly demonstrated that a correlation exists between illiteracy and unemployment. Others believe that most of these people consitute a pool of unskilled labour which is dependent on the fluctuations of the economic system. Moreover, even if these people have capcities and potential, they do not seem to participate actively in the activities of their community for fear that someone may discover their handicap. These remarks lead to the conclusion that historical evolution has emphasized the need to know how to read and write and that each person must acquire these abilities in order to function adequatley in modern society.

The question of illiteracy is currently being brought out in the open all across Canada. While some provinces are more progressive than others, they all seem to be addressing the issue. Here in New Brunswick, the Department of Continuing Education, which has authority over adult education, is exploring its role in the fight against illiteracy.

For the past several years the Department has provided extension courses for the illiterates and lent financial support to voluntary agencies involved in literacy training in the province. But these efforts, albeit entirely commendable, are apparently insufficient to produce any substantial reduction in the province's illiteracy rate.

In 1982 the Department of Continuing Education initiated its search for solutions to this problem by retaining the services of a consultant to examine illiteracy and literacy training in the province and submit a report to the appropriate authorities (see Appendix 1). Though this study, the first of its kind initiated by the Department, does not claim to provide all the answers, it is definitely a step in the right direction. Meetings were first set up to give all literacy resource people in the province an opportunity to air their concerns. Then, discussions with literacy agencies in other provinces produced information regarding their approach and methods of operation. In addition to this groundwork, the study was supported by the documentation received from agencies and institutions in New Brunswick and elsewhere.

This report starts with a current profile of illiteracy and literacy training in New Brunswick. Data from the 1976 Canada Census have been compiled into tables to support this profile. Next, it describes the available literacy training services, as well as the population targeted by these services. The first four chapters conclude with a brief description of literacy activities in five Canadian provinces.

The fifth and final chapter contains the conclusions derived from this study, as well as a series of recommendations. It is the crucial section of the report, because these recommendations will form the basis from which the Department of Continuing Education's literacy policy for the province will evolve.

Before this report is submitted to departmental officials, it will be reviewed by the Literacy Steering Committee (see Appendix 2), at which time a number of resource people will be given an opportunity to express their views on the recommendations contained herein. The aim is to gain the co-operation of all literacy agents towards a common goal: to significantly reduce the extent of the illiteracy problem in New Brunswick.

CHAPTER ONE

THE SCOPE OF ILLITERACY

There are illiterates in New Brunswick, but have we any real idea of the scope of the problem? Many will argue that illiteracy is confined to a certain social class and that the elderly are the only ones affected. Others believe that illiteracy is confined to the most underpriveledged rural regions. Where does the truth lie?

This first chapter will provide the uninitiated person an indication of the extent of the problem, along with certain characteristics specific to illiteracy in the Province of New Brunswick.

1. Definitions

Webster's Dictionary defines an illiterate as a person unable to read or write. But authors who have attempted to analyze the phenomenon of illiteracy cannot seem to agree: Should the definition be based solely on reading and writing, or should other factors, such as speech and understanding of written language, be taken into account? In November 1978 the United Nations Educational, Social and Cultural Orgnaization (UNESCO) adopted the following guidelines, which should be used for statistical purposes:

(a) A person is literate who can with understanding both read and write a short simple statement on his everyday life.

(b) A person is illiterate who cannot with understanding both read and write a short simple statement on his everyday life.

(c) A person is functionally literate who can engage in all those activities in which literacy is required for effective functioning of his group and community and also for enabling him to continue to use reading, writing and calculation for his own and the community's development.

(d) A person is functionally illiterate who cannot engage in all those activities in which literacy is required for effective functioning of his group and community and also for enabling him to continue to use reading, writing and calculation for his own and the community's development.

(From UNESCO's Standarization of Educational Statistics)

The terms "complete illiterate" and "functional illiterate" will be used in this report. The words "degree of schooling" are used to make a distinction between these two terms and also because degree of schooling is used in statistical data. Therefore, there's a close connection between illiteracy and schooling.

Complete illiterate: an individual having less than grade 5 education

Functional illiterate: an individual having between grade 5 and 8 education

In this report, the word illiterate refers to the adult population not attending any public schools.

2. 1976 Census data

Census data from 1976 were used to determine the scope of illiteracy in New Brunswick. Certain factors which are not conveyed by those figures should be mentioned.

1. It is difficult to equate level of education with years of schooling. Individuals having completed grade 4 two decades ago may have improved their level of education over the years. The opposite may also occur, wherein a person having completed grade 7 ten years ago could be rated completely illiterate on the basis of tests to determine his level of education.
2. In a society where the subject of illiteracy is more or less taboo, some people are reluctant or ashamed to admit their true level of education, even on paper. We can therefore conclude that the actual level of education is lower than the level declared on the census forms.
3. "Many practitioners in adult basic education would be the first to acknowledge that some people with high school certificates are actually performing at lower grade levels."[1]

---

[1]Thomas, Audrey M., "Adult Basic Education and Literacy Activities in Canada 1975-76," The Movement for Canadian Literacy, April 1976.

The education-related questions on the 1976 Census form were put to a sampling of about one-third of all the private and collective households in Canada; they addressed persons age 15 and over as of June 1, 1976. The figures collected were subsequently rounded to multiples of 5.

3. Analysis of tables

Illiteracy cuts across all regions of New Brunswick, both rural and urban, and is found among both Anglophones and Francophones. While the problem seems to be declining with time, it is still widespread. Tables 1 to 12 shape a clear profile of illiteracy in New Brunswick, indicating the incidence among males and females, as well as Anglophones and Francophones; the average age of the illiterate population; the counties with the highest illiteracy rates; and the relationship between average income and illiteracy rate.

Several points should be made before we comment on the individual tables. First, all of the data in Tables 1 through 12 are from the 1976 Census (the 1981 figures were unavailable) and were obtained from Statistics Canada. Second, the term "population" as used in the table headings and the text requires defining. It encompasses all individuals 15 and over who no longer attend an educational institution on a full- or part-time basis. Under New Brunswick's education legislation, school attendance is compulsory up to the age of 16. For the purposes

of this report, we used age 15 because all education-related questions on the census form were addressed to persons 15 and over as of June 1, 1976. The name "New Brunswick" is not systematically repeated since our study is limited to this one province.

Tables 1 to 3 are an education profile of New Brunswick's Francophone population. According to Table 1, most Francophones having less than five years of schooling are over 40 years old, an observation that holds true for both males and females. In the 15-39 age group almost 2% of the female population and 3% of the male population are completely illiterates, whereas the figures are 11% and 15% respectively among those 40 years and over. This is obviously explained by the fact that the law making school attendance compulsory up to age 14 was not passed until 1941. Persons age 40 and under in 1976 belong to the generation subject to that new legislation. Regardless of age group, males outnumber females in the population having less than grade 5 education. This difference is even more pronounced after age 40. Doubtless, many social factors are at work here. Young men in those days could not "waste" their time in school; they had to go out and earn a living. In short, education was not a priority.

TABLE 1

POPULATION HAVING LESS THAN GRADE 5 EDUCATION
BY AGE GROUP AND SEX WITH MOTHER TONGUE FRENCH

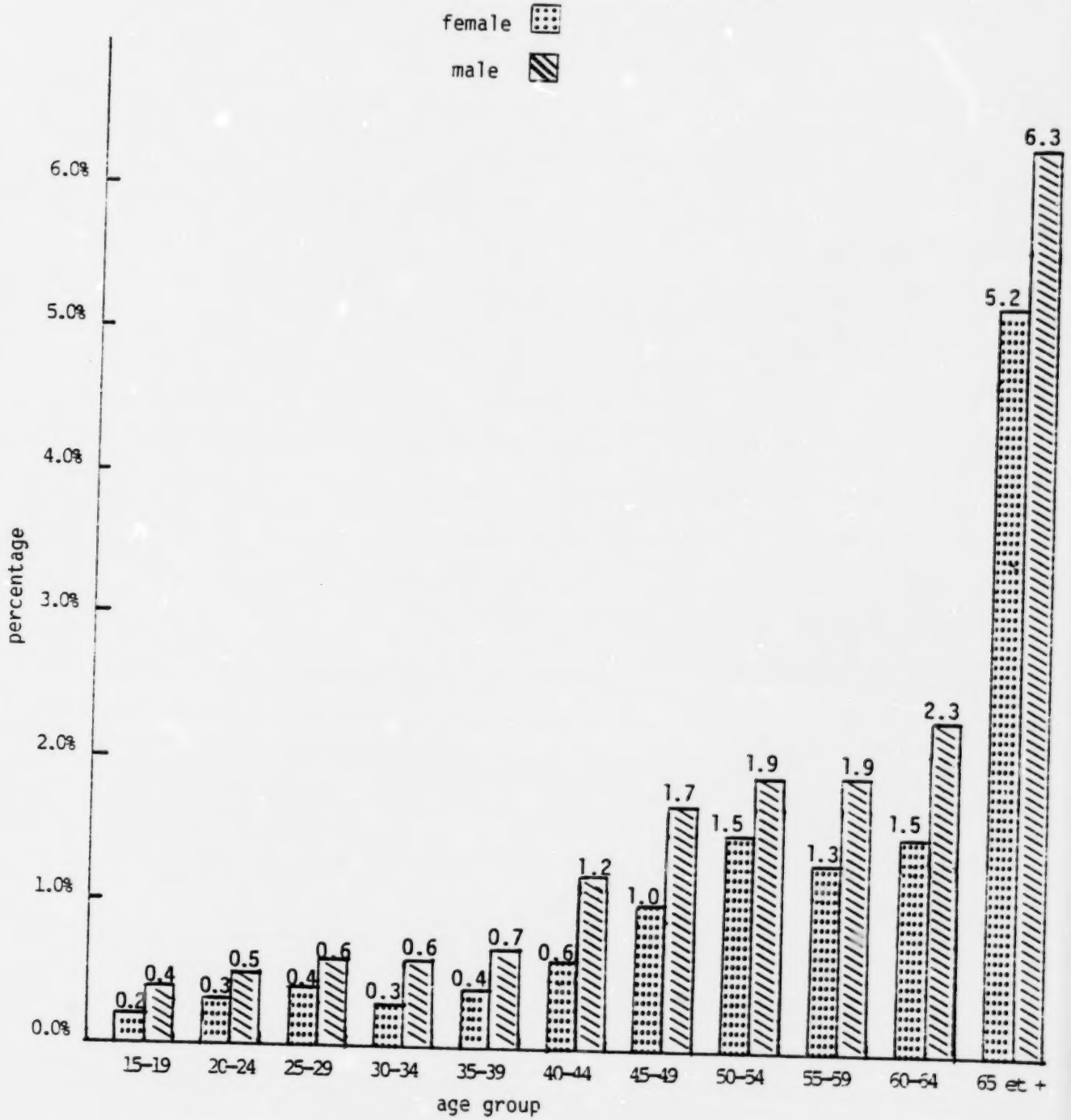

SOURCE: 1976 Census

Table 2 projects a somewhat different picture. The statistics show that the younger the subjects, the higher the number having 5 to 8 years of schooling, except among the 65 and over group. Apart from that age group, males age 25 to 29 and females age 50 to 54 are the most affected. Compared with the figures in Table 1, the percentages do not increase in direct proportion with age. Prior to 1941, students who got through grade 5 may have been more likely to continue their education. After 1941, adolescents often waited for age 16 to drop out of school. Starting at age 35, the percentage is higher for females than males. One safe explanation is the prevailing attitude in those times: girls did not need much schooling and were expected to concentrate on learning to be good housewives.

Table 3 is a compilation of the first two tables. It shows more males than females having less than grade 9 education. The difference is very pronounced in the 15-34 age groups, then levels off somewhat after age 35. Though it is true that the illiteracy rate increases with age, we cannot rule out the phenomenon among the younger generations. Indeed, it is disturbing to observe abnormally high figures among this segment of the population: upwards of 7% of males and 5% of females in the 15-24 age groups have less than nine years of schooling.

Tables 4 to 6 profile illiteracy among the Anglophone population. In Table 4, percentages remain steady for males and females in the 15-39 age groups. Starting at age 40, the only

TABLE 2

POPULATION HAVING BETWEEN GRADE 5 AND 8 EDUCATION
BY AGE GROUP AND SEX WITH MOTHER TONGUE FRENCH

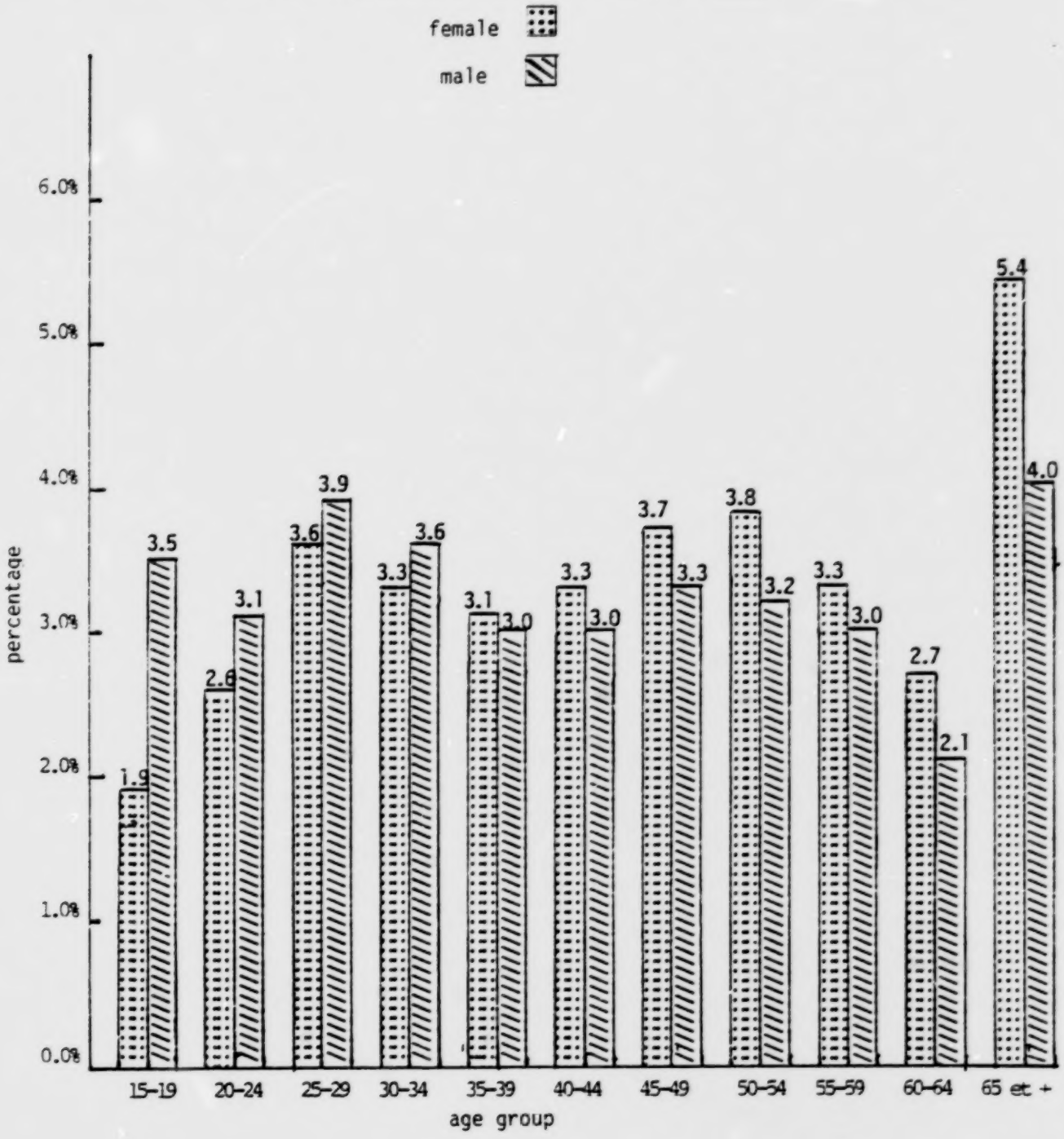

SOURCE: 1976 Census

TABLE 3

POPULATION HAVING LESS THAN GRADE 9 EDUCATION
BY AGE GROUP AND SEX WITH MOTHER TONGUE FRENCH

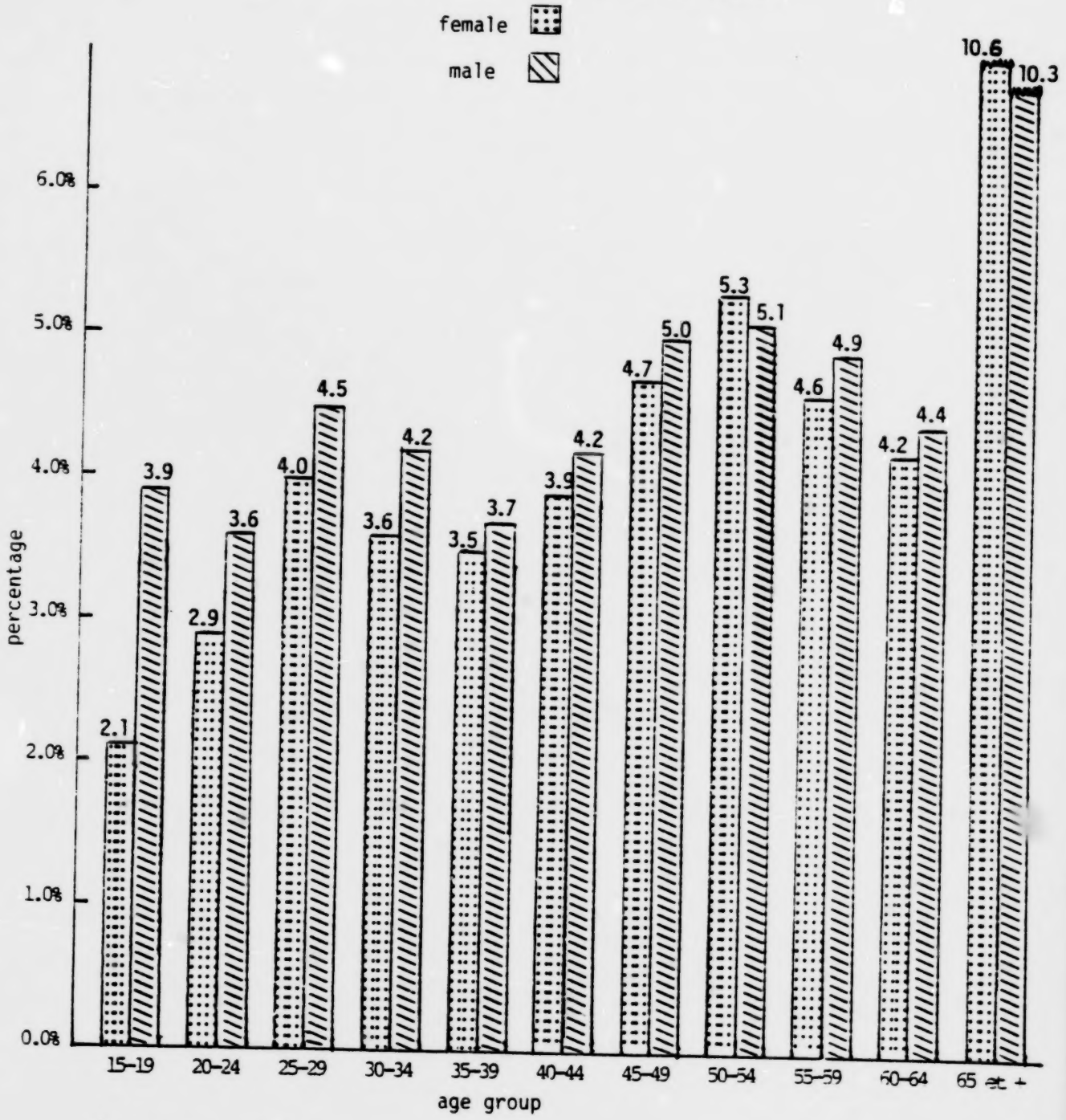

SOURCE: 1976 Census

sizeable increase occurs among those 65 and over. Traditionally, the Anglophones were concentrated in the more industrialized parts of the province and thus enjoyed readier access to educational facilities. Passage of the education legislation mentioned earlier also had an impact on the Anglophone population, with the percentage of persons with less than grade 5 education dropping as of the first year that school attendance became compulsory.

According to Table 6, there are more undereducated individuals in the 15-19 age group than in the 20-24 group. The only plausible explanation for this phenomenon, clearly evident in Tables 2, 3 and 5, is that 15 to 19 year olds with five to eight years of schooling have not yet returned to complete their education. Some of those 20 to 24 may be enrolled in the make-up programs operated by the Community College system. The percentages of Anglophones having grade 5 to 8 education (Table 5) are much lower than those recorded for Francophones (Table 2), except in the 65 and over age group. In both ethnic groups, males have less schooling than females, and the situation in the 15-19 age group can even be described as somewhat alarming (Tables 3 and 6).

Table 7 shows Francophones in all age groups having less schooling than Anglophones. Considering that this report does not delve into the causes of illiteracy, it is difficult to

TABLE 4

POPULATION HAVING LESS THAN GRADE 5 EDUCATION
BY AGE GROUP AND SEX WITH MOTHER TONGUE ENGLISH

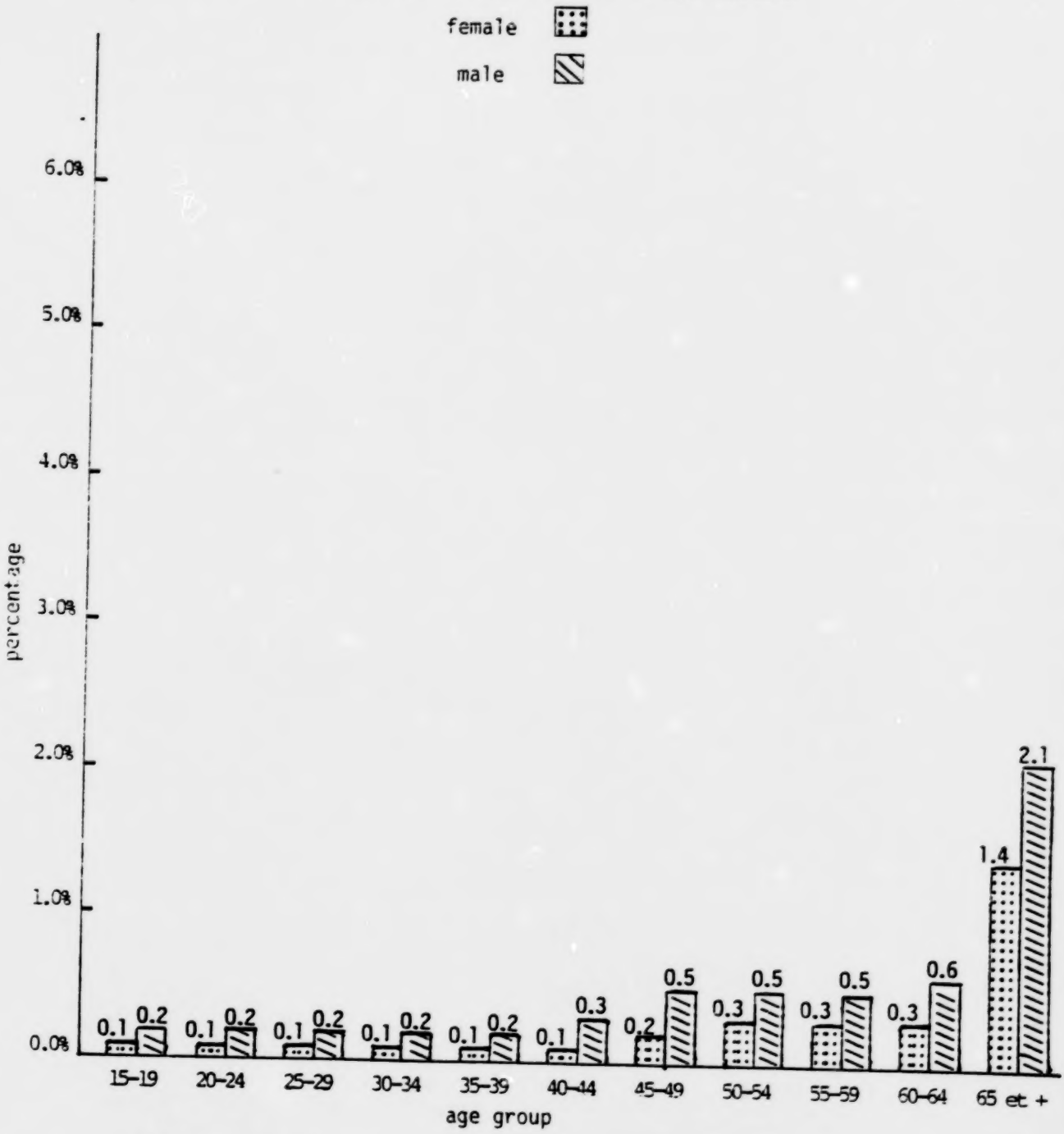

SOURCE: 1976 Census

TABLE 5

POPULATION HAVING BETWEEN GRADE 5 AND 8 EDUCATION
BY AGE GROUP AND SEX WITH MOTHER TONGUE ENGLISH

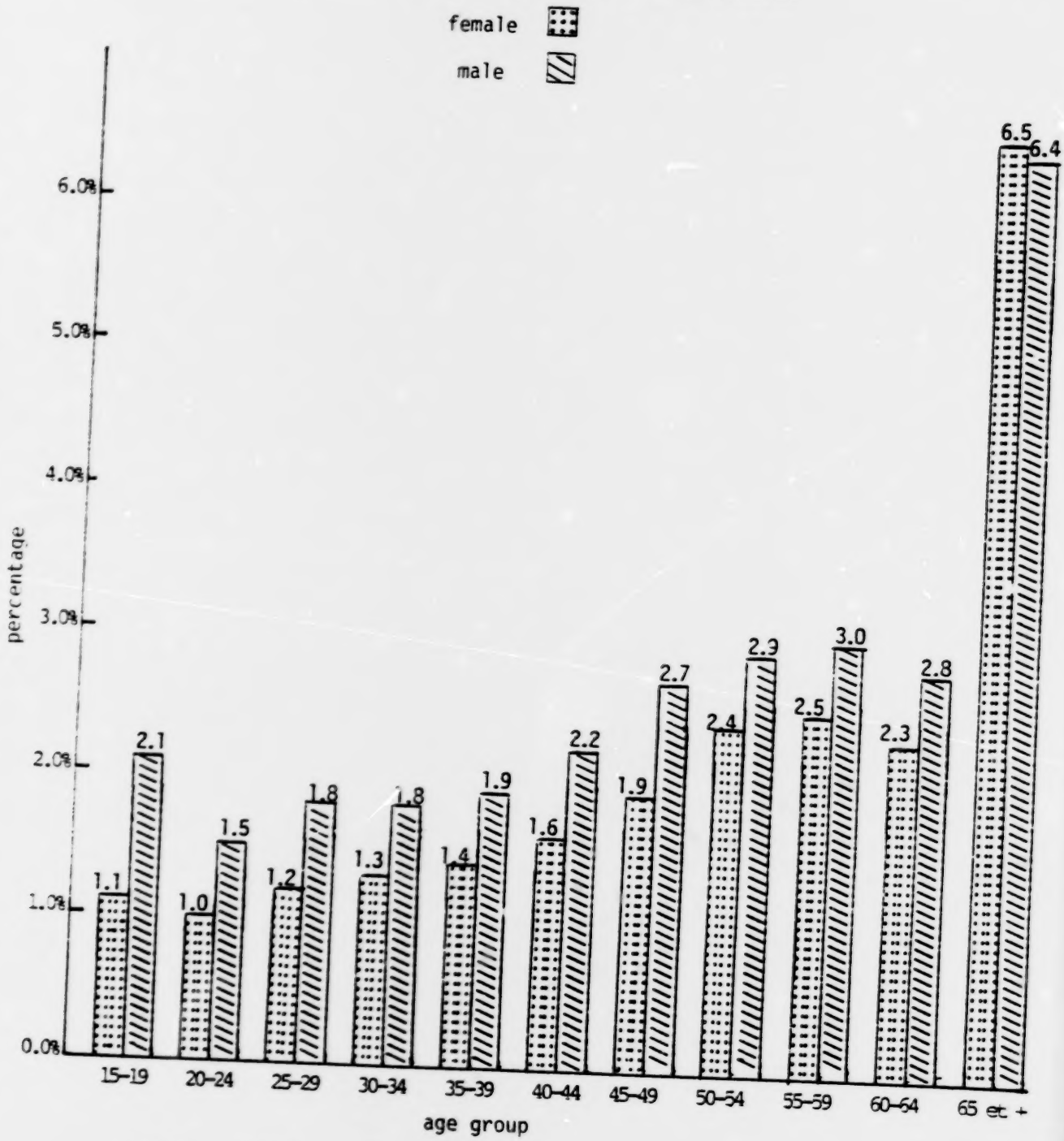

SOURCE: 1976 Census

TABLE 6

POPULATION HAVING LESS THAN GRADE 9 EDUCATION
BY AGE GROUP AND SEX WITH MOTHER TONGUE ENGLISH

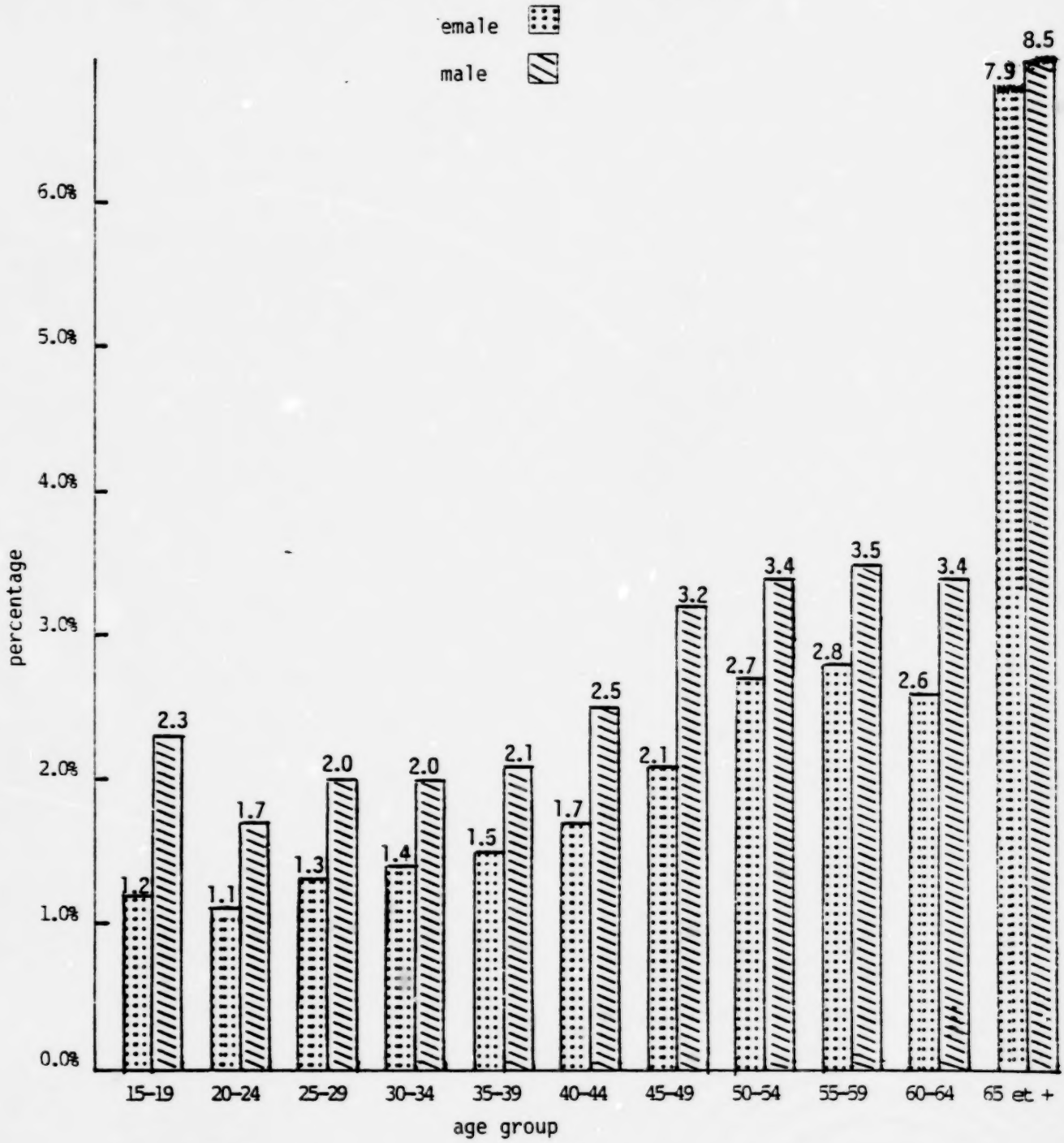

SOURCE: 1976 Census

explain such discrepancy between the two groups. Still, we might mention a few plausible causes. First, some studies contend that socio-economic conditions play a part in illiteracy. Prior to 1960, Francophone families were relatively large and fell in the lower income brackets. Consequently, they could not afford to send all their children through high school. At age 16, adolescents who were not yet in high school, or grade 9, dropped out and started working. Prior to 1941, some children never attended school at all: their parents could not afford the necessary materials or else the family lived too far from the school. Many of those who were having problems with their studies were taken out of school to work and help support the family. Another explanatory factor is doubtless the pre-1967 tax system. These tax revenues were used to provide education facilities. In small communities where the population was low, tax revenue earmarked for education was quite small. As a result, the schools were ill-equipped and the variety of courses was very limited. Also, it was almost impossible for a large number of students to participate in extra-curricular activities because they were living far away from schools. As this system was imposed on all New Brunswickers, most of the rural population, francophone and anglophone, must have felt its effects. A final probable explanation of the high drop-out rate among Francophone students was the textbooks used in the schools. Just 20 short years ago, virtually all of the textbooks were in English. Obvisouly, this compounded the difficulty for Frenchspeaking students, and often the parents were not of much help.

TABLE 7

POPULATION HAVING LESS THAN GRADE 9
EDUCATION BY AGE GROUP AND MOTHER TONGUE

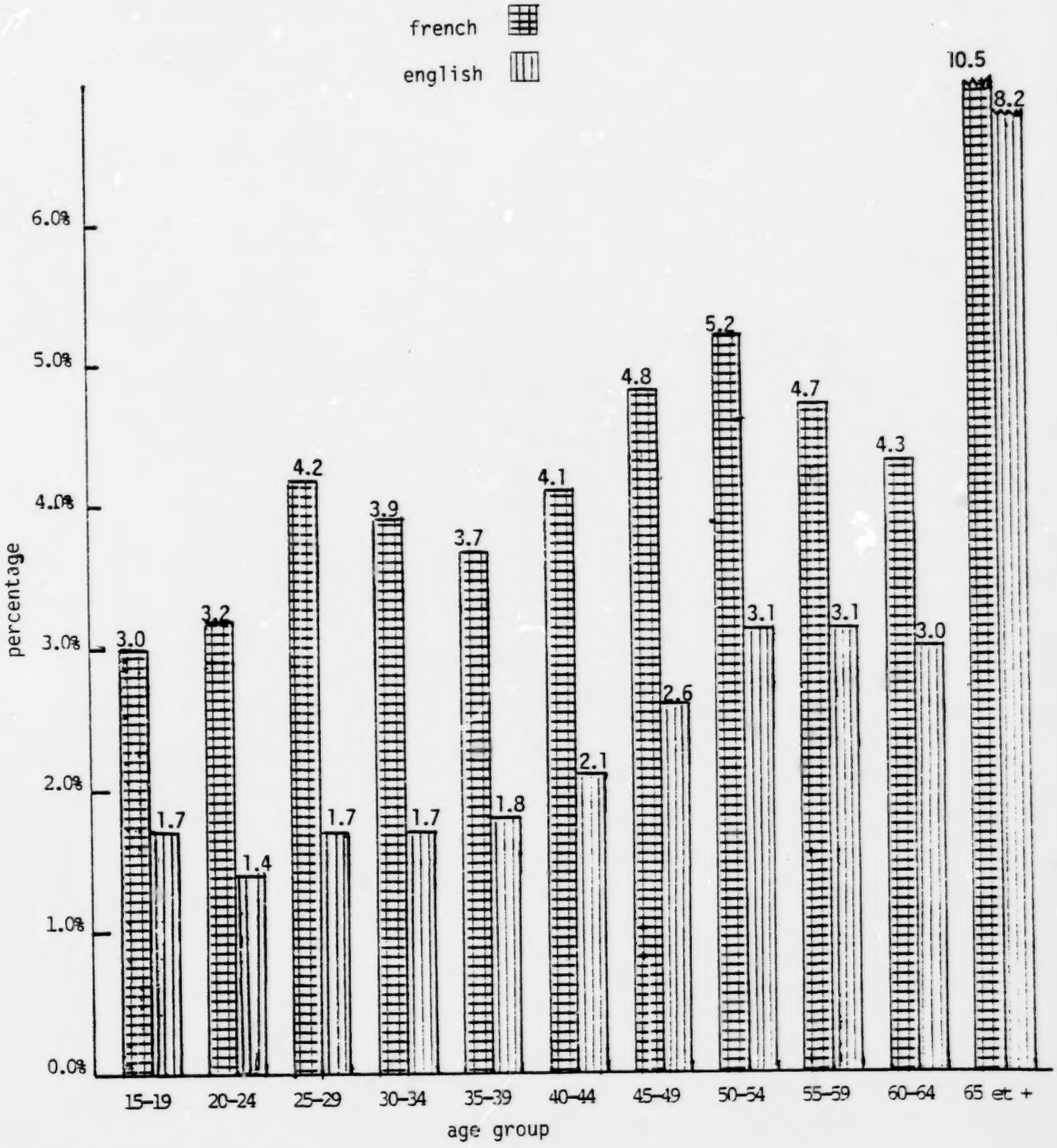

SOURCE: 1976 Census

The data from the first seven tables are compiled in summarr tables 8, 9 and 10, with one added element: the average age of the population age 15 to 64 (arithmetic mean). We cannot help but be surprised to observe that 51.7% of the Francophone population and 30.3% of the Anglophone population did not reach grade 9. (To reiterate, the term "population" as used here encompasses the individuals 15 and over who were not attending school full- or part-time as of June 1976.) Females having less than grade 9 education make up some 34% of the total, and males 41%. The average age lies between 41 and 44.

Table 11 presents statistics for the different counties in New Brunswick. The first two columns give the French and English populations in each county, as well as the respective percentages of the total provincial population. The percentages in the other columns were computed from the total French or English population, as appropriate. In counties having a fairly large Francophone population, the percentage of individuals with less than grade 9 education is much higher than among the Anglophone population. For example, in Gloucester, 54.1% of the Francophones (who make up 9.54% of the provincial population) have less than grade 9 education. In Saint John, 26.4% of the Anglophones (who account for 12.5% of the provincial population) did not reach grade 9. Thus, we can conclude that the province-wide figures reflect the situation in these two counties.

TABLE 8

FEMALE POPULATION BY LEVEL OF SCHOOLING,
AVERAGE AGE AND MOTHER TONGUE

	French	English	Total
Population (15 years and over)	71 670	140 245	211 915
Less than grade 5	9 035 12.6%	4 155 3.0%	13 190 6.2%
Between grade 5 and 8	26 375 36.8%	32 290 23.0%	53 665 27.7%
Less than grade 9	35 410 49.4%	36 445 26.0%	71 855 33.9%
Average age (15 to 64 age group)	42 years	44 years	

SOURCE: 1976 Census

TABLE 9

MALE POPULATION BY LEVEL OF SCHOOLING, AVERAGE AGE AND MOTHER TONGUE

	French	English	Total
Population (15 years and over)	71 255	134 455	205 710
Less than grade 5	12 990 18.2%	7 345 5.5%	20 335 9.8%
Between grade 5 and 8	25 490 35.8%	39 405 29.3%	64 895 31.5%
Less than grade 9	39 480 54.0%	46 750 34.8%	85 230 41.4%
Average age (15 to 64 age group)	41 years	43 years	

SOURCE: 1976 Census

TABLE 10

POPULATION BY LEVEL OF SCHOOLING,
AVERAGE AGE AND MOTHER TONGUE

	French	English	Total
Population (15 years and over)	142 925	274 700	417 625
Less than grade 5	22 020 15.4%	11 495 4.2%	33 515 8.0%
Between grade 5 and 8	51 865 36.3%	71 695 26.1%	123 560 29.6%
Less than grade 9	73 885 51.7%	83 190 30.3%	157 075 37.6%
Average age (15 to 64 age group)	41 years	43 years	

SOURCE: 1976 Census

TABLE 11

POPULATION BY LEVEL OF SCHOOLING, MOTHER TONGUE AND COUNTY

County	Population 15 years and over		Level of Schooling					
			less than grade 5		between grade 5 and 8		less than grade 9	
	French	English	French	English	French	English	French	English
Albert	745	12 350	10	255	130	2 450	140	2 705
	0.18%	2.96%	1.35%	2.1%	17.4%	19.8%	18.7%	21.9%
Carleton	230	15 375	65	815	70	4 965	135	5 780
	0.06%	3.68%	28.3%	5.3%	30.4%	32.3%	58.7%	37.6%
Charlotte	695	15 860	140	605	295	5 325	435	5 930
	0.17%	3.80%	20.1%	3.8%	42.4%	33.6%	62.5%	37.4%
Gloucester	39 855	8 610	7 085	510	14 465	2 235	21 550	2 745
	9.54%	2.06%	17.8%	5.9%	36.3%	26.0%	54.1%	31.9%
Kent	14 865	2 710	2 625	240	6 550	965	9 175	1 205
	3.56%	0.65%	17.7%	8.9%	44.1%	35.6%	61.8%	44.5%
Kings	855	25 435	65	850	215	6 035	280	6 885
	0.20%	6.09%	7.6%	3.3%	25.1%	23.7%	32.7%	27.0%
Madawaska	20 175	1 115	3 225	50	6 590	160	9 815	210
	4.83%	0.27%	16.0%	4.5%	32.7%	14.3%	48.7%	18.8%
Northumberland	8 595	23 825	1 775	1 260	3 535	6 605	5 310	7 865
	2.06%	5.70%	20.7%	5.3%	41.1%	27.7%	61.8%	33.0%
Queens	740	7 750	200	660	305	2 780	505	3 440
	0.18%	1.86%	27.0%	8.5%	41.2%	35.9%	68.2%	44.4%
Restigouche	15 005	10 325	2 415	1 025	5 335	2 930	7 750	3 955
	3.59%	2.47%	16.1%	9.9%	35.6%	28.4%	51.7%	38.3%
Saint-John	4 365	52 185	600	1 885	1 710	11 905	2 310	13 790
	1.05%	12.50%	13.7%	3.6%	39.2%	22.8%	52.9%	26.4%
Sunbury	745	11 730	75	330	230	3 145	305	3 475
	0.18%	2.81%	10.1%	2.8%	30.9%	26.8%	41.0%	29.6%
Victoria	5 330	7 415	885	475	1 615	2 550	2 500	3 025
	1.28%	1.78%	16.6%	6.4%	30.3%	34.4%	46.9%	40.8%
Westmorland	28 600	39 090	2 745	1 220	10 300	9 245	13 045	10 465
	6.84%	9.36%	9.6%	3.1%	36.0%	23.6%	45.6%	26.7%
York	2 125	40 900	120	1 305	525	10 405	645	11 710
	0.51%	9.79%	5.6%	3.2%	5.25%	25.4%	30.3%	28.6%

SOURCE: 1976 Census

Completing this analysis of illiteracy statistics for New Brunswick is Table 12, which correlates average income and illiteracy rate by county. Given that the figures used to calculate the average income are the sum of income figures from all the tax returns, divided by the number of returns filed in each county for fiscal year 1976, the resulting figures cannot be described as the real average income. Table 12 shows the highest illiteracy rates occurring in underprivileged counties, with Gloucester and Kent in the lead. The average income is highest in Albert County, which also shows the lowest illiteracy rate.

TABLE 12

THE AVERAGE INCOME AND THE PERCENTAGE OF THE POPULATION HAVING LESS THAN GRADE 9 BY COUNTY IN 1976

County	Average income according to the taxation data	Percentage of the population
Albert	$10 254	21.7%
Carleton	7 548	37.9
Charlotte	7 426	38.4
Gloucester	8 031	50.1
Kent	6 559	59.1
Kings	9 938	27.3
Madawaska	8 192	47.1
Northumberland	8 197	40.6
Queens	7 186	46.5
Restigouche	8 444	46.2
Saint John	9 616	28.5
Sunbury	8 724	30.3
Victoria	7 570	43.3
Westmorland	8 884	34.7
York	9 916	28.7

SOURCE: Statistics Canada 1976

CHAPTER TWO

LITERACY TRAINING SERVICES

The services geared to illiterates seem to differ widely at first glance, if we consider the organizational structures and the approaches of the various agencies involved. But all these agencies have a common denominator: the illiterate population which they serve. New Brunswick's Department of Continuing Education is mandated to meet adult training needs. This means that undereducated individuals should enjoy the same right as others to courses whereby they learn to read and write. In our industrialized society, such knowledge is a daily necessity.

In looking at the services for the illiterate population of New Brunswick, we observe that different voluntary agencies and the provincial Community College system share the task of literacy training. This second chapter presents a brief description of the training activities available through such agencies and institutions.

1. Voluntary agencies

Most of the voluntary agencies involved in literacy training in the province are known as Laubach Literacy of Canada-- New Brunswick (LLC--NB). The national organization, Laubach Literacy of Canada (LLC), was founded in June 1982, with its head office and supply centre based at Saint John, New Brunswick.

Before then, literacy volunteers in the province belonged to the National Affiliation for Literacy Advance (NALA), Eastern Canada region. It was about 1975 when they began working in the Saint John region. Volunteers in St. Stephen originally joined Literacy Volunteers of America (LVA), mainly because of the geographical proximity to the United States. When LVA closed its office in Maine, the volunteers first turned to NALA, then joined LLC-NB.

Laubach Literacy of Canada--New Brunswick is now the umbrella association for 16 literacy councils in the province. Fourteen of the councils serve the English population, and two the French population (see Appendix 3). The term "literacy council" denotes a group of volunteers whose main purpose is the training of illiterates.

The provincial association and most of the literacy councils have one thing in common: a lack of funds. Some receive grants from local organizations, the United Way for one, but the major part of those funds is earmarked for publicity, stationery and mailing costs and for tutoring workshops for literacy tutors. The association's only other income is derived from a two-dollar membership fee: one dollar is paid to Laubach Literacy of Canada--New Brunswick and one dollar remains in the council's fund. Given the small membership, about 600 strong throughout the province, this represents a very paltry sum.

The Department of Continuing Education helps by paying for the student workbooks and supplying premises for workshops, conferences and other meetings.

The Anglophone literacy councils are doing well, and the ranks of volunteers are growing. The decisive factor here is unquestionably the approach used. This phonetic approach, known as the Laubach Method, is featured in all the training materials, for both tutors and students. Unfortunately, there is no French-language version of these materials. Volunteers initially attend a workshop to learn the Laubach Method, as well as some fundamental notions of adult training. The workshop trainers, themselves volunteers, are generally those who have had the most experience with the Laubach Method. This arrangement enables council member to exchange views on the problems encountered, since they all use the same materials.

On the Francophone side, there is no specific training method. Literacy tutors use whatever aids they find most familiar, depending on the student's interest and level. Much of the time Francophone tutors use elementary-school materials, which are not necessarily suitable for adult students. These tutors feel left to their own devices, as it were, for there is no uniformity of methodology and thus no common ground for discussing training problems. Training workshops are more difficult and more expensive to organize, given that resource people have to be brought in from Quebec and elsewhere and do not volunteer their services.

Another key facet of literacy councils is the "Each One, Teach One" concept.[2] Each literacy volunteer is "twinned" with a student, and the two set up a mutually convenient schedule of meetings. Many illiterates are not ready for a group situation and in fact do not want others to know that they cannot read or write. With the literacy council, only the tutor and the council co-ordinator know the trainee's identity. This confidentiality is greatly appreciated by the trainees. Another important factor is the flexibility of the tutoring schedule. Employed individuals can be twinned with tutors who are available in the evening. A council's complement of tutors is usually diversified enough to meet all student needs.

As mentioned earlier, there are 14 English regional literacy councils and two French regional councils. The lack of province-wide structures is definitely a problem for the latter. In March 1982, a small group of people attempted to set up a provincial organization, but the project failed to materialize for lack of time and money. Although LLC--NB is open to the French councils, the two groups clearly have different problems with which to contend. As training methods differ, the tutors cannot exchange views or share experiences on this point. Literacy resource people would prefer to have a separate province-wide Francophone association.

---

2 "Adult Literacy in the Seventies," conference proceedings compiled by Audrey M. Thomas, The Movement for Canadian Literacy, January 1978, p. 21.

In addition to the voluntary agencies above, librarians are attempting to make libraries accessible as seats of adult education and to highlight their potential for community animation. A number of them support the literacy councils in their area by lending library space for tutor-student meetings and training workshops. They also loan the literacy councils books and other materials for use by novice readers. Some librarians evaluate the reading level of selected books and provide a list of these works to the tutors. Furthermore, many librarians are themselves literacy volunteers. Apart from the Community Colleges, libraries are among the few public institutions to take a hand in literacy training.

2. The Department of Continuing Education

(a) Extension courses

In recent years the Department of Continuing Education campuses have operated extension courses through extension services and school boards. Courses for individuals having less than grade 10 education are tuition-free. According to Community College extension officers, most of these courses are at grade level 7 to 9. All the campuses include extension courses for grade 0 to 6 in their curricula, but interest is apparently weak. However, in Region IV (Saint John, St. Stephen and St. Andrews), enrolment is very high in courses at grade level 0 to 6. In this region, individuals enrolled in training courses by the literacy councils are regarded as night-school students.

In Tables 13 and 14, the data on night courses were compiled by region and course title from figures sent to the head office by extension officers. Many more courses are available in some regions than in others, a result of public demand. A course is set up where minimum demand warrants and if instructors and material are available. Although all the basic education courses are tuition free, the demand for such courses is not significantly high if one considers the high illiteracy rate.

As the course titles vary from one region to another, it is very difficult to determine the level of each course. For example, the "French" course may mean French courses from, say, grade 0 to 6 or 7 and 8. Thus, this one heading covers all French courses up to grade 10. Following is a listing of the regional campuses where these courses are available:

Region I - Edmundston and Grand-Sault Campus

Region II - Campbellton and Bathurst Campus

Region III - Miramichi and Moncton Campuses (two)

Region IV - Saint John and St. Andrews Campus

Region V - Woodstock Campus and Fredericton Training Centre

This regional division was set up before the New Brunswick Department of Continuing Education was established in autumn 1980. (see Appendix 4)

(b) Full-time courses

Students seeking admission to Academic upgrading at any of the campuses run by the Department of Continuing Education must have completed grade 6. But this is only the grade level officially required. Many potential students do not rank high on the entrance exams because over the years they have forgotten basic grammar and arithmetic. Colleges that have the necessary teaching materials and staff to provide close follow-up admit some of these students, even though they have some catching up to do. Although not common practice, educators will in some cases do everything in their power to help highly motivated students. Additionally, as the remedial courses last only a few weeks, the Colleges cannot at present admit students with a level much lower than grade 7.

TABLE 13

DEPARTMENT OF CONTINUING EDUCATION

Enrolment by Selected Extension Courses
July 1, 1979 to June 30, 1980

Courses	Region* I	II	III	IV	V	Total
Courses in French:						
Basic Education	--	13	--	--	--	13
French	41	33	8	--	--	82
Mathematics	--	25	14	--	--	39
History	--	13	--	--	--	13
Total	41	84	22	--	--	147
Courses in English:						
Literacy	--	--	--	34	--	34
Basic Education	--	23	--	407	--	430
English	--	--	51	--	--	51
Mathematics	--	--	9	--	--	9
Sciences	--	12	--	--	--	12
Total	--	35	60	441	--	536
Grand Total	41	119	82	441	--	683

SOURCE: Department of Continuing Education

* The data available were compiled by region.
At Appendix 4, the map of the province is divided by region.

TABLE 14

DEPARTMENT OF CONTINUING EDUCATION

Enrolment by Selected Extension Courses
July 1, 1980 to June 30, 1981

Courses	Region* I	II	III	IV	V	Total
Courses in French:						
Basic Education	38	34	--	--	--	72
French	34	199	10	--	--	243
Mathematics	12	99	--	--	--	111
Total	84	332	10	--	--	426
Courses in English:						
Literacy	--	--	--	163	--	163
Basic Education	--	58	18	317	212	605
English	--	43	--	--	134	177
Mathematics	--	--	--	--	32	32
Sciences	--	--	--	--	28	28
Total	--	101	18	480	406	1005
Grand Total	84	433	28	480	406	1431

SOURCE: Department of Continuing Education

* The data available were compiled by region.
At Appendix 4, the map of the province is divided by region.

CHAPTER THREE

LITERACY TRAINING NEEDS

As the illiterate population constitutes a silent, albeit large, minority, it is difficult to determine its needs and aspirations. The problem is essentially found in low-income areas where people are inclined to accept illiteracy as just another of life's misfortunes and do not demand their rights.

This chapter merely skims the surface of the problem involved in defining the needs and aspirations of the under-educated. Thes issues will have to be examined in further depth through conferral with the illiterate.

It will be seen that the realization of the long-term objective of reducing illiteracy will require a concerted effort on the part of all literacy resource agencies and institutions.

1. Voluntary agencies, extension courses, and...

Those involved in literacy training contend that the biggest problem is getting people interested in training. This applies especially to adults having a grade 5 education or less. Most of them are 40 and over and have managed to survive without knowing how to read or write. Many wonder why they should learn these skills at this stage in life.

Now that school attendance is compulsory up to age 16 and all kinds of avenues, scaled down courses for one, are open to

interested students, it is all but certain that the number of complete illiterates will drop over the years. The functionally illiterate can already read and write and may be easier to reach. But one of the obstacles to overcome is their negative attitude towards school. Some had a difficult time in school and have no desire for a repeat performance.

Remedying these problems obviously requires a better understanding of the target population, namely the illiterate, and course offerings that address their needs. According to the information gathered, these needs are best met by voluntary agencies for now. Perhaps this type of training is more accessible because the time and place of the lessons are set to suit the preferences and possibilities of tutors and students. This approach to training does not resemble the formal schooling which the adults experienced as youngsters, meaning that the process of adaptation may be easier. Furthermore, time is not a major factor, with training paced to the student's learning ability.

Volunteer associations cannot, however, handle all illiterates from grade levels 0 to 8, and night classes reach only a certain segment. For those who want literacy training in order to study a trade or take some other course, these two solutions take too long. Individuals with a grade 7 education have the opportunity to continue their studies in the Community Colleges. But the Department of Continuing Education must also provide mechanisms or structures to meet the needs of those having less

than seven years of schooling. Some illiterates might like the opportunity to take full-time courses in an educational institution. Others need to regain self-confidence, in which case a few sessions with a literacy tutor could be sufficient. Once this first obstacle is overcome, doors must be opened for those who feel prepared to go further, for they are unlikely to try again in a year's time if their first attempts are thwarted. These students have specific goals and want to achieve them, convinced that this will bring about changes in their lives

2. Expectations

The diversity of New Brunswick's population makes it only normal that different groups experience life differently. People residing in Northeast New Brunswick obviously do not have the same cares and concerns as city-dwellers in the southeast part of the province. Adults learn much faster and better when the subject matter reflects everyday realities. Thus, meaningful, durable learning requires that adult students be able to apply what they learn to their daily lives.

This training process should not stop at teaching adults to read and write. In today's society, we use many symbols that are familiar to the literate public. It is important that the illiterate learn to identify these symbols, which include road signs and symbols indicating drugstores, hazardous products and poisons. Guides, telephone books and product directions are

other elements of everyday life, and adults should be instructed in the efficient use of these aids. Dictionaries, reference work and libraries are all there to be discovered, and it is the job of educators or tutors to promote the benefits to be derived from them. Students trained by the Laubach Method receive printed material to further their training. The book, Everyday Reading and Writing, provides instruction on the use of these aids.

3. Long-term objective

Census data show a drop of some 10% in New Brunswick's illiteracy rate for the period 1961-1971. In setting an objective for the five years to come, we can realistically expect a substantial drop in illiteracy in the province, given the anticipated major boost to literacy training.

First, the number of illiterates should be determined on a per county basis, following which an objective would be set for the region in question. In some low-income areas, a great deal of work will have to be done to increase the schooling of these people. A number of studies show that illiteracy is higher among the unemployed, welfare recipients, seasonal workers and others living on the fringe of society. As this segment of the population has more free time than full-time workers, it should benefit the most from literacy training.

With regards to the different age groups, it would be unrealistic to hope for comparable improvement in the 65 and over age group compared to the 15-24 age group. Far more young people realize the importance of education and decide to return to school to improve their chances of finding work. As labour becomes increasingly specialized, it is very important that they realize the importanace of getting an education and of upgrading their skills. Statistics over a five-year period should point to a substantial drop in illiteracy for the 15-24 age groups.

CHAPTER FOUR

LITERACY TRAINING IN CANADA

Accroding to the 1976 Canada Census, slightly more than 4 million people in this country have less than grade 9 education. Some people would be astounded by these figures and would certainly ask why this situation has been left to develop and wonder what measures are being taken to alleviate this problem.

Based on information gathered from different Canadian organizations and government departments, we present here a brief description of literacy activities at the national and provincial levels. Without being an in-depth analysis, this chapter describes the literacy programs carried on by voluntary and public agencies across the country.

1. National activities

The five agencies discussed in this section are Canada's largest literacy groups. All are national non-profit volunteer associations. Table 15 shows these agencies operating in several provinces.

(a) The Movement for Canadian Literacy

The movement for Canadian Literacy is a national umbrella agency for organizations and individuals involved in literacy

TABLE 15

ADULT BASIC EDUCATION DELIVERY MECHANISMS IN CANADA

Other Literacy/Adult Basic Education Programmes

Province	Institutional Outreach	School Boards	Libraries	Frontier College	LVA	LLC
British Columbia	x	x	x	x		
Alberta	x		x	x		x
Saskatchewan	x		x	x	x	
Manitoba		x		x		x
Ontario	x	x	x	x	x	x
Québec		x		x		x
New Brunswick			x	x	x	x
Nova Scotia		x	x	x		x
Prince Edward Island						x
Newfoundland				x	x	
Northwest Territories				x		
Yukon				x		

SOURCE: Adult Literacy in Canada prepared by Audrey M. Thomas, 1981.

training or seeking solutions to the illiteracy problem in this country. More specifically, its goals are to:

(1) provide lines of communication for individuals, the general public and government;

(2) advise the general public, professional groups and leaders on the Movement's aims and the illiteracy problem;

(3) provide individuals, agencies and institutions with materials, information and advice on literacy training and adult education.

As an umbrella organization for different groups, the Movement does not advocate any one particular training method or material. It is the members' opinion that several approaches may be very effective in their proper contexts. The Movement strives for optimum diversity at its head office, which is staffed by non-paid individuals from the different regions of Canada.

The Movement's newsletter, Literacy/Alphabétisation, published three or four times a year, is a source of information for all members. This organization has also published works on literacy and adult education programs in Canada.

(b) Frontier College - Collège Frontière

The year 1902 marked the start of a new era in literacy training, namely the use of labourer-teachers. Under its terms of reference, Frontier College sends individuals to work in

remote communities having no educational infrastructures. These labourer-teachers, as they are called, work full-time as tutors. Their wages and expenses are paid by a public or private local agency, which thus becomes the employer.

The motto of Frontier College is to help people gain better control over their lives. The organization's programs are therefore not limited to literacy training but also cover basic accounting, nutrition and hygiene, birth control, and the organization and management of local newspapers. Frontier College is not a conventional educational institution and has no predetermined curriculum. Its labourer-teachers will aid the community in all ways possible, in line with local needs and their own particular skills.

Frontier College receives no guaranteed subsidies. Funds are raised annually to pay the directors and the staff of 12 at the Toronto head office. A monthly newsletter is published to keep agency members and field workers abreast of current activities. The president, national co-ordinator and four regional co-ordinators spend several months a year in the communities to help the labourer-teachers and assess local development possibilities.

(c) Literacy Volunteers of America Inc.

In 1979 this organization, founded in 1962 by a Syracuse, New York, housewife, comprised some 20,000 literacy volunteers in Canada and the United States.

The aim of LVA is to eradicate adult illiteracy in the two countries. The organization operates on this principle: well-trained volunteers who are given the necessary support can become excellent tutors for adult trainees and, through their commitment, wield a strong impact on illiteracy. All LVA tutors are volunteers having received some 18 hours of training. Given that LVA has no student training material of its own, the volunteers are trained in four basic techniques: language knowledge, sight reading, phonic words and patterned words. This allows the tutor to use a variety of training materials, as the student's interest dictate. The tutor training materials are distributed by the LVA head office.

LVA is funded through the sale of the training materials which it publishes; donations from institutions, companies and individuals; government grants; and membership dues. Members must also pay for the training they receive. Still, this is a non-profit organization.

A number of literacy volunteers in New Brunswick, in the St. Stephen area to be precise, received LVA training, but more recently tutors in the region have attended the workshops run by Laubach Literacy of Canada. Since LLC has several literacy councils in the province, and therefore it is easier to exchange information, the volunteers decided to join the Canadian group.

(d) Laubach Literacy of Canada

Prior to 1982 literacy councils in New Brunswick were part of the National Affiliation for Literacy Advance, a member of Laubac Literacy International. NALA operated in Canada since 1970. Last year a group of literacy volunteers from across Canada undertook to form a national body called Laubach Literacy of Canada, which was officially established in June 1982. LLC's head office and supply centre ar in Saint-John, New Brunswick.

What distinguishes this literacy organization from the others are its training method and material. All literacy tutors are trained in the proper use of the lauback method, the phonetic approach featured in the workbooks. This method, developed in the 1930s by Dr. Frank C. Laubach, exists in over three hundred languages. Unfortunately, there is no French/ Canadian version. The approach is "Each One, Teach One", meaning a one-on-one tutor-student relationship. As a non-profit organization, LLC uses the funds raised from various sources to run its permanent secretariat, but those are not sufficient to undertake any other activities such as research to improve its training material and promote organizational goals.

Laubach Literacy of Canada is mentioned fairly often in this report since most of the volunteer literacy activities in the province are the work of Laubach Literacy of Canada--New Brunswick.

(e) Libraries

In February 1979, the Canadian Library Association (anglophone) adopted a policy whereby it recognizes its responsibility to work through its members to participate in, support and subsidize literacy problems.

Librarians and library staff in most Canadian provinces are pursuing several avenues to aid the illiterate and literacy volunteers. This includes:

(1) advising on the choice and purchase of books;

(2) helping to identify community needs, promote programs and inform students;

(3) lending space for tutor workshops and tutor-student sessions;

(4) operating traveling libraries in remote areas;

(5) co-operating with other local organizations to initiate community programs.

A number of libraries in New Brunswick also serve the literacy councils in their areas. Some lend premises for meetings; others compile lists of books for individuals just beginning to read and write. Finally, library staffs encourage literacy activities so as to promote the right of the illiterate to education.

2. Provincial activities

In Canada the education sector comes under provincial jurisdiction. Although the provinces have different administrative structures, all have a ministry, department or branch in charge

of adult education. As literacy training is an integral part of the education sector, each province develops its own literacy policy and determines how much emphasis will be placed on this problem.

We will not delve into the literacy activities of the individual provinces. Nevertheless, an overview of programs offered under the responsibility of the Department of Education or another department will be examined in five provinces chosen at random. Table 16 gives a breakdown by province of the educational institutions operating full-time adult education programs.

(a) Alberta

Adult education in Alberta is the responsibility of the Department of Advanced Education and Manpower. Literacy and adult basic education programs are available in different forms through several agencies and institutions. The Department, working through its Further Education Branch, promotes community initiative and participation in literacy activities. The local further education councils are granted funds to set up literacy programs.

Most adult basic education courses are given through Alberta's vocational centres. Most students receive provincial government grants, and courses range from grade 0 to 9. Tuition-free night courses are also available.

TABLE 16

ADULT BASIC EDUCATION
DELIVERY MECHANISMS IN CANADA

Sponsored Full-time Programmes

Province	Major Delivery Agents for Institutional Adult Basic Education
British Columbia	15 community colleges, 1 vocational school
Alberta	Alberta Vocational Centre (4 major localities). Community Vocational Centres (North). Some community colleges
Saskatchewan	14 community colleges, 1 vocational centre. Learning Centres (North)
Manitoba	3 community colleges
Ontario	22 community colleges
Québec	School Boards
New Brunswick	Community Colleges
Nova Scotia	Adult Vocational Training Centres
Prince Edward Island	Holland College
Newfoundland	Vocational Schools/Centres around province and Bay Saint-George Community College
Northwest Territories	Adult Vocational Training Centres - Fort Smith and in settlements as needed
Yukon	In settlements as needed

SOURCE: Adult literacy in Canada prepared by Audrey M. Thomas, 1981.

In June 1982 the Department's Further Education Branch distributed literacy information kits throughout the province. The kit, put together by ACCESS Alberta (Alberta Educational Communications Corporation), is called Write Break. It tells the different literacy associations how to obtain the following materials:

- labels, stickers, bookmarks and leaflets;
- "The Write Break," an AV production;
- "Safer than a Sock," a TV drama;
- radio announcement copy.

Alberta's literacy volunteers are trying to resolve the problem of illiteracy which affects 250,000 adults (slightly more than 20% of the population). In late 1981 a group called the Alberta Association for Adult Literacy was set up to unite and support literacy resource people. Its specific objectives are similar to those pursued by the Movement for Canadian Literacy.

(b) British Columbia

The Department of Education heads up the educational activities of the teaching institutions in the province. The Post-Secondary Department is in charge of adult education. In March 1982, the departmental Advisory Committee on Adult and Continuing Education submitted a policy statement on adult basic education and adult special education. It is the Department of Education's responsibility to develop and implement these policy recommendations. The courses are given by the colleges, school boards and other educational institutions.

The adult basic education curriculum is divided into four parts, one of which is literacy training. The programs are geared to teach adults basic cognitive skills (reading, writing, speech and arithmetic) up to grade 8 level, as well as the skills required to cope with everyday life. In view of the financial straits of a sizeable portion of this particular clientele, the Department decided that basic education courses up to grade 12 would be tuition-free. Furthermore, under interdepartmental arrangements, financial assistance is available to needy students.

To relieve the educational institutions of certain responsibilities, the Department handles curriculum co-ordination and development in the province. It also allocates funds for such services as libraries, guidance counseling and professional development -- in short, any service needed to enhance the effectiveness of the courses. Several voluntary groups also operate in British Columbia.

(c) Ontario

The Ontario Ministry of Education and Ministry of Colleges and Universities are responsible for all education-related activities in the province. The education sector is divided into three systems: (1) public and private elementary and secondary education; (2) post-secondary education in colleges, universities and private vocational training schools and colleges; and (3) continuing education.

In 1981 the two ministries published a paper entitled Continuing Education: The Third System. That report was designed to initiate discussion on all matters relating to continuing education; to determine what role the two ministries should play in this third system; and to plan and develop continuing education guidelines in line with departmental philosophy.

Literacy training in Ontario is provided by the community colleges, school boards and a few institutions connected with the ministries. Educational institutions have set up several projects, one of which, subsidized by Algonquin College, has operated in the Ottawa area for several years. "People, Words and Change" ("Le Monde des mots") is still in operation, but the allocation from Algonquin College is insufficient and the project is constantly on the brink of termination. The London school board employs a full-time co-ordinator to handle the adult basic education program in the community and surrounding area. All literacy tutors work on a volunteer basis.

In October 1981 some 30 people met to evaluate the needs of Ontario's Francophone illiterates. A standing committee was set up to represent the different literacy agents (e.g. government, community agencies and libraries) in the province. The committee plans to stage a public awareness campaign, training workshops for Francophone tutors, and pilot projects.

(d) Quebec

In 1966 the Quebec Ministère de l'Education set up the

Direction générale de l'éducation permanente (Continuing Education Branch), which in 1973 became the Direction générale de l'éducation des adultes - DGEA (Adult Education Branch). The DGEA groups popular education, vocational training and general night-school courses. Responsibility for elementary and secondary level courses for adults is delegated to the school boards, which have an adult education service and are further responsible for literacy training activities.

Over the past four years or so, the DGEA has taken an active hand in literacy training by providing resources and prompting regional school boards to rank literacy among their priorities. Part of the DGEA's literacy budget is allocated to the Organismes volontaires d'éducation populaire - OVEP (voluntary agencies for grass-root education). In recent years literacy volunteers have joined forces. In 1980 several groups agreed to pool their means of intervention and exchange views on the problems encountered, particularly regarding recognition and funding. In February of that year, a grass-root literacy movement called the Regroupement des groupes populaires en alphabétisation was formed to champion the interests of member groups and provide an environment for exchange and reflection on past and present practices. This movement, while clearly adopting the outlook and structures of the OVEP, is calling for adequate funding for grass-root literacy programs.

In addition to allocations for literacy activities pursued by school boards and voluntary agencies, the DGEA runs a literacy research service staffed by a full-time researcher. The Quebec Department of Education has another service that funds and publishes research on teaching aids. To date, several school boards have produced their own materials.

The large majority of Quebec school boards operate night-time literacy courses. To fund these courses, the boards apply to the DGEA for grants and put up the other half of the total cost. The school boards often work closely with grass-root movements in their area. Some have opened basic education centres, but these are essentially pre-vocational training facilities, and few of them focus on literacy training. In 1981-82 two-thirds of the school boards were involved in literacy activities, about a third of them for the first time. Some 30 government-subsidized independent agencies are also involved in literacy training.

But while Quebec is among Canada's most progressive provinces in the area of literacy training, its Department of Education has not defined an official literacy policy. Instead, it ranks literacy among the three adult education priorities in underprivileged areas. The priority placed on literacy training by school boards and voluntary agencies does not translate into a DGEA budget priority. In fact, for 1980-81 allocations for literacy amounted to less than 1% of the Branch's total budget.

(e) Newfoundland

The illiteracy rate in Newfoundland is among the highest in Canada. The provincial Department of Education is cognizant of this fact and intends to make literacy a priority project under the purview of the Division of Adult and Continuing Education.

This Division attaches increasing importance to literacy training as part of the basic education program. Indeed, every effort is made to promote, develop and encourage literacy in the province. More and more funds are being allocated to this first part of the basic education program.

At present no full-time literacy training courses are available in Newfoundland's educational institutions. The Division of Adult Education focuses instead on night courses operated throughout the province. The courses are given on demand, providing there are four to six prospective students and a teacher is available. The EDL (Educational Development Laboratory) teaching method is used, and the Division provides the necessary teaching kits.

In Newfoundland as elsewhere, the recruitment of illiterates has been found to be hard, sensitive work. Experience in the province has shown that province-wide publicity is not the answer. Locally, the most effective way to reach large numbers of people is by word of mouth. Radio announcements are also effective, but cost more. In short, the Division is doing its best to attune government, educators and the general public to the existence and scope of illiteracy in the province.

The Newfoundland Department of Education supports voluntary agencies in different ways. Like its New Brunswick counterpart, it covers the cost of student training materials and tutor workshops. If a volunteer association needs special funds for a literacy-related program, departmental authorities will do their best to lend assistance.

CHAPTER FIVE

CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS

Under the Quinquennial Plan of the New Brunswick Community College, literacy training should be included in the educational activities pursued by the Colleges. Yet, no specific policy has been established for the training of illiterates or literacy tutors. There are guidelines with regard to the financial assistance which the Colleges afford literacy councils, but many other facets of this sector must be analyzed if the province is to have a coherent literacy policy. Additionally, it is crucial to recognize and co-operate with the other literacy resource organizations in the province.

Readers will quickly note that the first policy proposals in this chapter are of a general nature. For, before any measures or programs can be undertaken, it must be clearly established that the illiterate have a right to education. Subsequent recommendations concern the activities which the Department of Continuing Education must institute to make literacy training a comprehensive educational experience. Thus, recognition of the work of voluntary literacy agencies supposes a series of administrative and financial measures.

These conslusions and recommendations culminate this first study on illiteracy in New Brunswick. It is to be hoped that

literacy agents will step up exchanges and that all will work together to reduce illiteracy in the province. The final result of the study is also to make literacy training an instrument for the social and cultural development of the illiterate and of their social milieu.

1. General policy

In May 1978 the New Brunswick Community College presented a five-year plan dealing with all facets of this education system. Two years later, in 1980, the NBCC organizational structure was revised, leading to the establishment of the Department of Continuing Education. The five-year plan remained the working document for the new department.

As with any organization, the NBCC is guided by a particular philosophy, which, too, has been adopted by the Department of Continuing Education. That philosophy states that:

> "The New Brunswick Community College is a province-wide comprehensive and flexible educational institution designed to offer new learning experiences to all citizens of the Province, and to provide a wide range of educational opportunities in accordance with the existing statutes of the Province of New Brunswick. The basic purpose of the College is to prepare a large majority of its students for the world of work, to provide opportunities for other students to strengthen their educational backgrounds in preparation for subsequent training, and respond to those persons who wish to upgrade or update their present skills and/or acquire new skills and knowledge."[3]

---

[3] Quinquennial Plan 1978-1983, Volume II, New Brunswick Community College, May 1978, page 394.

This statement points up the tremendous scope of the Department's role and its responsibility to co-ordinate all existing training and educational activities other than those set out in the terms of reference of the public schools and universities.

Consequently, the clientele of the Department of Continuing Education encompasses all persons age 16 and over who no longer attend public school in the province and are not enrolled in some other type of educational institution. It is the Department's responsibility to afford all such persons, regardless of previous training, the opportunity to receive basic education and/or vocational training.

The right of adults to education supposes equal treatment for all. Thus, the illiterate and undereducated are among the clientele which the Department is mandated to serve. Although these people were not completely overlooked, they have not received the attention that they deserve.

RECOMMENDATION No. 1

It is recommended that the illiterates be clearly recognized as forming part of the clientele which the Department of Continuing Education is mandated to serve.

2. Budget

Should the Department of Continuing Education approve the first recommendation, it ensues that a portion of the adult education budget must be allocated to literacy training. Allocations made to date have been lamentably small, to the extent that it is very difficult to assess just how much of the total budget was claimed by these funds.

If we consider that 8.0% of the Department of Continuing Education's clientele are complete illiterates and 29.6% functional illiterates, it is only reasonable to expect the Department to display stronger concern for them. That concern should translate into a reasonable increase in allocations for literacy training.

RECOMMENDATION No. 2

It is recommended that the sums which the Department of Continuing Education allocates to literacy be a reflection of the needs of the target clientele.

3. Literacy agents

In the first part of this report, we saw that literacy training is not confined to the Community College system, but is also carried on by voluntary literacy agencies. The achievements of these organizations demonstrate the important impact of their programs.

To ensure the effective operation of the Community Colleges and volunteer organizations, it must be recognized that each has its part to play and that literacy training is everyone's business. What is important here is that illiterates be given the opportunity to choose the type of training they prefer and that their preferences be heeded. Given their different approaches (Community College: one teacher for several students, as opposed to voluntary agencies: "Each One, Teach One"), these two entities working together could definitely reach a greater number of people. In this way, recognition of the literacy activities pursued by voluntary agencies will enable interested adults to continue their training in the Community Colleges.

As things now stand, even with the best intentions, virtually all doors are closed to adult students trained by literacy volunteers, for there is no comparable system between the Colleges and the voluntary agencies.

RECOMMENDATION No. 3

It is recommended that while education for the illiterates is the responsibility of the Department of Continuing Education, the implementation of some training programs may be a shared responsibility with the voluntary literacy organizations in the province.

4. Public information campaign

New Brunswick has a high illiteracy rate, but the general public is not always aware of this. The literacy councils have managed to generate a certain amount of public awareness in the communitities, but much remains to be done. As these agencies have limited means, they cannot make optimum use of the media to deliver their message to the public. What means they can afford reach only a small segment of the population. On the one hand, the print media are obviously unsuitable for communicating with the illiterate. On the other hand, the literacy councils cannot afford, to air spoken messages over radio and television. Although free air time is set aside for public service announcements, it is too short and infrequent. Word-of-mouth may be the way to reach the most people, both the illiterate population and the public at large.

A province-wide information campaign would undoubtedly be the ideal means to attract public attention and bring illiteracy out of the closet. It will make the public aware of the scope of the problem and show the illiterates that they are not alone, that friends and neighbours may have the same handicap. Such action might thus motivate the illiterate to seek training.

The campaign should also aim at identifying the causes of illiteracy. This problem did not appear overnight; it is the result of certain circumstances. The general public will realize that, contrary to popular belief, laziness is not the basic

cause. Economic, social, political and cultural conditions have decisive bearing on illiteracy. Furthermore, prior to the law making school attendance compulsory, the drop-out rate was very high, and many young people never went to school at all. This is obviously why the level of education is low among people age 45 and over.

A province-wide information campaign would be supported by local, regional and sectorial activities. The illiterate must be reached where they live and work and practice their culture. Literacy councils, local organizations likely to include illiterates among their ranks (e.g. citizens groups and certain trade unions), and some government services (e.g. welfare and unemployment insurance) could be consulted in connection with the development of diversified means to reach the population for whom literacy activities are intended.

RECOMMENDATION No. 4

It is recommended that the Department of Continuing Education recognizes that on-going province-wide and local public information activities are a necessity. These activities must be jointly conducted with all literacy agents so as to promote awareness of the many dimensions of illiteracy and opportunities for literacy training.

5. Provincial literacy committees

In the Province of New Brunswick, it was found after several experiments, that each ethnic group has different needs and concerns. The same holds true for illiterates. As a result, the Department of Continuing Education has suggested the establishment of two provincial literacy committees to look after the interests of illiterates of the two linguistic groups. These two committees would serve as the official spokesmen for the volunteer literacy workers involved with francophones and anglophones. All the requests made to the D.C.E. by the provincial literacy committees will be the responsibility of the francophone and anglophone Curriculum Divisions (Appendix 4).

The Province already has the originization "Laubach Literacy of Canada - New Brunswick" which is composed of 16 regional literacy councils, 14 anglophone and 2 francophone. Since these councils had no national or provincial affiliation, they joined the provincial anglophone organization. although the "LLC-NB" groups together most of the volunteer literacy workers in the province, the provincial committee of this organization is not representative of all the groups. Therefore, a committee representing all the different anglophone volunteer groups in New Brunswick is required. This committee would be recognized as their spokesman by the Department. Since the "LLC-NB" is already well organized, it would be preferable for the provincial committee to be established by these persons, as they are more familiar with this sector.

This committee could then look into the most pressing questions, notably the lack of funds for recruiting trainers and students, training sessions for the trainers, and regional coordinators.

The Francophone literacy resource people must begin by setting up a provincial organization that would help each French-speaking region to organize literacy councils. The second most urgent problem involve the search for suitable training aids; tutor workshops; recruitment; co-ordinators; and, needless to say, sufficient funding to initiate its activities. At present, the Francophone literacy councils are without means. The Department of Continuing Education is prepared to lend its support so that a Francophone provincial committee on literacy may be set up as soon as practicable.

RECOMMENDATION No. 5

It is recommended that the Department of Continuing Education recognize Anglophone and Francopnone provincial committees on literacy as the official spoke persons of the voluntary literacy associations in the province.

6. Regional Structure

In line with the structure proposed in the draft bill respecting the New Brunswick Community College, one or two campus advisory boards will be set up in each region served by a campus of the Department of Continuing Education.

In some regions, one board will represent the French-language population and another English-language population.

These campus advisory boards will act as intermediaries between the general public and the New Brunswick Community College so that the college may satisfy the needs of the people it is mandated to serve. The boards will advise the campus principals and Department officials on educational matters pertinent to their region and language group. Board member will be appointed by the government in an individual capacity and will represent no one interest group in particular.

Each campus advisory board should have a committee on literacy to keep it abreast of training needs. These committees on literacy will be known as campus committees on literacy and will be comprised of:

(1) representatives of the literacy councils in the region;

(2) teachers from the adult basic education program of the campus;

(3) the campus vice-principal or an employee of the campus extension services.

The campus committee will be chaired by the campus vice-principal, who is conversant with the day-time and evening course offerings and can therefore inform the volunteers as to literacy training opportunities. The vice-principal is also in a position to see that committee recommendations are taken into consideration by the advisory board and to know when they are to be implemented. Lastly, the principal's office will provide secretarial services.

The main duties of the campus committees on literacy will be to:

(1) keep the advisory boards abreast of the needs of the illiterate population;

(2) provide input into literacy training programs;

(3) provide a link between the literacy councils and Community Colleges;

(4) co-ordinate the efforts of all literacy resource people to achieve the long-term objective of reducing the regional illiteracy rate;

(5) exchange information regarding teaching materials, tutor training, and Community College programs.

To keep the lines of communication to manageable size, it seems preferable to have the literacy council representatives to this campus committee sit on the provincial committee as well. This arrangement would keep the provincial committee abreast of the activities of both the voluntary agencies and the Community Colleges. Furthermore, concerting the efforts of the literacy councils is certain to have a positive impact on the recommendations which the different committees present to the campus advisory boards.

As mentioned earlier, one of the main tasks of the campus committees on literacy will be to propose programs that answer the needs of the illiterate population in their respective areas. Given the demographic profile of the province, such programs are certain to feature regional particularities. But the objective will remain the same: to train the illiterate to read and write.

As the Department of Continuing Education is now set up, the Curriculum Services Division is in charge of leadership, co-ordination, planning and defining the training needs within the respective language groups. But if the role of the campus committees on literacy is to propose courses or programs compatible with the needs of the illiterate population in their areas, Curriculum Services should be kept informed. To ensure the necessary information flow, representatives of all the campus committees on literacy and the directors of the Anglophone and Francophone Curriculum Services will meet periodically during the year. Through these periodic exchanges, committee members will be kept informed of activities in the other regions and benefit from the experience of their colleagues, and the Curriculum Services directors will be certain that all program proposals are consistent with the aims and objectives of the Department.

The organizational structure discussed here is presented on the following page.

RECOMMENDATION No. 6

It is recommended that one or more campus committees on literacy per mother tongue be set up at every campus location of the Departmnet of Continuing Education, as described in the section above.

ORGANIZATIONAL STRUCTURE

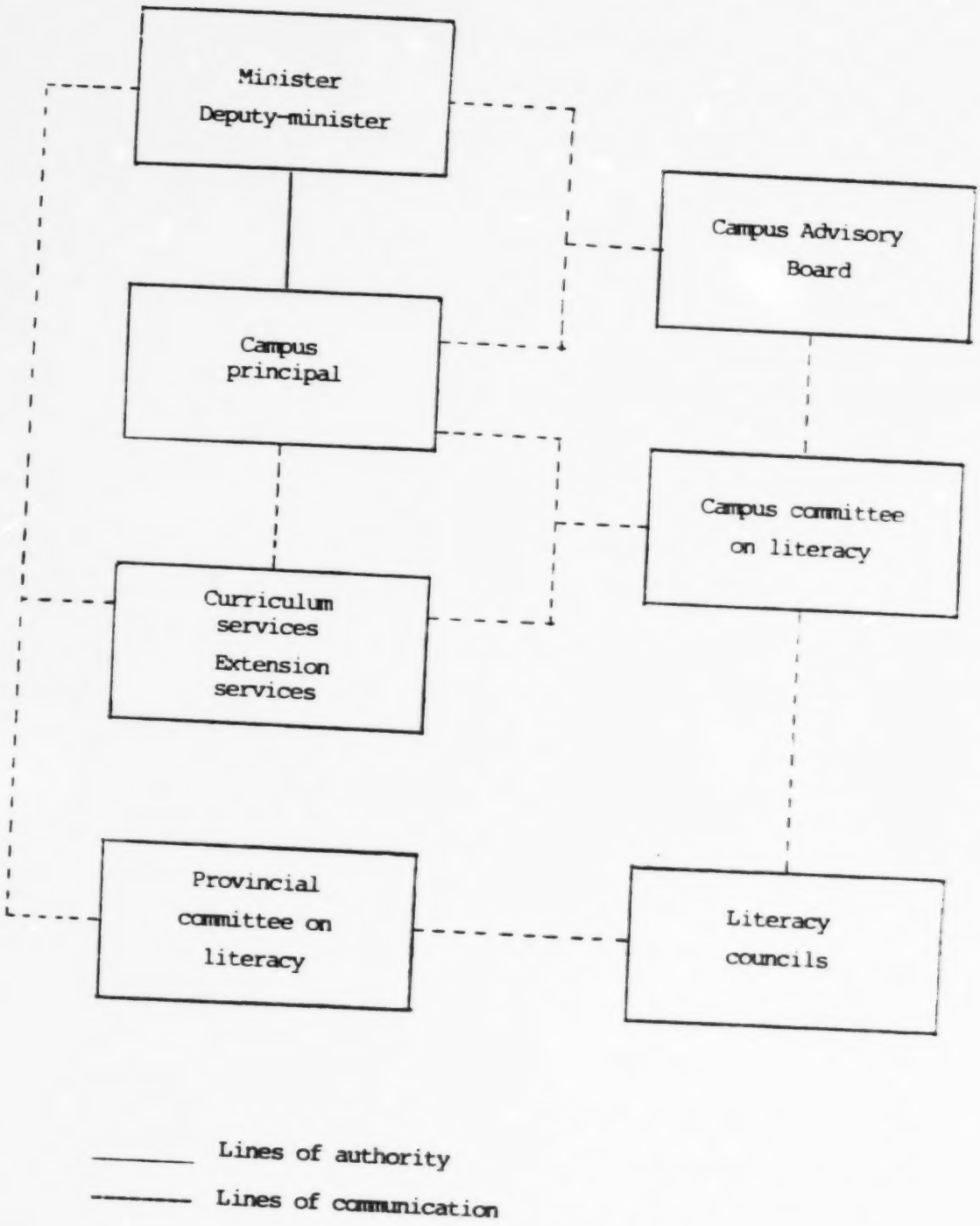

7. Subsidies and planning

As mentioned earlier, the source of funding from the membership fee is insignificant and certainly does not allow the agency to engage in literacy activities.

We interviewed literacy workers to ascertain which activities require substantial outlays of money. Following are a few of such activities:

- publicity to inform the public of literacy council services;
- hiring of literacy council co-ordinators;
- organization of provincial training conferences;
- publication of a provincial newsletter;
- tutor training workshops;
- meetings of the provincial committee;
- search for teaching materials, especially in French;
- producing Englisn material with Canadian content.

These are all important activities for providing closer communication between the general public, the literacy volunteers, and the illiterate population. Thus, should the Department of Continuing Education recognize that voluntary literacy agencies have a major role to play among the population which the Community College is bound to serve, it seems only logical that those agencies be allocated part of the budget for such services after a careful delineation of responsibilities.

Naturally, to be eligible for such allocations, the agencies must plan their activities. A three-year plan would enable each

provincial committee to establish set its priorities and a medium-range goal as well. The plan will be accompanied by a subsidy application, allowing the Department to verify the proper use of the monies. The funds will be handled by the provincial committees on literacy, which will submit an activities report and financial statement at the end of each year.

In order that voluntary agencies may plan their activities and evaluate the results over a meaningful period of time, the Department of Continuing Education should make a commitment in principle to finance the agencies for a specific time (e.g. three years). This would guarantee the continuity of activities in progress. If however, a subsidized agency showed no progress or misused its grant, the next year's funding might be jeopardized.

RECOMMENDATION No. 7

1. That the Department of Continuing Education grant annual funding for literacy activities to the Anglophone and Francophone provincial committees on literacy.

2. That each committee receive its funding in one lump sum each year;

3. That the funding application be accompanied by a three-year plan and budget estimates for the target year;

4. At the end of each year, the committees will submit to the Department of Continuing Education a report on its activities and financial statement for the year just ending.

8. Needs of the illiterate population

Throughout these many activities aimed at literacy, the agents must remember to consult the people directly concerned by their programs, namely the illiterate population. Needless to say, they are in the best position to describe the kind of training they want and prefer. All too often, programs are set up without thorough investigation of the needs of the beneficiaries. It is all well and good to say that the basic need of illiterates is to learn to read and write. But is this really the solution?

In Table 12 we observe the highest illiteracy rates in the low-income counties. Thus, many of the illiterate are found among the unemployed, welfare recipients and unskilled workers. Their problems obviously extend beyond the question of reading and writing. For these people, the literacy-specific approach may not be appropriate in the beginning. They should first be provided with social development mechanisms whereby they can function better in a literate society and lessen their dependence on social programs. Learning to read and write would be the spring board in this process.

As the people closest to the illiterate population, literacy tutors could give suggestions to campus committees on literacy as to how the illiterate might best express their needs. Anyone wishing to help eradicate illiteracy must listen to the people affected.

RECOMMENDATION No. 8

It is recommended that the campus committees on literacy ensure that illiterates are consulted with respect to their needs.

9. Practical approach

According to an abstract of a report on adult education policy ("Politique globale de l'éducation des adultes") submitted to the Quebec government by the Commission d'étude sur la formation professionnelle et socioculturelle des adultes, the educational objectives of basic adult training are aimed at:

> "the acquisition of basic cognitive skills (written and spoken language, reading and arithmetic); the discovery of one's own resources; promotion of the skills required for autonomous learning, analysis and critical judgement; the solution of specific problems (e.g. reading a bus schedule or filling out an income tax return); the acquisition of skills for autonomous action, decision making, creativity and growth; the strengthening of one's various social roles, such as parent, worker and consumer; the improvement of interpersonal relations; and promotion of awareness not only of the immediate realities (e.g. health care) but of broader realities as well (e.g. promotion of international conscience)."[4]

If literacy agents on the whole accept these as realistic, workable objectives, training programs will have to reckon with these objectives. The acquisition of such skills will help many illiterates enhance the quality of their daily lives.

---

[4]Apprendre: une action volontaire et responsable, Commission d'etude sur la formation des adultes, February 1982, page 16.

(Quotation translated by the agency)

The facilities to acquire such knowledge and skills are readily accessible. Social services, newspapers, pamphlets and booklets of every description are all aids which are available to the tutors. Furthermore, the programs of adult students enrolled in the Community Colleges usually include courses in social dynamics.

RECOMMENDATION No. 9

It is recommended that campus committees on literacy ensure that literacy training extends beyond the literacy-specific approach so as to encompass concepts that promote the social development of the individual.

10. Pilot projects

Adult literacy training is still fairly new In New Brunswick. To date, these activities have been the domain of literacy councils and the Community College system. As seen in the second chapter, although both bodies serve the illiterate population, there seems to be little co-ordination between the two. Each meets the immediate needs of its clientele, without making literacy training part of the continuing education process. But before making changes in this situation, it would make good sense to begin with a pilot project.

During this experimental period, a functional model will be set up in one Francophone and one Anglophone region. Bathurst

should be designated as the French region, and Saint John as the English region. Our choice was dictated by the fact that both cities are the base for relatively successful literacy councils and each has a Department of Continuing Education campus with the infrastructures to accommodate new programs. Two further factors are well-designed extension courses and fairly high enrollment figures.

All the literacy resource people in these two regions will be encouraged to work closely so as to guarantee continuity once an individual has begun training.

This pilot project will determine whether or not full-time courses answer the needs and aspirations of the illiterate population. If so, these two campuses will serve as models for the other Community College campuses.

During this period, the Bathurst and Saint John facilities will have to broaden their academic programs to accommodate all those seeking full-time courses as of the first year. Mechanisms will also be set up to ensure that adults trained by literacy volunteers or in night school can continue their studies in these educational institutions. Eventually, students who complete their academic training up to grad level 10 will be able to enroll in vocational training courses.

If this is to be a valid experiment, all agencies involved in literacy activities in a given region will have to keep the target population fully informed as to the opportunities open

to them. In order to meet all the demands of this clientele, the literacy councils will have to ensure sufficient number of volunteers. The Community Colleges will open their doors as wide as possible. For, if training services are unavailable when a person first applies, it is highly unlikely that he or she will try again six months later.

During the two-year experimental period, the production of teaching materials should be encouraged. Attention should also go to the training of literacy volunteers and of those teaching regular and evening courses at the Community Colleges. Special attention should be focused on the evaluation of adult education programs.

RECOMMENDATION No. 10

It is recommended that the Department of Continuing Education support a two-year pilot project in at least two locations, namely Bathurst and Saint John, as described in the section above.

11. Tutor training workshops

Many literacy volunteers have no previous teacher training. The eligibility requirements are simply goodwill, a sensitivity towards the needs of the illiterate and completion of a training workshop. Workshops are generally organized by the local literacy council as the number of volunteers warrants. The

Anglophone workshop instructors are members of the national or provincial executive staff of Laubach Literacy of Canada or else literacy tutors thoroughly familiar with the Laubach Method. Francophone tutors are usually instructed by the author of the training manual. A few Francophone tutors take the same course as the Anglophones, since some Quebec authors use the phonetic approach featured in the Laubach Method.

Whatever method is used, the benefits of these workshops have been firmly established. For some volunteers, the 10-12 hours of training are the only time they meet other people involved in the same cause. The workshops also give prospective tutors an opportunity to see firsthand whether or not tutoring is what they really want to do. Some have the time and goodwill but realize that literacy training is not for them. Many others find it personally rewarding work and spend several hours a week at it. All literacy volunteers are required to attend a workshop, which, in addition to the training methodology, deals with adult learning.

These training sessions require time, money, human resources and space. Not all literacy councils can meet these costs. Those which receive subsidies from local agencies can hold such workshops, but the resource people are the only ones whose expenses are reimbursed; the participants pay their own expenses. The cost of the training material and rental space sometimes claims a sizeable portion of council funds. At the councils'

request, the Community Colleges in some regions provide space for the sessions and handle duplication of the training material. But this is not enough. The Department of Continuing Education should be willing to fund the organization of the training workshops if the literacy councils cannot manage on their own.

The material organization, content and frequency of the workshops will, however, remain the responsibility of the councils. The Department should have no hand in organizing the tutor training sessions, except where requested by the councils. The recommendation which follows is proposed pending implementation of Recommendation No. 7.

RECOMMENDATION No. 11

It is recommended that the Department of Continuing Education continues to support, within the limits of its budget, tutor training workshops until such time as recommendation 7 is implemented.

12. Professional training for literacy teachers

It is widely believed that all it takes to be a good teacher is familiarity with the teaching material, some teacher training and several years of experience in the classroom. Yet, there are some relatively new fields that require special training. The Université du Québec in Montréal is clearly of this opinion, for it plans to introduce a certificate program for literacy

instructors in September 1983. Thus, the need to train the people who work with illiterates is being recognized. Furthermore, over the past few years certain universities have been offering undergraduate and graduate programs in adult education.

As the professional development of teachers is the concern of the Department of Continuing Education, it is important that the training needs of literacy instructors be defined. It would be useful in this connection to confer with the universities that offer such courses so as to identify the requirements of this new field. All literacy resource people who so desire should have access to these courses.

RECOMMENDATION No. 12

It is recommended:

1. That the Department of Continuing Education, working through the office of Professional Development, undertake to provide for the training needs of literacy instructors.

2. That the Professional Development services of the Department of Continuing Education be made available to the literacy voluntary groups upon request.

13. Research for Literacy training materials

Almost everyone in New Brunswick connected with literacy activities in one way or another has heard of the Laubach Method.

Anglophone tutors have been trained in the use of this phonetic approach. But not all Francophone literacy agents accept this method, and the materials are not available in French. Each Francophone tutor uses the training aids which he or she finds most suitable and easiest to obtain. As a result, Francophone training workshops are very difficult to organize, and the tutors feel isolated.

To overcome this problem, the Department of Continuing Education should do some in-depth research into French-language literacy training materials and other publications that might promote the autonomy of the illiterate. As the approach to adult education differs from that used for children, the books selected will be written in an adult style and revolve around adult situations. The target population is another factor to be weighed. A book written in Quebec's Lac-Saint-Jean region will relate to the realities of the people in that particular setting. Will the same book interest adults in New Brunswick? The teaching materials selected will have to be as general as possible, and some local publications will be added to the package. Some regions of the province are already pursuing such projects, and a variety of printed material is provided to the public free of charge. Adult students are interested mainly in learning to read and write words and phrases which they can put to immediate use. It is therefore vital to choose materials carefully and to heed the students' expressed desires and preferences.

RECOMMENDATION No. 13

It is recommended:

1. That the Department of Continuing Education and the literacy volunteers undertake research into the most suitable training materials for illiterates and initiate the development of same if appropriate material is not available.

2. That the Department of Continuing Education give priority to the research and development of material for the Francophone illiterates.

14. Purchase of teaching materials

In recent years the Department of Continuing Education, working through the Community College Extension Services, has covered the cost of training materials used by the literacy associations. The councils simply apply to the College in their area. This assistance is greatly appreciated by both the councils and the students, for often neither could afford to buy the necessary materials. Some resource people we interviewed admitted that most councils could not operate without these funds from the NBCC.

RECOMMENDATION No. 14

It is recommended that the Department of Continuing Education continue to cover the cost of the training materials used by voluntary literacy agencies, pursuant to current practice until such time as these purchases form part of the budget submitted by the provincial committees on literacy.

15. Class size

Another factor to consider is the "Each One, Teach One" approach used by the literacy councils. Some tutors regard this as the most effective means to attract and keep students, most of whom are not ready or willing to be part of a group. Whereas voluntary agencies may well adopt this approach, educational institutions find it too costly and thus unworkable.

Literacy volunteers are therefore the answer for those who want training but shy away from a group situation. As the student gains self-confidence, this reluctance may gradually disappear. Those interested in pursuing their training in the Community Colleges will have to get used to groups. In order to give these students the individual attention and close follow-up they require, class size should be reasonable. Going by experience gained in the other provinces, classes of complete illiterates should not exceed eight students, and classes of functional illiterates should not exceed ten students.

RECOMMENDATION No. 15

It is recommended that in the literacy training group programs offered by the Department of Continuing Education:

1. The class size for regular and extension courses for the completely illiterates (below grade 5) shall not exceed eight students;

2. The class size for regular and extension courses for the functionally illiterate (grade 5 to grade 8) shall not exceed ten students.

16. Space facilities

As mentioned earlier, the content of literacy training programs must reflect situations familiar to the students. This holds true for the training sites as well. This poses no problem for volunteer oganizations: the tutors and students themselves decide on a mutually convenient meeting place. Students often prefer meeting at the tutor's home so as to protect their anonymity, particularly when the tutor lives in a different neighbourhood. Some literacy councils have arranged to use the local library as a meeting place.

Literacy courses should be given at locations conveniently close to the target population. For most students could not afford to travel long distances, unless of course their travel

expenses were paid, and the courses would therefore be all but inaccessible. Furthermore, giving the courses in large buildings, such as those housing comprehensive schools, would generate feelings of insecurity for many students, who would feel disoriented in the maze-like setting. In such large facilities, other courses are generally being given at the same time, and the literacy trainees might be embarrassed around people who can read and write. Another factor to consider is the negative attitude which some adults once harboured towards school. Taking them back into a similar environment might well rekindle those feelings.

As the Community College campuses are located in urban environments, courses will have to be shifted to rural areas in order to reach the maximum number of people. Since literacy courses require no bulky equipment, they will be easy to decentralize. Most villages have meeting places, such as Knights of Columbus halls, church basements and public auditoriums, suitable for literacy training activities. These places are familiar to the illiterate members of the community and are generally located in the heart of town.

RECOMMENDATION No. 16

It is recommended that the Department of Continuing Education undertake the decentralization of literacy training group programs with a view to optimizing their accessibility and that it sees to the suitability of the space facilities used.

17. Time schedules

Table 12 shows the highest incidence of illiteracy in the underprivileged counties. This study does not enter into the job or wage profiles of the illiterate population. But some reports published in other provinces show the highest illiteracy rates among individuals with the lowest incomes. The jobs they hold are either seasonal or low-paying; many of them are unemployed or on welfare.

Most of the people described above are out of work for fairly long periods of the year. Those involved in primary industries cannot pursue their occupations for twelve months in a year. Day-time courses at various periods during the year might attract many such people. But first, it would have to be seen whether or not they were interested in such courses, and if so, what time of day would be most convenient for them.

RECOMMENDATION No. 17

It is recommended that the schedules of the literacy training groups organized by the Department of Continuing Education be made flexible enough to allow the target population access to the courses.

APPENDIXES

REPORT ON THE DEPARTMENT OF CONTINUING EDUCATION'S LITERACY PROGRAMS

Rationale

Introduction: Literacy is commonly defined as:

a) discovering one's resources:
enable the adult to discover his potentialities, actualize them, and go beyond their limits;

b) basic knowledge:
promote the acquisition of concepts, knowledge, and skills which can be transferred from one field of knowledge to another or from one situation to another;

c) mastering languages:
ensure mastery of the languages used: spoken and written language, reading, arithmetic, social codes and symbolic systems (signals, measurement units, computers);

d) creativity and initiative:
encourage creativity and initiative, and promote development of the skills required for autonomous learning;

APPENDIX 1

(continued)

e) development of a critical mind:

enable the adult to develop the ability to appropriate information and knowledge, ciriticize such information, compare it, verify its sources, and test it.

It is common knowledge that a very large number of New Brunswickers are illiterate. To date, the literacy committees have made commendable efforts to improve the situation of illiterates.

At the steering committee's meeting in April the Deputy-Minister of the Department of Continuing Education asked that a study be undertaken to better define the Minister's role in this area. This task was assigned to the Francophone Curriculum Director and the Professional Development Coordinator.

It was also decided to retain the services of a consultant who would be responsible for preparing a report on the following aspects:

1. Describe the situation concerning complete illiteracy (Grade 5 or less) and functional illiteracy (less than Grade 8 or 9) in New Brunswick:

   1.1 number of complete illiterates in New Brunswick

   1.2 number and average age by region and by mother tongue

APPENDIX 1

(continued)

1.1 number of complete illiterates in New Brunswick

1.2 number and average age by region and by mother tongue

1.3 number of functional illiterates in New Brunswick

1.4 number and average age by region and by mother tongue

2. Determine the number and level of training desired by region and by mother tongue.

3. Describe the services provided by volunteer associations in New Brunswick:

3.1 number of people who have been trained over the past five years

3.2 number receiving training during 1982-83

3.3 curriculum used in French and English

4. Summarize the follow-up carried out with regard to the students.

5. Describe the methods of providing this training in public education institutions in the different Canadian provinces.

APPENDIX 1

(continued)

e) development of a critical mind:

enable the adult to develop the ability to appropriate information and knowledge, ciriticize such information, compare it, verify its sources, and test it.

It is common knowledge that a very large number of New Brunswickers are illiterate. To date, the literacy committees have made commendable efforts to improve the situation of illiterates.

At the steering committee's meeting in April the Deputy-Minister of the Department of Continuing Education asked that a study be undertaken to better define the Minister's role in this area. This task was assigned to the Francophone Curriculum Director and the Professional Development Coordinator.

It was also decided to retain the services of a consultant who would be responsible for preparing a report on the following aspects:

1. Describe the situation concerning complete illiteracy (Grade 5 or less) and functional illiteracy (less than Grade 8 or 9) in New Brunswick:

   1.1 number of complete illiterates in New Brunswick

   1.2 number and average age by region and by mother tongue

APPENDIX 1

(continued)

1.1 number of complete illiterates in New Brunswick

1.2 number and average age by region and by mother tongue

1.3 number of functional illiterates in New Brunswick

1.4 number and average age by region and by mother tongue

2. Determine the number and level of training desired by region and by mother tongue.

3. Describe the services provided by volunteer associations in New Brunswick:

3.1 number of people who have been trained over the past five years

3.2 number receiving training during 1982-83

3.3 curriculum used in French and English

4. Summarize the follow-up carried out with regard to the students.

5. Describe the methods of providing this training in public education institutions in the different Canadian provinces.

(continued)

5.1 organization structures, links with other government agencies

5.2 teaching method

5.3 operating method and cost

5.4 links with other educational services

5.5 other specifics

6. Recommendations

a) The policy which should be opted by the Department of Continuing Education

b) Proposed administrative model

c) Teaching model:

i. teaching method

ii. provincial and regional coordination

iii. teaching material to be used

iv. how instruction provided - evening or day courses, on or off-campus, etc.

d) Facilities necessary

e) Costs of implementation

f) Timetable for implementation

g) Professional development of teachers involved in the program

(continued)

Phase II of Research

The Department of Continuing Education also intends to introduce a procedure which will enable a student to improve his skills beginning at his own level of competence.

Doubtless, many students will be illiterate. This report should:

1) Describe how the Department should link Phase I and Phase II
2) Identify the point at which the student is ready to undertake Phase II
3) Identify the testing which must be administered to the students at different levels

APPENDIX 2

DEPARTMENT OF CONTINUING EDUCATION

Mandate of Literacy Steering Committee

Formation

The committee will be made up of anglophone and francophone members who have literacy experience either as a volunteer, a member of a provincial or national literacy council or as an employee of an educational institution concerned with the training of illiterates.

The members of this committee shall be:

- The Director of the francophone Curriculum Services of the Department of Continuing Education;
- The Coordinator of Professional Development of the Department of Continuing Education;
- The President of "Laubach Literacy of Canada";
- The Vice-President of "Laubach Literacy of Canada";
- The President of "Laubach Literacy of Canada - New Brunswick";
- Coordinator of a literacy project of an educational institution in another province;

APPENDIX 2

(continued)

- Coordinator of a literacy project of an educational institution in another province;
- Coordinator of the Extension Services of the Department of Continuing Education;
- Literacy volunteer;
- Department of Continuing Education employee who is responsible for writing the report.

The Chairman of this committee will be the Director of the francophone Curriculum Services. The secretary will be chosen from the membership.

The work of this committee will be terminated when the final report is submitted to the Deputy-Ministers of the Department of Continuing Education.

Role

The main functions of the Literacy Steering Committee shall be:

1) To provide the members of the committee with an opportunity of keeping abreast with the orientation that the study is taking;

APPENDIX 2

(continued)

2) To initiate discussions between the members of the committee on the current trends in literacy training;
3) To submit suggestions or recommendations so that the report will reflect, as much as possible, the wishes and aspirations of the groups concerned;
4) To recommend changes or modifications to the preliminary report;
5) To revise the final report before it is presented to the Educational Services Committee of the Department of Continuing Education.

Frequency of Meetings

The meetings of the Literacy Steering Committee shall be called by the Chairman. The Chairman anticipates having two (2) meetings; the first to study the preliminary report (end of november) and the second to evaluate the final report (mid-December). If he deems it to be necessary, the Chairman may call a special meeting.

The travelling expenses of the members of the committee will be defrayed by the Department of Continuing Education at the rate approved by Treasury Board.

APPENDIX 3

LAUBACH LITERACY OF CANADA - NEW BRUNSWICK

Literacy Councils

Serving the English-speaking population in:

Bathurst

Dorchester

Moncton

Saint John

Fredericton

Chatham

Woodstock

Sussex

Sackville

Perth-Andover

Saint-Martin's

St. Stephen

Chipman

Boiestown

Serving the french-speaking population in:

Bathurst

Grand-Sault

APPENDIX 4

DEPARTMENT OF CONTINUING EDUCATION CAMPUSES

● Places where these campuses are located

APPENDIX 5

ORGANIZATIONAL CHART

DEPARTMENT OF CONTINUING EDUCATION

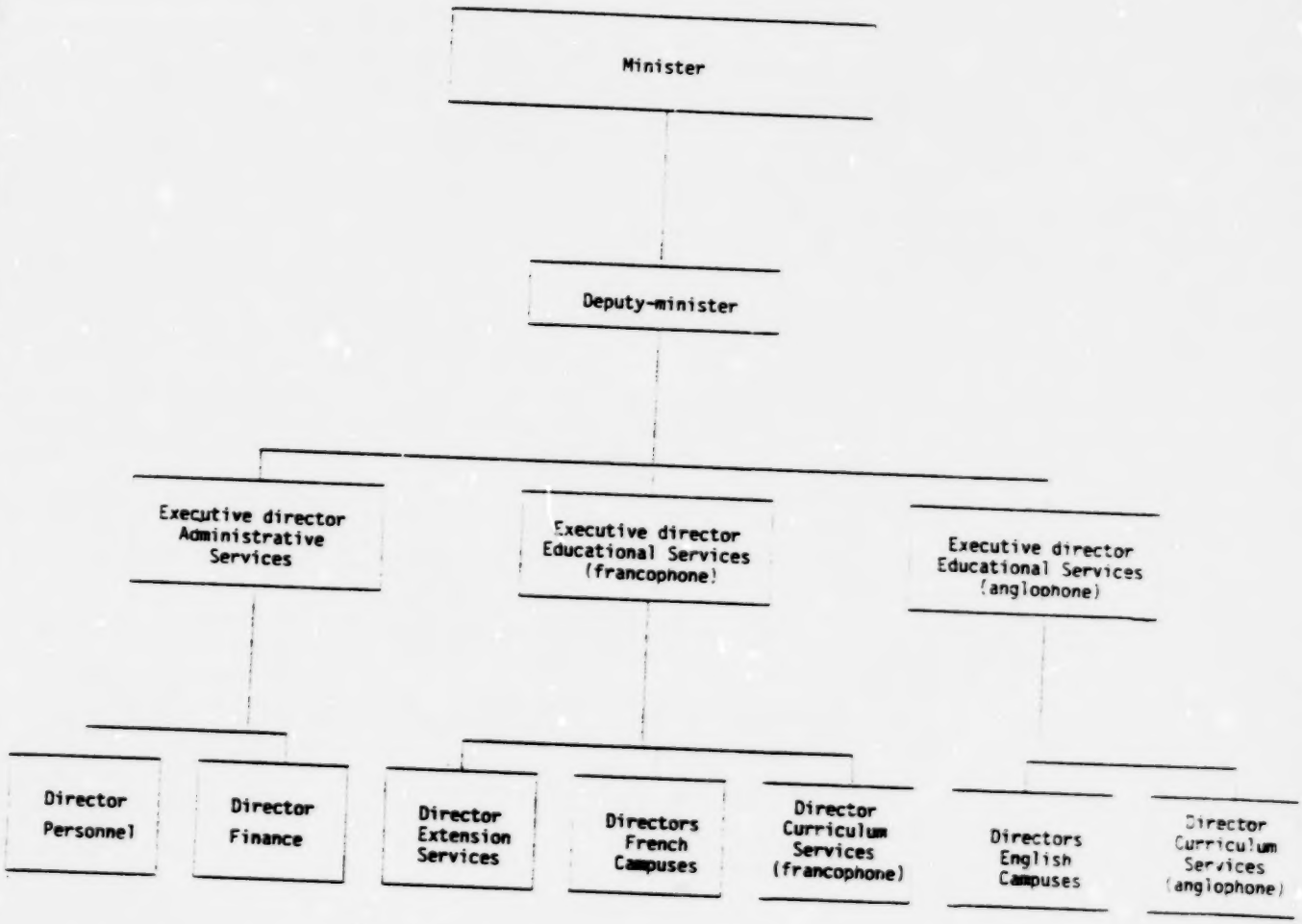

BIBLIOGRAPHY

Alberta (Prov.). Alberta Advanced Education and Manpower. Further Education Services. Educational Communication Corporation. Write Break. Edmonton, June 1982.

Canada. Canadian Library Association. "Canadian Library Journal", Action for Literacy, vol. 37, #4 (August 1980). Ottawa.

Canada (Québec). Institut canadien d'éducation des adultes. Pour une alphabétisation populaire. Montréal, October 1980. 14 p.

Canada. Movement for Canadian Literacy (Thomas, Audrey M.). Adult Literacy in Canada; report prepared for the international seminar "The Adult Literacy in Industrialized Countries", Eastbourne. Toronto, 1981. 14 p.

Canada. Movement for Canadian Literacy (Thomas, Audrey M.). Canadian Adult Basic Literacy Resource kit. Toronto, July 1979. 227 p.

Canada. Movement for Canadian Literacy (Thomas, Audrey M.). La formation de base des adultes dans les années 70: Rapport de la conférence. Toronto, 1978. 108 p.

Canada. Parliamentary Task Force on Employment Opportunities for the 80's, Work for Tomorrow, Ottawa, July 1981. 171 p.

Canada. World Literacy of Canada (Thomas, Audrey M.). Adult Basic Education and Literacy Activities in Canada 1975-76. Toronto, April 1976. 149 p.

British Columbia (Prov.). Ministry of Education. Post-Secondary Department, Policies and Procedures. March 1982.

New Brunswick (Prov.). New Brunswick Community College. Quinquennial Plan 1968-1983 (volume II). Fredericton, May 1978. 531 p.

Ontario (Prov.). Ministry of Education and Ministry of Colleges and Universities. Continuing Education: The Third System. March 1981, 133 p.

Québec (Prov.). Gouvernement du Québec. Commission d'étude sur la formation des adultes. Apprendre: une action volontaire et responsable (abrégé). Montreal, February 1982. 44 p.

BIBLIOGRAPHY

(continued)

Québec (Prov.). Ministère de l'Éducation. Direction générale de l'éducation des adultes (Hautecoeur, Jean-Paul). Analphabétisme et alphabétisation au Québec. Québec, 1978. 222 p.

Québec (Prov.). Ministère de l'Éducation. Direction générale de l'éducation des adultes (Haute oeur, Jean-Paul). Alpha 80. Québec 1982. 370 p.

Québec (Prov.). Ministère de l'Éducation. Direction générale de l'éducation des adultes (Hautecoeur, Jean-Paul). Alpha 82. Quebec 1982. 422 p.

Québec (Prov.). Ministère de l'Éducation. Direction générale de l'éducation des adultes (Hautecoeur, Jean-Paul). Pratiques d'alphabétistion. Québec, 1982. 408 p.

Québec (Prov.). Ministère de l'Éducation. Direction générale de l'éducation des adultes (Hautecoeur, Jean-Paul). "Pour le développement de l'alphabétisation au Québec". Le Grain de sel, May 1979 (special edition). 31 p.

Québec (Prov.). Regroupement des groupes populaires en alphabétisation. L'alphabétisation au Québec, situations recommandations (memoir presented to the "Commission d'étude sur la formation des adultes" and the "ministère de l'Éducation") Montréal, June 1981. 90 p.

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. Unesco's Standard-Setting Instruments. Geneva, 1980.

DEPARTMENT OF COMMUNITY COLLEGES
MINISTERE DES COLLEGES COMMUNAUTAIRES

RAPPORT FINAL

UNE DEUXIÈME CHANCE

L'ALPHABETISATION AU NOUVEAU-BRUNSWICK

JUIN 1983

Remerciements

La prise de conscience du problème de l'analphabétisme et de l'alphabétisation chez les adultes est tout à fait récente au Nouveau-Brunswick. Les documents traitant de ce phénomène sont peu nombreux, j'ai donc puisé mes plus précieuses informations auprès des personnes qui ont oeuvré et qui oeuvrent encore dans ce domaine. Je me suis aussi renseignée sur les activités qui se déroulent au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve. Plusieurs documents provenant de différents organismes à travers le pays m'ont été très utiles pour la rédaction de ce rapport. De plus, le Québec étant la province la plus active en alphabétisation au niveau institutionnel, leur expérience a été très profitable.

À toutes les personnes qui ont accepté de partager avec moi leurs expériences, leurs connaissances ainsi que leurs aspirations concernant l'alphabétisation, je dis "Merci". À tous ceux et celles qui ont accepté de faire partie du comité de direction en alphabétisation, je désire exprimer ma gratitude . Au personnel de la Direction francophone des programmes d'études en particulier au directeur, Wilfred Savoie, et aux secrétaires, Linda Russell et Lorraine Damecour, je vous remercie de votre travail et de votre appui: ils m'ont été précieux au cours de cette étude.

Ginette Vienneau

Ginette Vienneau

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I - L'ÉTENDUE DU PROBLÈME	5
1. Les définitions	5
2. Les données du Recensement du Canada de 1976	7
3. L'analyse des tableaux	8
CHAPITRE II - LES SERVICES À LA POPULATION	29
1. Les organisations bénévoles	29
2. Le ministère de l'Éducation permanente	34
CHAPITRE III - LES BESOINS DE FORMATION	40
1. Les organismes bénévoles, cours à l'extension etc.	40
2. Les attentes de la population	42
3. L'objectif à long terme	44
CHAPITRE IV - L'ALPHABÉTISATION AU CANADA	46
1. À l'échelle nationale	46
2. À l'échelle provinciale	54
CHAPITRE V - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	65
1. Politique générale	66
2. Budget	68
3. Les intervenants	69
4. Campagne de sensibilisation	70

TABLE DES MATIÈRES (Suite)

		Page
5.	Comités provinciaux d'alphabétisation	73
6.	Structure régionale	75
7.	Subvention et plan d'action	80
8.	Besoins des analphabètes	82
9.	L'approche fonctionnelle	84
10.	Phase expérimentale	85
11.	Les sessions de formation	88
12.	Formation professionnelle des enseignants en alphabétisation	90
13.	Recherche concernant le matériel didactique	92
14.	Achat de matériel didactique	94
15.	Nombre d'étudiants dans les classes	95
16.	Les aménagements nécessaires	96
17.	Horaire des cours	98
ANNEXES		100
BIBLIOGRAPHIE		108

LISTE DES TABLEAUX

Tableau — Page

1. - L'Âge et le sexe de la population francophone ayant moins de 5 années de scolarité 11

2. - L'Âge et le sexe de la population francophone ayant de 5 à 8 années de scolarité 12

3. - L'Âge et le sexe de la population francophone ayant moins de 9 années de scolarité 14

4. - L'Âge et le sexe de la population anglophone ayant moins de 5 années de scolarité 16

5. - L'Âge et le sexe de la population anglophone ayant de 5 à 8 années de scolarité 17

6. - L'Âge et le sexe de la population anglophone ayant moins de 9 années de scolarité 18

7. - L'Âge et la langue maternelle de la population ayant moins de 9 années de scolarité 20

8. - Le degré de scolarité, la moyenne d'âge et la langue maternelle des femmes 22

9. - Le degré de scolarité, la moyenne d'âge et la langue maternelle des hommes 23

10. - Le degré de scolarité, la moyenne d'âge et la langue maternelle de la population 24

11. - Le degré de scolarité et la langue maternelle de la population par comté 26

12. - Le revenu moyen et le pourcentage de la population ayant moins de 9 années de scolarité par comté en 1976 28

13. - Ministère de l'Éducation permanente - Nombre d'inscriptions à certains cours à l'extension - 1er juillet 1979 au 30 juin 1980 37

14. - Ministère de l'Éducation permanente - Nombre d'inscriptions à certains cours à l'extension - 1er juillet 1980 au 30 juin 1981 38

LISTE DES TABLEAUX (Suite)

Tableau		Page
15.	Agents dispensant l'éducation de base aux adultes au Canada - Autres programmes: éducation de base et alphabétisation	47
16.	Agents dispensant l'éducation de base aux adultes au Canada - Programmes à plein temps subventionnés	55

LISTE DES ANNEXES

Annexe		Page
1. -	Rapport sur les programmes d'alphabétisation du ministère de l'Éducation permanente	100
2. -	Ministère de l'Éducation permanente - Mandat du Comité de direction en alphabétisation . . .	103
3. -	"Laubach Literacy of Canada--New Brunswick" - Conseils d'alphabétisation	105
4. -	Campus du ministère de l'Éducation permanente.	106
5. -	Organigramme du ministère de l'Éducation permanente	107

INTRODUCTION

Le Canada, pays industrialisé, compte encore près de cinq millions d'adultes analphabètes. De ce nombre, un million n'ont pas les habiletés nécessaires pour communiquer efficacement par écrit et quatre millions ont besoin d'aide pour comprendre toute la documentation écrite destinée au public en général.

Dans notre société, être analphabète veut dire être privé d'un instrument essentiel et fondamental de vie en société. Savoir lire et écrire est un besoin quotidien autant dans le monde du travail que dans la vie courante où les occasions de contact avec l'écrit sont constantes. Par ailleurs, il est clairement démontré qu'il y a une corrélation entre l'analphabétisme et le chômage. D'autres diront que la plupart de ces personnes constituent une main-d'oeuvre peu qualifiée qu'on utilise au grê des fluctuations du système économique. De plus, même si ces gens ont des capacités et du potentiel, ils ne semblent pas participer vivement aux activités de leur communauté de peur que quelqu'un ne découvre leur handicap. Suite à ces constatations, on remarque que l'évolution historique accentue le besoin de savoir lire et écrire et que chaque personne doit acquérir ces connaissances pour fonctionner adéquatement dans la société d'aujourd'hui.

Dans notre pays, le phénomène de l'analphabétisme commence à se discuter sur la place publique. Certaines provinces sont plus avant-gardistes que d'autres, mais toutes semblent se pencher sur la question. Au Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Éducation permanente, responsable de l'éducation aux adultes, s'interroge sur le rôle qu'il doit jouer face à ce problème.

Depuis quelques années, le Ministère offre à la population analphabète des cours à l'extension en plus d'une aide financière aux organisations bénévoles qui exercent des activités en alphabétisation dans la province. Ces efforts, tout à fait louables, ne semblent toutefois pas diminuer considérablement le taux d'analphabétisme dans la province.

En 1982, la première démarche du ministère de l'Éducation permanente, dans ce domaine, fut l'embauche d'une personne à qui on accorda le mandat d'étudier la question et de soumettre un rapport aux autorités concernées (voir Annexe 1). Cette étude, la première sur ce sujet initiée par le Ministère, ne prétend pas être la panacée universelle mais sera certainement un pas dans la bonne direction. Afin que les préoccupations de tous les intervenants en alphabétisation soient entendues, des rencontres avec ces personnes ont été organisées au préalable. Suite aux discussions avec les personnes intéressées des provinces avoisinantes, il a été possible de recueillir de

l'information quant à leur approche et leur mode de fonctionnement. Enfin, la documentation qu'il a été possible de se procurer ici ou ailleurs a servi à alimenter cette réflexion.

Dans un premier temps, ce rapport présente la situation actuelle en ce qui concerne l'analphabétisme et l'alphabétisation au Nouveau-Brunswick. Les données du Recensement du Canada de 1976 ont été présentées sous forme de tableaux afin de mieux situer les analphabètes. Ensuite, les services à la population ont été identifiés ainsi que la clientèle desservie par les différents intervenants. Un bref exposé des activités en alphabétisation dans cinq provinces canadiennes complète les quatre premiers chapitres.

En deuxième lieu, nous retrouvons la partie traitant des conclusions tirées à la suite de cette étude ainsi que les recommandations. Ce chapitre est sans contredit le plus important, car c'est à partir de ces recommandations que le ministère de l'Éducation permanente énoncera sa politique concernant l'alphabétisation dans la province.

Enfin, la révision par le comité de direction en alphabétisation (voir annexe 2) est la dernière étape à franchir avant la présentation de ce rapport aux autorités du Ministère. Quelques intervenants en alphabétisation pourront alors faire connaître leur position face aux

recommandations proposées dans ce rapport. Le but de tout ce cheminement est d'arriver à une concertation des efforts de chaque intervenant en vue de la réalisation d'un objectif commun: une diminution considérable du nombre d'analphabètes au Nouveau-Brunswick.

CHAPITRE I

L'ÉTENDUE DU PROBLÈME

Au Nouveau-Brunswick, l'analphabétisme existe, mais peut-on imaginer l'ampleur de ce problème? Beaucoup de gens diront que ce phénomène est présent seulement chez une certaine classe de la société et que les personnes âgées sont les seules à être touchées. D'autres s'imaginent que l'on retrouve les analphabètes exclusivement dans les régions rurales les plus défavorisées. Qui a tort et qui a raison?

En examinant l'information contenue dans ce premier chapitre, un profane pourra se brosser un tableau de l'ampleur du problème de l'analphabétisme. Aussi, réussira-t-il à dégager certaines caractéristiques spécifiques de ce phénomène au Nouveau-Brunswick.

1. Les définitions

On trouve dans le Petit Robert la définition du mot "analphabète" comme étant: qui ne sait ni lire ni écrire. Parmi les auteurs qui ont tenté d'analyser le phénomène de l'analphabétisme, la définition de "qui est analphabète?" semble ambiguë. Doit-on se baser strictement sur la lecture et l'écriture ou doit-on prendre en considération d'autres facteurs comme la langue parlée, la compréhension de l'écrit, etc.? L'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adopté en novembre 1978

les définitions suivantes qui devraient être utilisées à des fins statistiques:

a. Alphabète: personne capable de lire et écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne;

b. Analphabète: personne incapable de lire et écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne;

c. Est fonctionnellement alphabète: une personne capable d'exercer toutes les activités pour lesquelles l'alphabétisation est nécessaire dans l'intérêt du bon fonctionnement de son groupe et de sa communauté et aussi pour lui permettre de continuer à lire, écrire et calculer en vue de son propre développement et de celui de la communauté;

d. Est fonctionnellement analphabète: une personne incapable d'exercer toutes les activités pour lesquelles l'alphabétisation est nécessaire dans l'intérêt du bon fonctionnement de son groupe et de sa communauté et aussi pour lui permettre de continuer à lire, écrire et calculer en vue de son propre développement et de celui de la communauté.

(Extrait de: Les textes normatifs de l'UNESCO)

Dans ce rapport, les termes "analphabète complet" et "analphabète fonctionnel" seront utilisés. Pour établir la ligne de démarcation entre ces deux termes, on emploie le degré de scolarité, mais aussi parce que les statistiques disponibles portent sur la scolarité. Il faut donc établir une relation entre l'analphabétisme et les années scolaires.

Analphabètes complets: ceux qui ont moins de cinq (5) années de scolarité;

Analphabètes fonctionnels: ceux qui ont de cinq (5) à huit (8) années de scolarité.

Le mot analphabète, dans ce rapport, désigne la population adulte qui ne fréquente pas les institutions d'enseignement.

2. Les données du Recensement du Canada de 1976

Pour déterminer l'étendue du problème de l'analphabétisme au Nouveau-Brunswick, les données du recensement de 1976 ont été utilisées. Il faut quand même retenir certains aspects qui ne sont pas réflétés par ces chiffres:

1. En premier lieu, on peut difficilement déterminer le degré de scolarité d'une personne par le nombre d'années scolaires. Les personnes ayant complété une 4e année il y a 20 ans peuvent avoir amélioré leur niveau de scolarité au cours des années. Le contraire peut aussi se produire: une personne qui a complété une 7e année dix ans passés serait peut-être considérée analphabète complet si elle devait passer des tests pour déterminer son niveau de scolarité.
2. Dans une société où l'analphabétisme est presqu'un sujet tabou, plusieurs personnes sont gênées ou éprouvent une certaine honte d'avouer, même sur papier, leur degré de scolarité. Donc, on peut conclure que le niveau de scolarité est plus bas que celui déclaré.

3. Enfin, il apparaît que certains étudiants détenant un diplôme du cours secondaire ont un niveau de performance beaucoup plus bas.[1]

Sur le questionnaire du recensement de 1976, les questions concernant l'instruction ont été posées à un échantillonage d'environ un tiers de tous les ménages privés et collectifs au Canada et s'adressaient aux personnes agées de 15 ans et plus au 1er juin 1976. Par la suite, toutes les données recueillies ont été arrondies à des multiples de 5.

3. L'analyse des tableaux

Au Nouveau-Brunswick, il y a des analphabètes dans toutes les régions, en milieu rural ou urbain, chez les anglophones et les francophones. Le problème semble diminuer au cours des années, mais il reste quand même que le phénomène est omniprésent. Les tableaux 1 à 12 serviront à situer plus précisément l'analphabétisme au Nouveau-Brunswick: les plus touchés parmi les hommes et les femmes, les francophones et les anglophones; l'âge moyen; les comtés du Nouveau-Brunswick qui ont le plus haut pourcentage d'analphabètes; la relation entre le salaire moyen et le taux d'analphabétisme?

---

1. "Many practitioners in adult basic education would be the first to acknowledge that some people with high school certificates are actually performing at lower grade levels."

Thomas, Audrey M., "Adult Basic Education and Literacy Activities in Canada 1975-76", Rassemblement canadien pour l'alphabétisation, avril 1976.

Avant de commencer l'analyse proprement dite des tableaux, certaines précisions doivent être apportées. En premier lieu, toutes les données utilisées aux tableaux 1 à 12 sont celles du Recensement de 1976 et ont été obtenues du service de Statistiques Canada, celles de 1981 n'étant pas disponibles. Ensuite, il importe de situer le mot "population" utilisé dans l'en-tête des tableaux et dans le texte. Le mot "population" veut dire toutes les personnes de quinze ans et plus ne fréquentant plus les institutions d'enseignement soit à plein temps soit à temps partiel. Au Nouveau-Brunswick, la loi scolaire en vigueur oblige tous les jeunes à fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 16 ans. Dans ce rapport, l'âge de 15 ans a été employé puisque toutes les questions sur l'instruction figurant sur la formule du recensement s'adressaient aux personnes âgées de 15 ans et plus au 1er juin 1976. Enfin, le nom "Nouveau-Brunswick" n'a pas été répété puisque cette étude s'applique à cette province seulement.

En ce qui concerne la population francophone, les trois premiers tableaux illustrent la situation de ce groupe ethnique. D'après le tableau 1, les personnes francophones ayant moins de cinq années de scolarité sont surtout celles qui ont plus de 40 ans et ceci chez les femmes comme chez les hommes. De 15 à 39 ans, près de 2% des femmes et 3% des hommes sont considérés analphabètes complets et chez les 40 ans et plus 11% de la population féminine et 15 % de la

population masculine. Le facteur qui explique cet état de choses est certainement la loi rendant la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans qui n'a été promulguée qu'en 1941. Les gens qui avaient 40 ans et moins en 1976 font partie de cette génération qui a été soumise à cette loi. Quel que soit le groupe d'âge, on constate qu'il y a plus d'hommes que de femmes qui ont moins de cinq années de scolarité; la différence est encore plus marquée à partir de 40 ans. Il y a certainement beaucoup de facteurs sociaux qui en sont la cause. À cette époque, les jeunes garçons ne "perdaient" pas leur temps sur les bancs d'école, il fallait qu'ils travaillent pour gagner leur pain. L'instruction n'était pas une priorité.

Le phénomène est un peu différent quand on analyse le tableau 2. D'après ces statistiques, on constate que plus les personnes sont jeunes, plus le pourcentage de ceux ayant de 5 à 8 années de scolarité est élevé, excepté chez les 65 ans et plus. Hormis ce groupe d'âge, les hommes entre 25 et 29 ans et les femmes entre 50 et 54 ans sont les plus touchés. À comparer avec le tableau 1, les pourcentages n'augmentent pas en relation directe avec l'âge. Avant 1941, les étudiants qui réussissaient à passer le cap de la 5e année avaient peut-être plus de chances de continuer leurs études, tandis qu'après 1941, bien souvent certains adolescents attendaient d'avoir atteint l'âge de 16 ans pour sortir

TABLEAU 1

L'ÂGE ET LE SEXE DE LA POPULATION FRANCOPHONE
AYANT MOINS DE 5 ANNÉES DE SCOLARITÉ

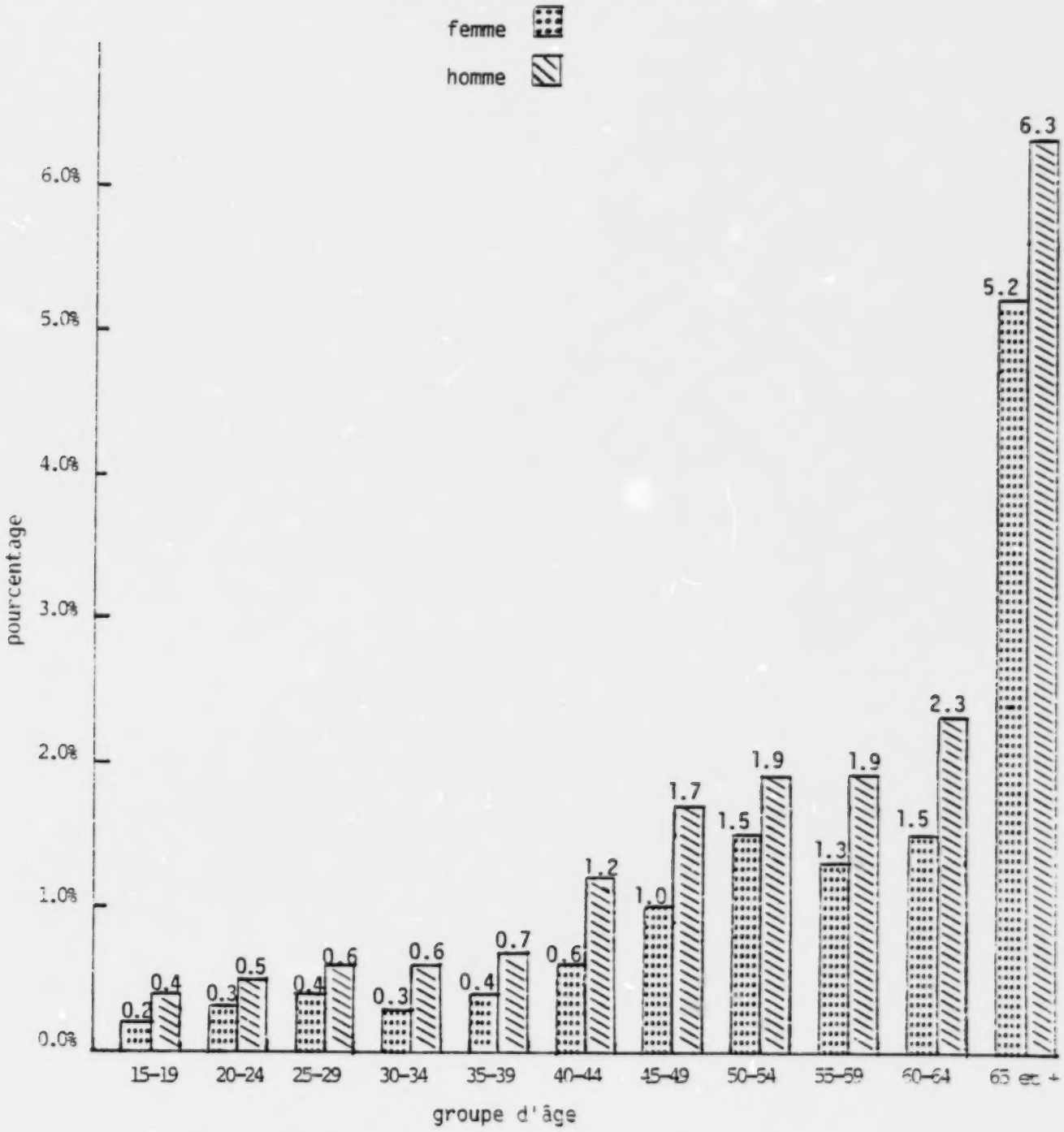

SOURCE: Recensement 1976

TABLEAU 2

L'ÂGE ET LE SEXE DE LA POPULATION FRANCOPHONE
AYANT DE 5 À 8 ANNÉES DE SCOLARITÉ

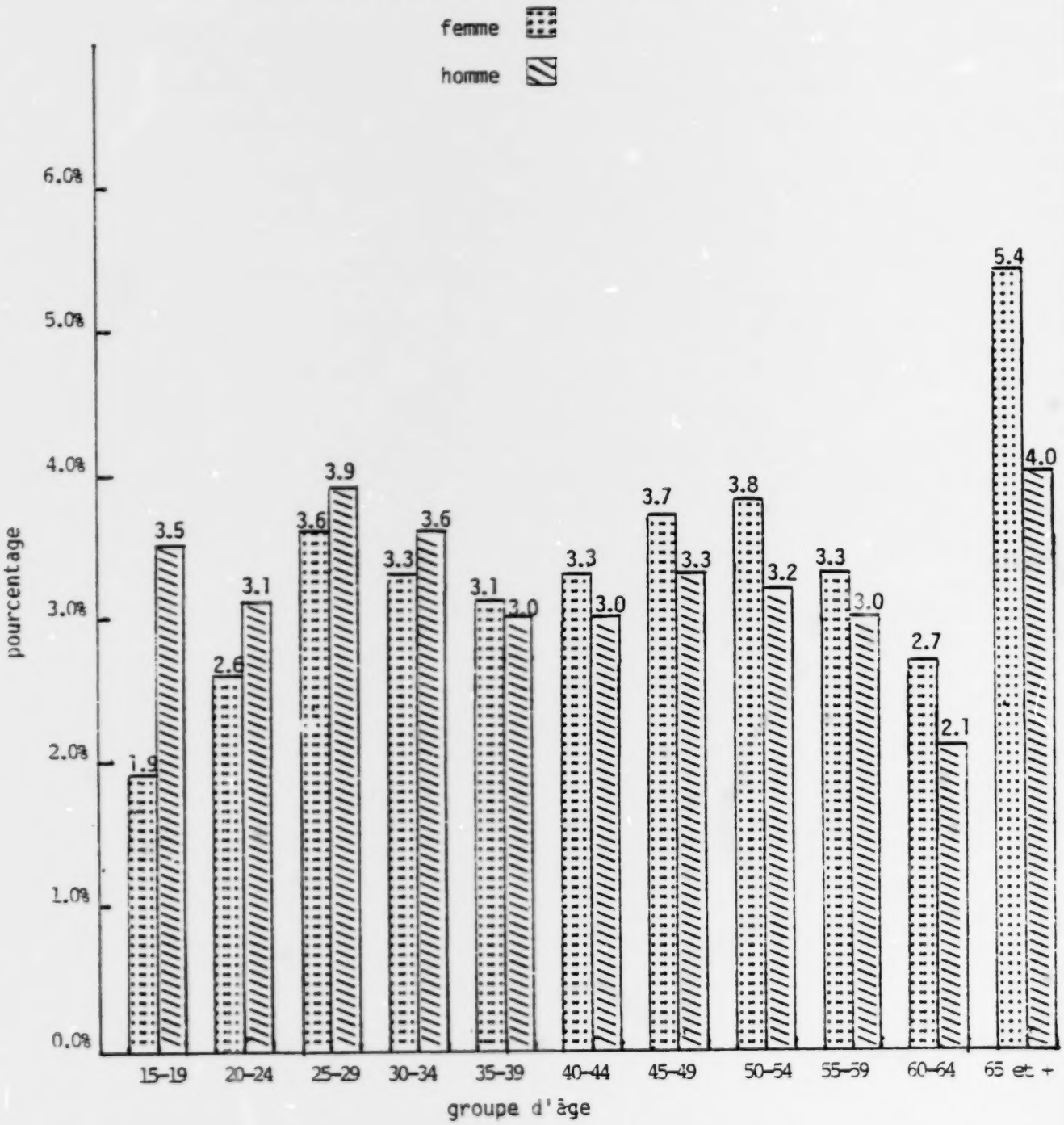

SOURCE: Recensement 1976

des rangs. Aussi, remarque-t-on qu'à partir de 35 ans le pourcentage est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Une des raisons principales est sûrement l'attitude des gens à cette époque: on ne voyait pas le besoin d'une scolarité très élevée pour les filles qui devaient plutôt apprendre les tâches de leur futur rôle de maîtresse de maison.

Le tableau 3 est la compilation des deux tableaux précédents. On remarque qu'il y a plus d'hommes que de femmes qui ont moins de neuf années de scolarité. Entre l'âge de 15 et 34 ans, la différence est beaucoup plus évidente tandis qu'à partir de 35 ans, celle-ci n'est pas aussi prononcée. S'il est vrai que l'analphabétisme augmente avec l'âge, on ne peut conclure pour autant qu'il est inexistant chez les jeunes. Il est inquiétant de constater que ce pourcentage est anormalement élevé chez cette partie de la population: plus de 7% des hommes et 5% des femmes entre 15 et 24 ans ont moins de 9 années de scolarité.

Les trois prochains tableaux (4, 5 et 6) présentent la situation de la population anglophone face au problème de l'analphabétisme. Au tableau 4, il n'y a pas de changements dans les pourcentages pour les personnes de 15 à 39 ans autant chez les hommes que chez les femmes. À partir de 40 ans, l'augmentation n'est pas considérable, excepté chez les personnes de 65 ans et plus. Les anglophones étant surtout localisés dans les parties les plus industrialisées de la

TABLEAU 3

L'ÂGE ET LE SEXE DE LA POPULATION FRANCOPHONE
AYANT MOINS DE 9 ANNÉES DE SCOLARITÉ

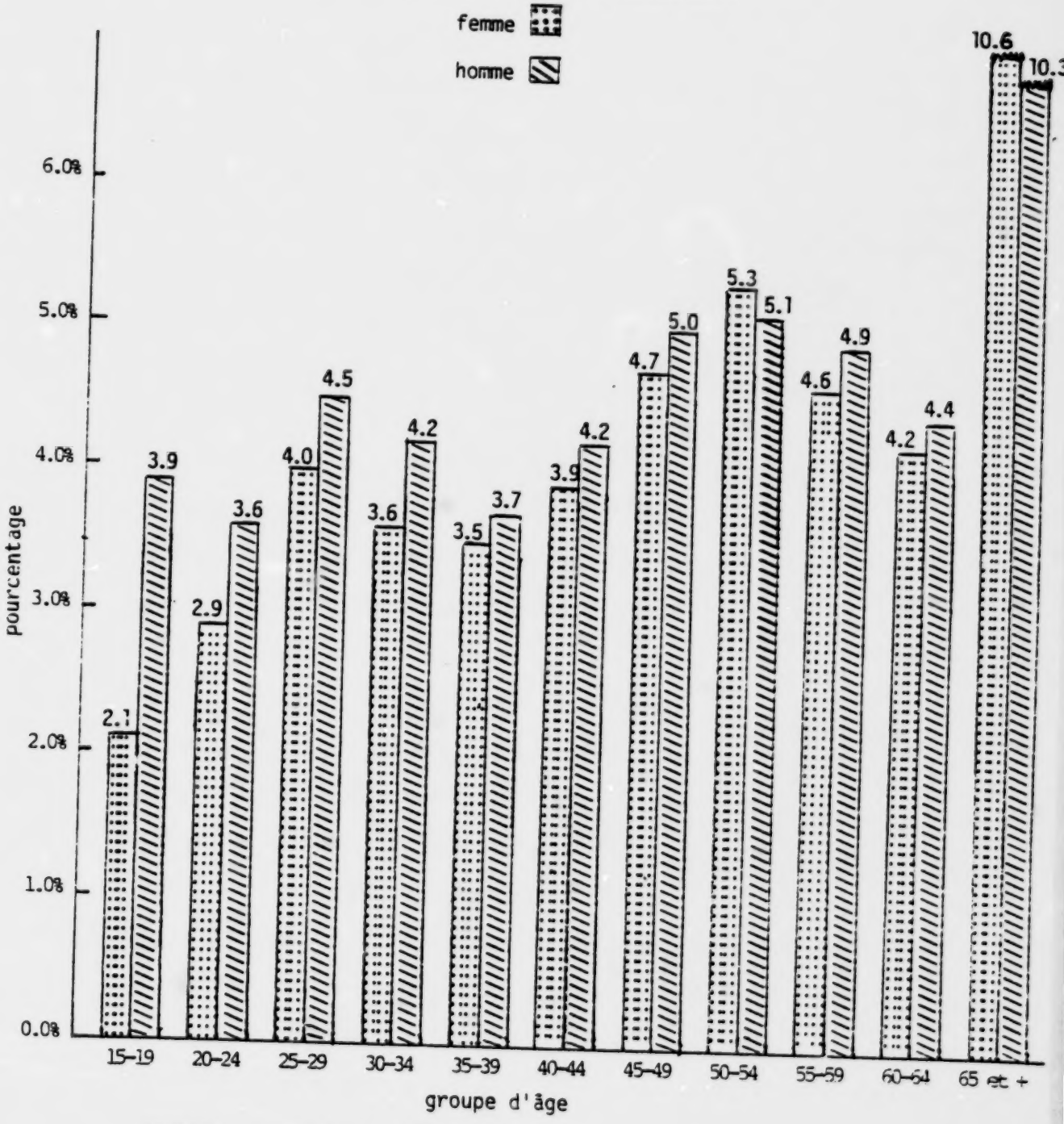

SOURCE: Recensement 1976

province, l'accessibilité aux institutions d'enseignement était plus facile. La promulgation de la loi scolaire mentionnée à l'analyse du tableau 1 a aussi eu une influence sur la population anglophone. À partir de l'année où la fréquentation scolaire était obligatoire, le pourcentage des personnes ayant moins de 5 années de scolarité a diminué.

Le tableau 6 indique qu'un plus grand pourcentage de la population de 15 à 19 ans est moins scolarisée que ceux de 20 à 24 ans. Ce phénomène est évident aux tableaux 2, 3 et 5. La seule explication plausible serait le fait que ceux de 15 à 19 ans qui ont de 5 à 8 années de scolarité ne sont pas encore retournés compléter leurs études. Parmi ceux entre 20 et 24 ans, plusieurs sont peut-être inscrits dans les programmes de récupération offerts dans les Collèges communautaires. Chez les anglophones ayant entre 5 et 8 années de scolarité (tableau 5), on constate que les pourcentages ne sont pas très élevés à comparer aux francophones (tableau 2), excepté chez les 65 ans et plus. Par ailleurs, dans les deux groupes ethniques, les hommes sont moins scolarisés que les femmes et chez les jeunes de 15 à 19 ans la situation est assez alarmante (tableaux 3 et 6).

Le tableau 7 indique que les francophones ont un niveau de scolarité inférieur aux anglophones et ceci dans tous les groupes d'âge. Étant donné que ce rapport n'est pas une étude approfondie des causes de l'analphabétisme, il est

TABLEAU 4

L'ÂGE ET LE SEXE DE LA POPULATION ANGLOPHONE
AYANT MOINS DE 5 ANNÉES DE SCOLARITÉ

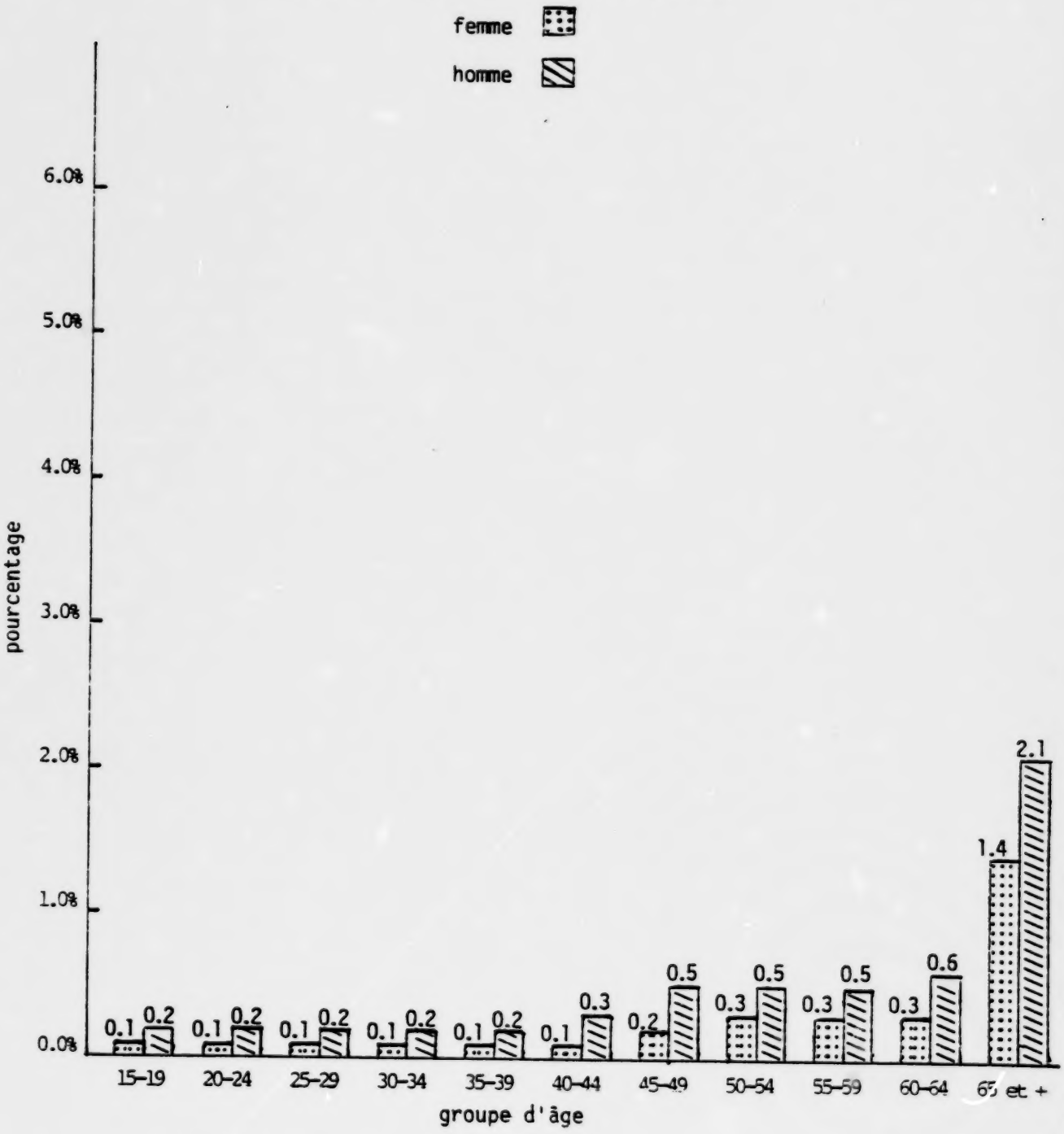

SOURCE: Recensement 1976

TABLEAU 5

L'ÂGE ET LE SEXE DE LA POPULATION ANGLOPHONE
AYANT DE 5 À 8 ANNÉES DE SCOLARITÉ

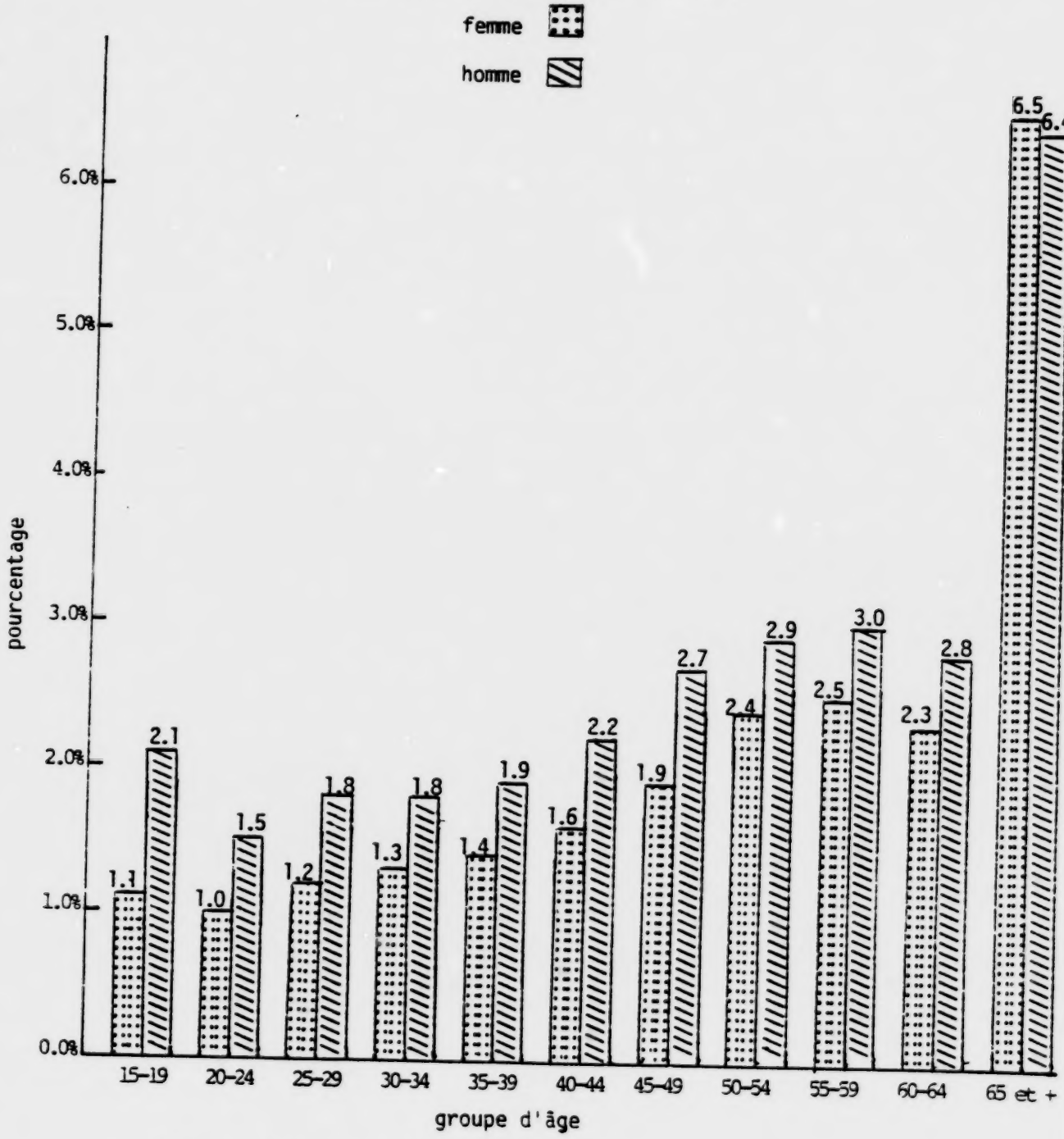

SOURCE: Recensement 1976

TABLEAU 6

L'ÂGE ET LE SEXE DE LA POPULATION ANGLOPHONE
AYANT MOINS DE 9 ANNÉES DE SCOLARITÉ

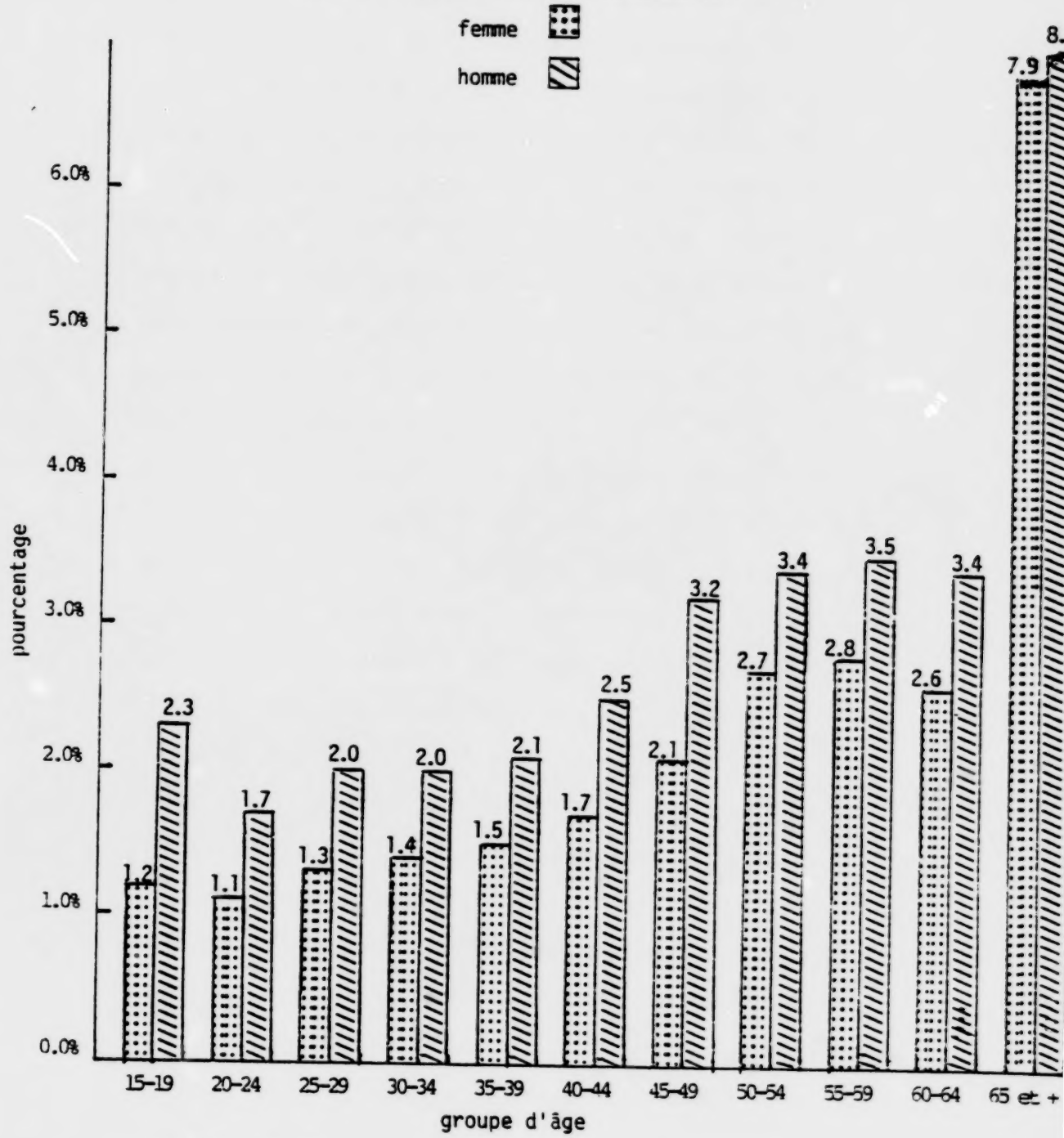

SOURCE: Recensement 1976

difficile d'expliquer la différence aussi prononcée qui existe entre ces deux groupes. On peut quand même y apporter quelques raisons plausibles. Premièrement, d'après certaines études, la situation socio-économique d'un peuple a une influence sur le phénomène de l'analphabétisme. Avant 1960, les francophones étant de familles assez nombreuses et à faible revenu, les parents ne pouvaient pas envoyer tous les enfants à l'école jusqu'à la douzième année. Aussitôt qu'ils atteignaient l'âge de seize ans, ceux qui n'étaient pas encore au secondaire ou en neuvième année laissaient l'école et commençaient à gagner leur vie. Avant 1941, certains enfants ne fréquentèrent jamais l'école puisque leurs parents ne pouvaient pas leur acheter le matériel nécessaire à cet effet, ou encore, parce qu'ils demeuraient trop loin de l'établissement d'enseignement. Beaucoup de ceux qui avaient commencé leurs études mais qui éprouvaient un peu de difficulté étaient retirés de l'école pour travailler et aider la famille. Un autre facteur est sûrement le système de taxation locale qui existait avant 1967. Les revenus de cette taxe servaient à financer le système scolaire. Dans les régions rurales, les revenus de cette taxe n'étaient pas très élevés, puisque la population n'était pas nombreuse. Donc les établissements scolaires n'étaient pas bien équipés et la variété de cours était très limitée. Aussi, les étudiants ruraux n'avaient pas autant de

TABLEAU 7

L'ÂGE ET LA LANGUE MATERNELLE DE LA POPULATION
AYANT MOINS DE 9 ANNÉES DE SCOLARITÉ

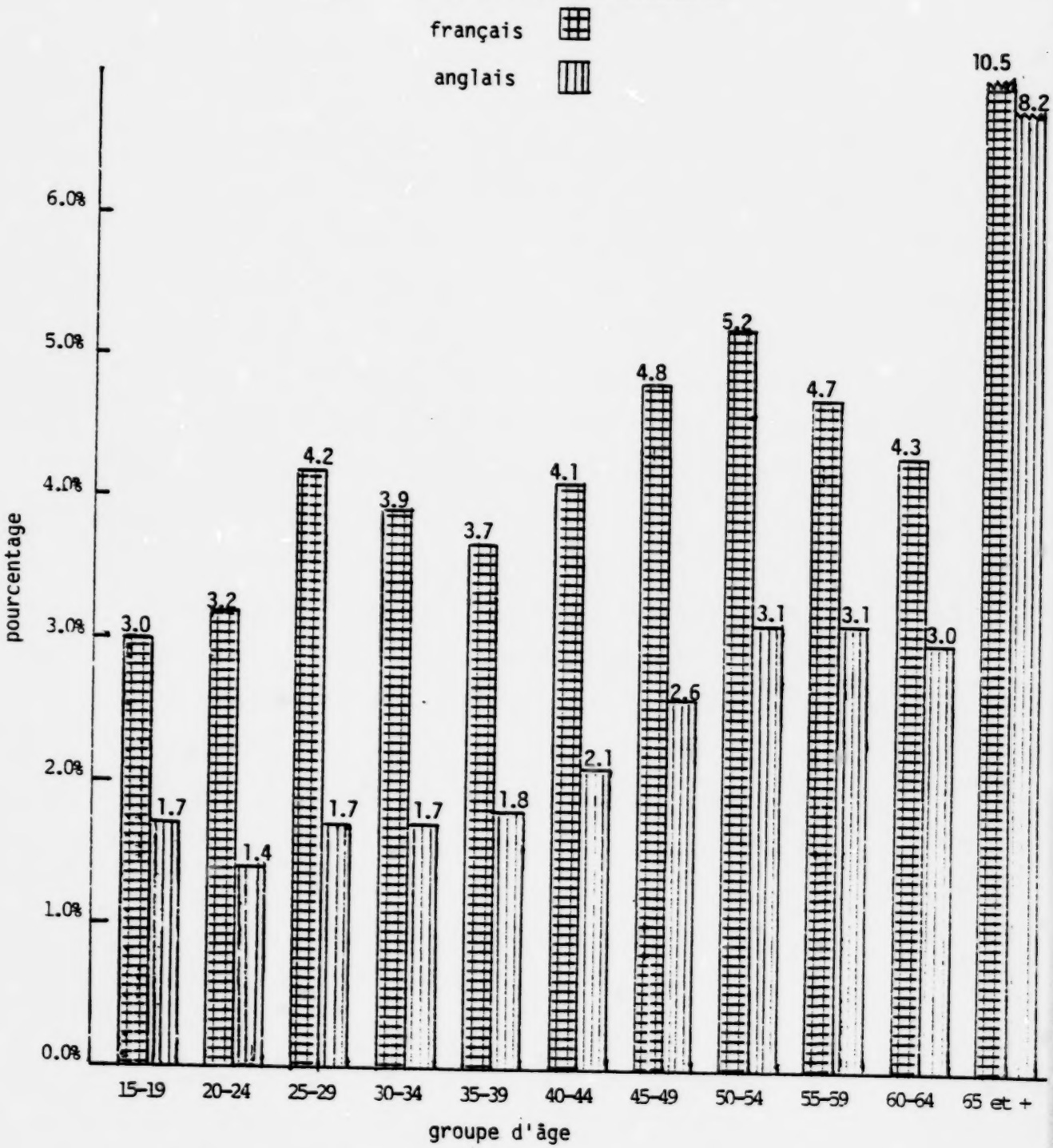

SOURCE: Recensement 1976

possibilités d'exercer des activités para-scolaires puisqu'ils demeuraient assez éloignés de l'école. Ce système étant imposé à tous les citoyens de la province, la plupart des habitants des régions rurales, francophones ou anglophones, ont dû en ressentir les effets. Enfin, une autre raison qui a influencé le retrait prématuré des étudiants francophones des institutions d'enseignement est probablement le choix des manuels scolaires. Il y a à peine vingt ans, presque tous les manuels scolaires étaient dans la langue de Shakespeare. Donc, les étudiants francophones éprouvaient nécessairement plus de difficulté dans leurs études et, bien souvent, les parents ne pouvaient leur être que d'un piètre secours.

Afin de présenter un résumé des sept premiers tableaux, ces données ont été compilées aux tableaux 8, 9 et 10, et un autre élément a été ajouté: la moyenne d'âge de la population de 15 à 64 ans (moyenne arithmétique). En regardant ces chiffres, on ne peut rester indifférent si l'on constate que 51.7% de la population francophone et 30.3% de la population anglophone ont moins d'une 9e année. Il faut bien se rappeler que le mot "population" veut dire les personnes de 15 ans et plus qui ne fréquentaient pas les établissements d'enseignement à plein temps ou à temps partiel au mois de juin 1976. Aussi, on remarque que les femmes ayant moins de neuf années de scolarité sont près de 34% et les hommes, 41%. Quant à la moyenne d'âge, elle se situe entre 41 et 44 ans.

TABLEAU 8

LE DEGRÉ DE SCOLARITÉ, LA MOYENNE D'ÂGE
ET LA LANGUE MATERNELLE DES FEMMES

	Français	Anglais	Total
Population (15 ans et plus)	71 670	140 245	211 915
Moins de 5 années de scolarité	9 035	4 155	13 190
	12.6%	3.0%	6.2%
De 5 à 8 années de scolarité	26 375	32 290	58 665
	36.8%	23.0%	27.7%
Moins de 9 années de scolarité	35 410	36 445	71 855
	49.4%	26.0%	33.9%
Moyenne d'âge (groupe de 15 à 64 ans)	42 ans	44 ans	

SOURCE: Recensement 1976

LE DEGRÉ DE SCOLARITÉ, LA MOYENNE D'ÂGE
ET LA LANGUE MATERNELLE DES HOMMES

	Français	Anglais	Total
Population (15 ans et plus)	71 255	134 455	205 710
Moins de 5 années de scolarité	12 990	7 345	20 335
	18.2%	5.5%	9.8%
De 5 à 8 années de scolarité	25 490	39 405	64 895
	35.8%	29.3%	31.5%
Moins de 9 années de scolarité	38 480	46 750	85 230
	54.0%	34.8%	41.4%
Moyenne d'âge (groupe de 15 à 64 ans)	41 ans	43 ans	

SOURCE: Recensement 1976

TABLEAU 10

LE DEGRÉ DE SCOLARITÉ, LA MOYENNE D'ÂGE
ET LA LANGUE MATERNELLE DE LA POPULATION

	Français	Anglais	Total
Population (15 ans et plus)	142 925	274 700	417 625
Moins de 5 années de scolarité	22 020	11 495	33 515
	15.4%	4.2%	8.0%
De 5 à 8 années de scolarité	51 865	71 695	123 560
	36.3%	26.1%	29.6%
Moins de 9 années de scolarité	73 885	83 190	157 075
	51.7%	30.3%	37.6%
Moyenne d'âge (groupe de 15 à 64 ans)	41 ans	43 ans	

SOURCE: Recensement 1976

Au tableau 11, des statistiques sont présentées pour chaque comté de la province. Les deux premières colonnes indiquent la population francophone et la population anglophone dans chaque comté ainsi que le pourcentage que ces chiffres représentent sur la population totale de la province. Les pourcentages inscrits dans les autres colonnes ont été calculés sur le total de la population francophone ou anglophone, selon le cas. On remarque que dans les comtés où la population francophone est assez élevée, le pourcentage de cette population ayant moins d'une 9e année est de beaucoup supérieur à la population anglophone. Par exemple, dans Gloucester la population francophone représente 9.54% de la population du Nouveau-Brunswick; de ceux-ci, 54.1% ont moins d'une neuvième année. À Saint-Jean, où la population anglophone représente 12.5% de la population totale, ceux qui ont un niveau de scolarité inférieur à une 9e année représentent 26.4% de ce groupe. Alors, on peut conclure que les pourcentages à l'échelle provinciale sont le reflet de la situation qui existe dans ces deux comtés.

Enfin, pour compléter cette analyse des statistiques concernant la population analphabète du Nouveau-Brunswick, le tableau 12 est présenté afin d'établir une corrélation entre le revenu moyen et le pourcentage d'analphabètes par comté. Étant donné que les chiffres qui ont servi à calculer le

TABLEAU 11

LE DEGRÉ DE SCOLARITÉ ET LA LANGUE MATERNELLE DE LA POPULATION PAR COMTÉ

Comté	Population 15 ans et plus		Degré de scolarité					
			moins que 5 années		de 5 à 8 années		moins que 9 années	
	Français	Anglais	Français	Anglais	Français	Anglais	Français	Anglais
Albert	745	12 350	10	255	130	2 450	140	2 705
	0.18%	2.96%	1.35%	2.1%	17.4%	19.8%	18.7%	21.9%
Carleton	230	15 375	65	815	70	4 965	135	5 780
	0.06%	3.68%	28.3%	5.3%	30.4%	32.3%	58.7%	37.6%
Charlotte	695	15 860	140	605	295	5 325	435	5 930
	0.17%	3.80%	20.1%	3.8%	42.4%	33.6%	62.5%	37.4%
Gloucester	39 855	8 610	7 085	510	14 465	2 235	21 550	2 745
	9.54%	2.06%	17.8%	5.9%	36.3%	26.0%	54.1%	31.9%
Kent	14 865	2 710	2 625	240	6 550	965	9 175	1 205
	3.56%	0.65%	17.7%	8.9%	44.1%	35.6%	61.8%	44.5%
Kings	855	25 435	65	850	215	6 035	280	6 885
	0.20%	6.09%	7.6%	3.3%	25.1%	23.7%	32.7%	27.0%
Madawaska	20 175	1 115	3 225	50	6 590	160	9 815	210
	4.83%	0.27%	16.0%	4.5%	32.7%	14.3%	48.7%	18.8%
Northumberland	8 595	23 825	1 775	1 260	3 535	6 605	5 310	7 865
	2.06%	5.70%	20.7%	5.3%	41.1%	27.7%	61.8%	33.0%
Queens	740	7 750	200	660	305	2 780	505	3 440
	0.18%	1.86%	27.0%	8.5%	41.2%	35.9%	68.2%	44.4%
Restigouche	15 005	10 325	2 415	1 025	5 335	2 930	7 750	3 955
	3.59%	2.47%	16.1%	9.9%	35.6%	28.4%	51.7%	38.3%
Saint-Jean	4 365	52 185	600	1 885	1 710	11 905	2 310	13 790
	1.05%	12.50%	13.7%	3.6%	39.2%	22.8%	52.9%	26.4%
Sunbury	745	11 730	75	330	230	3 145	305	3 475
	0.18%	2.81%	10.1%	2.8%	30.9%	26.8%	41.0%	29.6%
Victoria	5 330	7 415	885	475	1 615	2 550	2 500	3 025
	1.28%	1.78%	16.6%	6.4%	30.3%	34.4%	46.9%	40.8%
Westmorland	28 600	39 090	2 745	1 220	10 300	9 245	13 045	10 465
	6.84%	9.36%	9.6%	3.1%	36.0%	23.6%	45.6%	26.7%
York	2 125	40 900	120	1 305	525	10 405	645	11 710
	0.51%	9.79%	5.6%	3.2%	5.25%	25.4%	30.3%	28.6%

SOURCE: Recensement 1976

revenu moyen comportent le revenu total de toutes les déclarations d'impôt divisé par le nombre de déclarations de l'année d'imposition (1976) dans chaque comté, on ne peut prétendre que ce nombre est le revenu moyen réel. En regardant ces chiffres, on s'aperçoit que le plus haut taux d'analphabètes se situe dans les comtés économiquement faibles. Les plus touchés sont Gloucester et Kent. Dans le comté d'Albert, le revenu moyen est le plus élevé et c'est là aussi que le taux d'analphabètes est le plus bas.

TABLEAU 12

LE REVENU MOYEN ET LE POURCENTAGE DE LA POPULATION AYANT MOINS DE 9 ANNÉES DE SCOLARITÉ PAR COMTÉ EN 1976

Comté	Revenu moyen d'après les statistiques fiscales	Pourcentage de la population
Albert	$10 254	21.7%
Carleton	7 548	37.9
Charlotte	7 426	38.4
Gloucester	8 031	50.1
Kent	6 559	59.1
Kings	9 938	27.3
Madawaska	8 192	47.1
Northumberland	8 197	40.6
Queens	7 186	46.5
Restigouche	8 444	46.2
Saint-Jean	9 616	28.5
Sunbury	8 724	30.3
Victoria	7 570	43.3
Westmorland	8 884	34.7
York	9 916	28.7

SOURCE: Statistiques Canada 1976

CHAPITRE II

LES SERVICES A LA POPULATION

De prime abord, les services offerts à la population analphabète sont différents si l'on considère les méthodes d'interventions ainsi que le plan d'organisation des différents intervenants. Par contre, tous les organismes ont un dénominateur commun: la population analphabète à laquelle ils s'adressent. Au Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Éducation permanente, d'après son mandat, doit voir aux besoins de formation des adultes. Donc, les personnes sous-scolarisées devraient avoir droit, au même titre que les autres, à des cours leur permettant d'acquérir la connaissance du code de la lecture et de l'écriture. Dans notre société industrialisée, cette connaissance est d'une nécessité presque quotidienne.

Lorsqu'on parle des services offerts à la population analphabète du Nouveau-Brunswick, on constate que différents organismes bénévoles et les Collèges communautaires se partagent cette tâche. Alors, dans ce deuxième chapitre, un bref exposé des activités de formation disponibles est présenté par l'entremise de ces intervenants.

1. Les organisations bénévoles

Au Nouveau-Brunswick, les organismes volontaires impliqués dans le domaine de l'alphabétisation sont presque tous

regroupés sous le nom de "Laubach Literacy of Canada--New-Brunswick" (LLC--NB). L'organisme national, "Laubach Literacy of Canada" (LLC), fut formé en juin 1982 et a établi son siège social ainsi que le centre de distribution pour le matériel didactique à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. Avant de porter ce nom, les bénévoles de la province faisaient partie de "National Affiliation for Literacy Advance" (NALA) dans la section desservant tout l'Est du Canada. C'est vers 1975 que des formateurs en alphabétisation commencèrent leur oeuvre dans la région de Saint-Jean. À Saint-Stephen, les bénévoles ont commencé par joindre l'organisme "Literacy Volunteers of America" (LVA), principalement à cause de la proximité des États-Unis. Quand cet organisme a fermé son bureau dans l'état du Maine, ces gens se sont tournés vers NALA et ont ensuite joint les rangs de LLC--NB.

Présentement, "Laubach Literacy of Canada--New Brunswick" regroupe 16 conseils d'alphabétisation répartis dans la province. Quatorze de ces conseils desservent la population anglophone et deux, la population francophone (Annexe 3). On appelle conseil d'alphabétisation, un groupe de personnes bénévoles qui ont comme objectif principal la formation des analphabètes.

L'organisme provincial ainsi que la plupart des conseils d'alphabétisation ont tous un point en commun: le manque de ressources financières. Certains reçoivent des subventions

d'organisations locales comme Centraide (United Way), mais ces fonds sont surtout utilisés pour défrayer les dépenses de publicité, la papeterie, les frais de poste et aussi pour organiser des ateliers pour les formateurs. Les seuls autres revenus de cette organisation sont les frais d'adhésion de $2.00 pour les personnes qui veulent être membres: un dollar est versé à l'organisme provincial "Laubach Literacy of Canada--New Brunswick et l'autre dollar reste dans la caisse des conseils. Le nombre de membres n'étant pas très élevé, à peu près 600 dans la province, donc le montant d'argent perçu est dérisoire. Pour aider ces organismes, le M.É.P. paye les livres utilisés par les étudiants. Aussi, des locaux sont mis à leur disposition pour des ateliers de formation, conférences ou autres rencontres.

Chez les anglophones, les conseils fonctionnent bien et le nombre de formateurs bénévoles est toujours croissant. Le facteur le plus déterminant est sans aucun doute la méthode utilisée. Cette méthode phonétique connue sous le nom de "méthode Laubach" est à la base de tout le matériel didactique disponible au formateur et à l'étudiant. Malheureusement, il n'existe pas de version française de ce matériel. Les personnes bénévoles reçoivent une session de formation où on leur explique cette méthode et aussi quelques notions de l'apprentissage aux adultes. Les gens qui donnent ces ateliers sont, la plupart du temps, ceux qui ont le plus

d'expérience dans l'utilisation de cette méthode et ils le font gratuitement. Donc, les personnes faisant partie d'un même conseil peuvent échanger sur les difficultés rencontrées puisque tous travaillent avec le même matériel.

Par contre, chez les francophones, il n'y a pas de méthode spécifique. Les formateurs utilisent le matériel qu'ils connaissent le mieux selon l'intérêt et le niveau de l'étudiant. Beaucoup de ce matériel est celui utilisé dans les écoles primaires et ne convient pas nécessairement aux adultes. Donc, les formateurs francophones se sentent un peu isolés parce qu'ils font face à des problèmes différents quant à la méthode utilisée. Les ateliers de formation sont ainsi plus difficiles à organiser et occasionnent plus de frais puisque les personnes ressources sont du Québec ou d'ailleurs et leur travail n'est pas bénévole.

Un autre aspect très important de ces conseils d'alphabétisation est le concept "l'un enseigne à l'autre".[2] Chaque formateur bénévole est jumelé à un étudiant et ces deux personnes se rencontrent aux heures qui leur conviennent. Beaucoup d'analphabètes ne sont pas prêts à faire partie d'un groupe et aussi ils ne veulent pas que leur entourage sache qu'ils ne savent ni lire ni écrire. Alors, seuls le formateur et le coordonnateur des activités du conseil savent

---

2. Traduction du terme anglais "each one, teach one" utilisé dans le rapport de la conférence La formation de base des adultes dans les années 70 , compilé par Audrey M. Thomas, Rassemblement canadien pour l'alphabétisation, janvier1978, page21.

le nom de la personne qui reçoit une formation. Ce service confidentiel est beaucoup apprécié par les étudiants. Un autre point important est la flexibilité des heures de rencontre avec le formateur. Les gens qui ont un emploi peuvent être jumelés avec une personne qui est disponible le soir. Le réseau de formateurs d'un conseil est la plupart du temps assez varié pour répondre aux différentes demandes des étudiants.

Comme il a été mentionné précédemment, il y a 14 conseils régionaux anglophones et 2 conseils régionaux francophones. Le manque de structures au niveau provincial est sans contredit un problème chez les conseils d'alphabétisation francophones. En mars 1982, quelques personnes ont tenté de mettre sur pied un organisme provincial, mais ce projet ne s'est pas concrétisé à cause du manque de temps et de fonds. Même si LLC--NB accepte les conseils francophones dans ses rangs, il faut se rendre à l'évidence que les problèmes ne sont pas tout à fait les mêmes pour les deux groupes ethniques. Les méthodes utilisées étant différentes, les formateurs ne peuvent donc échanger sur ce point. Selon les personnes qui oeuvrent en alphabétisation, il serait préférable qu'il y ait aussi une organisation provinciale regroupant les conseils d'alphabétisation francophones.

En plus des organismes volontaires mentionnés, les bibliothécaires visent à faire des bibliothèques des lieux d'éducation des adultes en les rendant physiquement

accessibles, mais aussi en accentuant leur potentiel d'animation communautaire. Déjà, plusieurs de ces personnes supportent les conseils d'alphabétisation de la région en prêtant les locaux de la bibliothèque pour les rencontres des formateurs et étudiants et aussi pour les sessions de formation. De plus, les livres ou autres documents pouvant servir aux débutants en lecture sont prêtés aux conseils d'alphabétisation. Il y a également quelques bibliothèques qui établissent le niveau de lecture de plusieurs livres et distribuent une liste aux formateurs. Par ailleurs, beaucoup de bibliothécaires participent activement à la formation des étudiants en étant des formateurs bénévoles. Mis à part les Collèges communautaires, les bibliothèques sont une des rares institutions publiques à collaborer à la formation des analphabètes.

2. Le ministère de l'Éducation permanente

a) Cours à l'extension

Depuis plusieurs années, les campus du ministère de l'Éducation permanente offrent des cours à l'extension par l'entremise soit des services à l'extension, soit des commissions scolaires. Les cours qui s'adressent à ceux qui ont moins d'une dixième année sont offerts gratuitement. D'après l'information provenant des agents d'extension des Collèges communautaires, beaucoup de ces cours sont au niveau de septième à neuvième année. Tous les campus ont à leur

programme, des cours à l'extension pour le niveau zéro à sixième année, mais les gens ne semblent pas trop intéressés. Par contre, dans la région IV (Saint-Jean, Saint-Stephen, Saint-Andrews), le nombre de personnes qui se sont inscrites à des cours du niveau zéro à sixième année est très élevé. Dans cette région, les personnes inscrites à des cours de formation par les conseils d'alphabétisation sont considérées comme des étudiants aux cours à l'extension.

Aux tableaux 13 et 14 les données concernant ces cours ont été compilées par région d'après les différents noms de cours employés. Ces chiffres sont ceux que les agents d'extension ont fait parvenir au siège social. On remarque que dans certaines régions le nombre de cours est beaucoup plus élevé; si les enseignants et le matériel sont disponibles, le Collège communautaire répond aux demandes de la population. Même si tous les cours en éducation de base sont offerts gratuitement, les inscriptions à ces cours de formation ne sont pas très élevées si l'on considère le haut taux d'analphabètes.

Étant donné les différents noms de cours employés dans les régions, il est très difficile d'en déterminer le niveau. Par exemple, le cours "Français" peut vouloir dire les cours de français de 0 à 6e année, les cours de français de 7e à 9e année, etc. Tous les cours en français jusqu'à la 10e année ont donc été inclus sous ce titre. Afin de situer les lieux

où ces cours sont offerts, voici les noms des campus dans les cinq régions:

Région I - Campus d'Edmundston et Grand-Sault;

Région II - Campus de Campbellton et Bathurst;

Région III- Campus de Miramichi et Moncton;

Région IV - Campus de Saint-Jean et Saint-Andrews;

Région V - Campus de Woodstock et le Centre de formation à Fredericton.

Le Nouveau-Brunswick était divisé en régions avant la création du ministère de l'Éducation permanente à l'automne 80. (Voir Annexe 4)

b) Cours à plein temps

Dans tous les campus du ministère de l'Éducation permanente, les étudiants doivent avoir complété une sixième année pour être admis aux cours de formation académique, ceci n'étant toutefois que le degré de scolarité sur papier. Combien de ces étudiants n'obtiennent pas de bons résultats sur les tests d'entrée parce que, avec les années, ils ont oublié les notions grammaticales ou arithmétiques. Lorsque les Collèges ont le matériel disponible et que les éducateurs peuvent suivre le progrès de ces étudiants de très près, certains sont admis même s'ils doivent faire un peu de rattrapage. Cette pratique n'est pas courante, mais dans certains cas, si l'étudiant a le désir de réussir, les

TABLEAU 13

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Nombre d'inscriptions à certains cours à l'extension
1er juillet 1979 au 30 juin 1980

Noms des cours	Région* I	II	III	IV	V	Total
Cours en français:						
Éducation de base	—	13	—	—	—	13
Français	41	33	8	—	—	82
Mathématiques	—	25	14	—	—	39
Histoire	—	13	—	—	—	13
Total	41	84	22	—	—	147
Cours en anglais:						
Alphabétisation	—	—	—	34	—	34
Éducation de base	—	23	—	407	—	430
Anglais	—	—	51	—	—	51
Mathématiques	—	—	9	—	—	9
Sciences	—	12	—	—	—	12
Total	—	35	60	441	—	536
Grand total	41	119	82	441	—	683

SOURCE: Ministère de l'Éducation permanente

* Les chiffres disponibles ont été soumis par région.
À l'annexe 4, la carte de la province est divisée en régions.

TABLEAU 14

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Nombre d'inscriptions à certains cours à l'extension
1er juillet 1980 au 30 juin 1981

Noms des cours	Région* I	II	III	IV	V	Total
Cours en français:						
Éducation de base	38	34	--	--	--	72
Français	34	199	10	--	--	243
Mathématiques	12	99	--	--	--	111
Total	84	332	10	--	--	426
Cours en anglais:						
Alphabétisation	--	--	--	163	--	163
Éducation de base	--	58	18	317	212	605
Anglais	--	43	--	--	134	177
Mathématiques	--	--	--	--	32	32
Sciences	--	--	--	--	28	28
Total	--	101	18	480	406	1005
Grand total	84	433	28	480	406	1431

SOURCE: Ministère de l'Éducation permanente

* Les chiffres disponibles ont été soumis par région.
À l'annexe 4, la carte de la province est divisée en régions.

éducateurs feront tout leur possible pour l'aider. Par ailleurs, étant donné que le nombre de semaines pour compléter les cours de récupération est limité, on ne peut pas se permettre d'accepter, pour le moment, des étudiants qui ont un niveau de beaucoup inférieur à une septième année.

CHAPITRE III

LES BESOINS DE FORMATION

La population analphabète étant une minorité (importante) silencieuse, il est difficile de déterminer les besoins et les attentes de ces personnes. Le problème se situe surtout dans les milieux économiquement faibles, et les gens ne revendiquent pas leurs droits et acceptent leur analphabétisme comme une autre de leurs infortunes.

Les questions traitées dans cette partie effleurent seulement les problèmes qui existent quant à l'identification des besoins et attentes de la population sous-scolarisée. Ces sujets devraient être approfondis en consultation avec les personnes concernées, c'est-à-dire les analphabètes.

Enfin, la réalisation de l'objectif à long terme sera l'aboutissement d'une démarche concertée entre tous les intervenants en alphabétisation.

1. Les organismes bénévoles, cours à l'extension, etc.

D'après les personnes qui s'occupent de l'alphabétisation, le plus gros problème consiste à amener les gens à s'instruire surtout ceux qui ont une cinquième année et moins. La plupart sont agés de 40 ans et plus et ont réussi à survivre en ne sachant ni lire ni écrire. Alors, beaucoup se demandent à quoi cela peut-il servir?

Depuis que la fréquentation scolaire est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans et que toutes sortes d'avenues leur sont ouvertes, comme les cours allégés, il est presque certain que le nombre d'analphabètes complets diminuera au cours des années. Quant aux analphabètes fonctionnels, ils sont peut-être plus faciles à rejoindre parce qu'ils savent déjà lire et écrire. Pour ces derniers, l'attitude négative vis-à-vis l'école est souvent le pire obstacle à surmonter. Plusieurs ont connu des expériences désagréables et ne veulent pas y être à nouveau confrontés.

Pour remédier à ces problèmes, il est évident que l'on doit mieux connaître la population cible: les analphabètes; on pourra ensuite mettre sur pied des cours qui répondent à leurs besoins. D'après l'information recueillie, il appert que pour l'instant les organismes bénévoles répondent le plus aux besoins des gens. Cette formation est peut-être plus accessible parce que le temps et l'endroit des rencontres sont déterminés en fonction des préférences ou possibilités du formateur et de l'étudiant. Aussi, ce type de formation ne ressemble pas à ce que la personne a déjà connu étant jeune, donc l'adaptation est peut-être plus facile. De plus, le temps n'est pas un élément important, tout dépend des capacités d'apprentissage de l'étudiant.

Cependant, les organismes bénévoles ne peuvent pas s'occuper de tous les analphabètes de zéro à huitième année,

et les cours du soir rejoignent seulement un certain groupe de personnes. Pour ceux qui veulent s'instruire pour ensuite suivre un cours de métier ou autre, ces deux solutions prennent trop de temps. Pour les personnes qui ont atteint un niveau de septième année, la possibilité de continuer leurs études existe dans les Collèges communautaires. Mais, pour celles qui n'ont pas encore atteint ce niveau, le ministère de l'Éducation permanente se doit de mettre sur pied des mécanismes ou structures qui pourront répondre à leurs besoins. Certains analphabètes ne demanderaient peut-être pas mieux que d'avoir la possibilité de s'inscrire à des cours à plein temps dans un établissement d'enseignement. D'autres, par contre, ont besoin de reprendre confiance en eux-mêmes et quelques sessions avec les formateurs bénévoles seront peut-être suffisantes. Le premier obstacle franchi, il faut que par la suite des portes lui soient ouvertes. S'il n'y a aucune possibilité qui s'offre à cet étudiant au moment où il se sent prêt à faire le pas, il n'attendra certainement pas un an. Cet étudiant a un but précis et il veut l'atteindre parce qu'il est convaincu que ceci va changer plusieurs aspects de sa vie.

2. Les attentes de la population

De par la diversité de la population au Nouveau-Brunswick, il va sans dire que les réalités vécues par

chacun de ces groupes sont différentes. Les gens qui vivent dans le Nord-Est ont certainement des préoccupations autres que celles des gens d'une grande ville du Sud-Est. Les adultes apprennent beaucoup plus vite et mieux si les choses qui leur sont présentées collent à la réalité de tous les jours. Pour que son apprentissage soit significatif et durable, il faut que les choses qu'il apprend puissent s'appliquer à sa vie de tous les jours.

Dans tout ce processus d'apprentissage, les adultes ne devront pas seulement apprendre à lire et à écrire. La société d'aujourd'hui utilise beaucoup de symboles qui sont connus de la population qui sait lire et écrire, donc il est important que les analphabètes apprennent à les identifier. En voici quelques exemples: les enseignes le long des routes, les symboles indiquant une pharmacie, les indications sur les produits dangereux, etc. Aussi, les guides, les annuaires téléphoniques et les manuels d'instructions font partie intégrante de la vie de tous les jours; par conséquent, l'utilisation efficace de ces aides devrait être enseignée aux adultes. Les dictionnaires, les livres de référence, les bibliothèques représentent un monde à découvrir, et c'est sûrement la tâche des éducateurs ou des formateurs d'en promouvoir les avantages. Les étudiants qui sont formés selon la "méthode Laubach" ont un livre qui est le complément de leur apprentissage. Ce livre, "Everyday Reading and

Writing", fournit l'information pour l'utilisation des aides énoncés précédemment.

3. L'objectif à long terme

De 1961 à 1971, d'après les données de ces recensements, on constate une diminution de près de 10% du taux d'analphabètes au Nouveau-Brunswick. Or, si nous fixons un objectif pour les cinq prochaines années, il est réaliste d'espérer que le pourcentage de baisse dans la province sera considérable. Étant donné que l'alphabétisation connaîtra, espérons-le, un nouvel essor, cette diminution devrait s'appliquer autant aux analphabètes complets que fonctionnels.

Dans un premier temps, une analyse du nombre d'analphabètes par comtés devrait être faite et ensuite l'objectif serait établi pour cette région. Dans certaines régions économiquement faibles, beaucoup de travail sera nécessaire afin d'augmenter la scolarité des gens. Plusieurs études démontrent que le pourcentage d'analphabétisme est plus élevé chez les chômeurs, les assistés sociaux, les travailleurs saisonniers et les autres personnes qui vivent en marge de la société. Cette population étant souvent plus disponible que celle qui travaille à plein temps, elle devrait profiter le plus de cette formation.

En ce qui concerne la diminution du taux d'analphabètes par groupe d'âge, il serait utopique d'espérer le même changement chez les personnes de 65 ans et plus que chez les les jeunes de 15 à 24 ans. Beaucoup plus de jeunes gens réalisent que l'instruction est très importante et ils décident de revenir aux études pour avoir de meilleures chances d'obtenir un emploi. La main-d'oeuvre étant de plus en plus spécialisée, il devient de plus en plus important de s'instruire et aussi de se recycler. Or, sur une période de cinq ans, les statistiques devraient démontrer une réduction assez considérable du taux d'analphabétisme chez les gens de 15 à 40 ans.

CHAPITRE IV

L'ALPHABÉTISATION AU CANADA

Au Canada, d'après le recensement de 1976, un peu plus de 4 millions de personnes avaient un degré de scolarité inférieur à la neuvième année. Plusieurs personnes resteraient stupéfaites de connaître ces chiffres et se poseraient certainement beaucoup de questions quant aux mesures prises pour régler ce problème.

D'après l'information reçue de différents organismes et ministères au pays, voici une description sommaire des activités en alphabétisation à l'échelle nationale et provinciale. Sans être une étude approfondie, ces quelques pages illustrent quand même assez bien les activités en alphabétisation exercées par les organismes volontaires et publics au pays.

1. À l'échelle nationale

Parmi les organismes oeuvrant en alphabétisation au Canada, les cinq énoncés ci-après sont les plus importants. Tous sont à but non lucratif et font appel à des bénévoles à travers le pays. D'après le tableau 15, on constate que ces organismes sont présents dans plusieurs provinces.

a) Rassemblement canadien pour l'alphabétisation

Au niveau national, le Rassemblement canadien pour

TABLEAU 15

AGENTS DISPENSANT L'ÉDUCATION DE BASE AUX ADULTES AU CANADA

Autres programmes: Éducation de base et alphabétisation

Province	Ministère Éducation permanente	Commissions scolaires	Biblio-thèques	Collège Frontière	LVA	LLC
Colombie-Britannique	x	x	x	x		
Alberta	x		x	x		x
Saskatchewan	x		x	x	x	
Manitoba		x		x		x
Ontario	x	x	x	x	x	x
Québec		x		x		x
Nouveau-Brunswick			x	x	x	x
Nouvelle-Ecosse		x	x	x		x
Ile-du-Prince Edouard						x
Terre-Neuve				x	x	
Territoires du Nord-Ouest				x		
Yukon				x		

SOURCE: "Adult Literacy in Canada" préparé par Audrey M. Thomas, 1981.

l'alphabétisation est un orgarisme regroupant les organisations et les personnes qui oeuvrent en alphabétisation ou qui essaient de trouver des solutions au problème de l'analphabétisme au pays. Ses buts spécifiques sont:

1) servir de réseau de communication entre les individus, le public et les gouvernements;

2) fournir de l'information au public, à des groupes professionnels et aux chefs de file concernant les buts du Rassemblement et le problème de l'analphabétisme;

3) fournir du matériel, de l'information ainsi que des conseils aux personnes et organismes concernant l'alphabétisation et l'éducation des adultes.

Étant un organisme qui réunit différents groupes, le Rassemblement ne préconise aucune méthode ou matériel didactique spécifique. Les membres croient que plusieurs approches ou méthodes peuvent être employées au niveau de la masse et que toutes peuvent être très efficaces dans le contexte. Cet organisme essaie d'avoir une représentation aussi diversifiée que possible au bureau de direction; les personnes non-rémunérées viennent des différentes régions du Canada.

Le bulletin "Literacy/Alphabétisation" publié par le Rassemblement quelques fois par année (3 à 4 numéros) est une source d'information pour tous les membres. Aussi, cet organisme a publié quelques ouvrages relatant les activités en alphabétisation et en éducation des adultes au pays.

b) "Frontier College" - Collège Frontière

En 1902, voilà que débute une nouvelle ère en alphabétisation: les travailleurs-formateurs (labourer-teachers). Le mandat du Collège Frontière est d'envoyer des personnes travailler dans des communautés éloignées où il n'existe aucun moyen d'instruction. Ces personnes deviennent des formateurs qui ont pour mission de travailler à plein temps dans les différentes communautés. Le salaire et les dépenses de ces personnes sont défrayés par une agence publique ou privée de la communauté concernée. Les groupes communautaires deviennent, par le fait même, les patrons des formateurs.

La devise du Collège Frontière est d'aider les gens à acquérir un meilleur contrôle de leur vie. Alors, cet organisme ne s'occupe pas seulement des populations analphabètes, leurs programmes comprennent: la comptabilité de base, la nutrition et l'hygiène, le contrôle des naissances, l'organisation et la gérance d'un journal local ou d'un magasin coopératif. Collège Frontière n'est pas une institution d'enseignement conventionnel et n'a pas de programmes d'études préparés à l'avance. Le travailleur-formateur aidera la communauté dans tous les domaines possibles selon ses compétences et les besoins des gens.

Cet organisme n'a pas de subventions assurées. À chaque année, des fonds sont recueillis afin de payer l'administration et les salaires des douze personnes travaillant au siège social à Toronto. Un bulletin mensuel

renseigne les travailleurs dans les régions ainsi que les membres de cet organisme des activités en cours. Le président, le coordonnateur national et les quatre coordonnateurs régionaux travaillent dans les communautés plusieurs mois par année afin d'aider les travailleurs-formateurs et aussi d'identifier les possibilités de développement.

c) "Literacy Volunteers of America Inc." (LVA)

Cet organisme fondé en 1962 par une femme au foyer de Syracuse, New York, comptait en 1979 environ 20,000 formateurs au Canada et aux États-Unis.

Le but de cet organisme est de combattre le problème de l'analphabétisme chez les adultes des États-Unis et du Canada. Pour y arriver, le principe suivant fut mis en application: des personnes bénévoles bien formées et recevant le support nécessaire peuvent devenir d'excellents formateurs pour les adultes et, par leur engagement, avoir un impact important sur ce problème. Tous les formateurs sont bénévoles et ont reçu une session de formation d'à peu près dix-huit heures. Étant donné que LVA n'a pas son propre matériel didactique pour les étudiants, les personnes bénévoles reçoivent une formation en quatre techniques de base: connaissance du langage, lecture à vue des mots, mots phoniques et mots modèles (patterned words). Ainsi, une variété de documents peuvent être employés par le formateur selon les intérêts de l'étudiant. Le matériel pour les sessions de formation est distribué par le siège social de LVA.

En ce qui concerne le financement, LVA perçoit des fonds de la vente du matériel qu'ils publient, des institutions, des compagnies, des individus, des subventions du gouvernement et des cotisations des membres. Aussi, les membres doivent payer pour les sessions de formation. Tout de même, cet organisme est à but non lucratif.

Au Nouveau-Brunswick, plus précisément dans la région de Saint-Stephen, quelques personnes bénévoles ont reçu leur formation de LVA, mais, depuis quelques années, les formateurs de cette région suivent les sessions de formation données par "Laubach Literacy of Canada". Étant donnée que LLC a plusieurs conseils au Nouveau-Brunswick et que l'échange d'information est ainsi plus facile, les bénévoles ont donc décidé de se joindre à cet organisme canadien.

d) "Laubach Literacy of Canada" (LLC)

Avant 1982, les conseils d'alphabétisation au Nouveau-Brunswick faisaient partie de "National Affiliation for Literacy Advance" qui était membre de "Laubach Literacy International". NALA exerçait ses activités au Canada depuis 1970. L'an passé, un groupe de bénévoles à travers le Canada ont entrepris de former l'organisme national connu sous le nom de "Laubach Literacy of Canada". C'est en juin 1982 que cet organisme a reçu sa constitution et que tout devenait officiel. Le siège social ainsi que le centre de distribution sont à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Ce qui différencie cet organisme des autres se situe au niveau du matériel didactique employé ainsi que la méthode d'enseignement. Tous les formateurs bénévoles reçoivent une session de formation afin de bien connaître la méthode Laubach ainsi que l'approche phonétique utilisée dans les livres. Cette méthode développée par le Dr Frank C. Laubach vers les années 30 existe en plus de trois cents langues, mais malheureusement il n'y a pas de version française. La méthode d'enseignement est "l'un enseigne à l'autre", ce qui veut dire que chaque formateur enseigne à un étudiant à la fois.

Étant un organisme à but non lucratif, les fonds recueillis de diverses sources servent à maintenir un secrétariat permanent. Ces fonds ne sont toutefois pas suffisants pour entreprendre des recherches sensées afin d'améliorer le matériel didactique et de promouvoir les buts de cet organisme.

Dans ce rapport, cet organisme est mentionné assez souvent puisque dans la province la majorité des activités bénévoles en alphabétisation sont la responsabilité de "Laubach Literacy of Canada--New Brunswick".

e) Bibliothèques

L'Association canadienne des bibliothèques (anglophone) a adopté cette politique au mois de février 1979: l'Association canadiennne des bibliothèques (anglophone) reconnaît sa

responsabilité, par l'intermédiaire de ses membres, de coopérer, d'appuyer et de subventionner des programmes afin de promouvoir l'alphabétisation.

Dans presque toutes les provinces canadiennes, les bibliothécaires ou autres employés des bibliothèques essaient de plusieurs façons d'aider les personnes analphabètes et les bénévoles. En voici quelques unes:

1. offrir des conseils quant au choix et à l'achat des livres;

2. aider à identifier les besoins de la communauté, à promouvoir les programmes et à renseigner les étudiants;

3. prêter des locaux pour les sessions de formation et pour les rencontres entre formateurs et étudiants;

4. offrir des services aux populations éloignées par l'entremise des bibliobus;

5. collaborer avec les autres organismes locaux afin de lancer des programmes pour la communauté.

Au Nouveau-Brunswick, quelques bibliothèques offrent leurs services aux conseils d'alphabétisation de leur région. Quelques-unes prêtent des locaux pour les rencontres, d'autres font de la recherche afin d'avoir une liste d'ouvrages pour les personnes qui commencent à lire et à écrire. On peut donc conclure en disant que les employés au service des bibliothèques encouragent les activités en alphabétisation afin que le droit à l'éducation pour les analphabètes soit respecté.

2. À l'échelle provinciale

Au Canada, l'éducation est sous la juridiction provinciale. Bien que la structure administrative soit différente pour certaines provinces, toutes ont un ministère, département ou direction ayant la responsabilité de l'éducation aux adultes. L'alphabétisation étant une partie intégrante de ce secteur d'activités, chaque province a donc ses propres politiques et y accorde une importance plus ou moins grande.

L'activité spécifique de chaque province en ce qui concerne l'alphabétisation ne sera pas présentée en détail dans ce rapport. Néanmoins, cinq provinces ont été choisies arbitrairement et une vue d'ensemble de leurs activités en alphabétisation sera présentée. Toutes les activités mentionnées sont celles réalisées par le ministère de l'éducation ou d'un autre ministère dans la province concernée. Le tableau 16 indique les différentes institutions d'enseignement dans chaque province où l'on offre des programmes à plein temps en éducation des adultes.

a) Alberta

En Alberta, l'éducation des adultes est la responsabilité du ministère de l'Éducation avancée et de la Main-d'Oeuvre (Department of Advanced Education and Manpower). Les programmes en alphabétisation et en éducation de base aux adultes sont offerts par plusieurs agences et

TABLEAU 16

AGENTS DISPENSANT L'ÉDUCATION DE BASE AUX ADULTES AU CANADA

Programmes à plein temps subventionnés

Province	Principaux agents qui dispensent des cours institutionnels en éducation de base aux adultes
Colombie-Britannique	15 collèges communautaires, une école d'enseignement professionnel
Alberta	"Alberta Vocational Centre" (situé dans 4 grandes localités), "Community Vocational Centres"(nord), quelques collèges communautaires
Saskatchewan	14 collèges communautaires, un centre d'enseignement professionnel, "Learning Centres" (nord)
Manitoba	3 collèges communautaires
Ontario	22 collèges communautaires
Québec	Commissions scolaires
Nouveau-Brunswick	Collèges communautaires
Nouvelle-Ecosse	"Adult Vocational Training Centres"
Ile-du-Prince-Edouard	"Holland College"
Terre-Neuve	Écoles d'enseignement professionnel et "Bay Saint-George Community College"
Territoires du Nord-Ouest	"Adult Vocational Training Centre"-Fort Smith et dans les localités où il y a un besoin
Yukon	Dans les localités où il y a un besoin

SOURCE: "Adult Literacy in Canada" par Audrey M. Thomas, 1981.

institutions sous différentes formes. Les initiatives communautaires et la participation aux programmes d'alphabétisation sont encouragés par le Ministère par l'intermédiaire du Service de l'éducation continue (Further Education Branch). Les fonds sont disponibles aux conseils locaux (Local Further Education Council) afin d'établir des programmes en alphabétisation.

Dans les institutions d'enseignement appelées "Alberta Vocational Centres", la majorité des cours en éducation de base pour adultes sont dispensés dans ces établissements. La plupart des étudiants sont subventionnés par le gouvernement provincial et les cours sont à partir de zéro jusqu'à la neuvième année. Aussi, des cours du soir sont offerts gratuitement.

En juin 1982, afin de promouvoir les programmes d'alphabétisation dans la province, on a distribué dans tout le territoire, par l'entremise de "Further Education Branch" du ministère, une trousse d'information. Cette trousse préparée par ACCESS Alberta (Alberta Educational Communications Corporation) porte le nom de "Write Break". L'information qu'on y trouve fournit aux différents organismes oeuvrant en alphabétisation les directives pour se procurer le matériel suivant:

- pancartes, signets et feuillets d'information;
- présentation audio-visuelle "The Write Break";
- drame pour la télévision "Safer than a Sock";
- annonces publicitaires pour la radio.

En Alberta, les organismes bénévoles essaient de s'attaquer au problème de l'analphabétisme qui affecte 250,000 adultes (un peu plus de 20% de la population). À la fin de l'année 1981, un organisme a été formé dans le but d'unir les intervenants dans les programmes d'alphabétisation et de contribuer à leur avancement. Ce groupe s'appelle "Alberta Association for Adult Literacy" et ses objectifs spécifiques sont semblables à ceux du Rassemblement canadien pour l'alphabétisation.

b) Colombie-Britannique

Le ministère de l'Éducation chapeaute toutes les activités en éducation dans les institutions d'enseignement de la province. Le département post-secondaire (Post-Secondary Department) voit à tout ce qui se rattache à l'éducation aux adultes. En mars 1982, le Comité consultatif du Ministère concernant l'éducation des adultes et l'éducation permanente a soumis un énoncé des politiques sur l'éducation de base aux adultes (Adult Basic Education) et l'éducation spéciale aux adultes (Adult Special Education). Le ministère de l'Éducation a la responsabilité de développer et d'implanter ces politiques. Les cours sont dispensés par les collèges, les commissions scolaires et les autres établissements d'enseignement.

Les programmes d'éducation de base aux adultes sont divisés en quatre (4) catégories et l'alphabétisation en est

une partie intégrante. Ces programmes sont conçus dans le but de permettre aux adultes d'acquérir des aptitudes cognitives de base (savoir lire, écrire, parler, calculer) jusqu'à un niveau de huitième année ainsi que des capacités leur permettant de faire face aux difficultés quotidiennes. En raison des difficultés financières d'un grand nombre d'étudiants inscrits à ces programmes de formation, le Ministère a décidé que tous les cours d'éducation de base jusqu'à la 12e année seraient offerts gratuitement. Aussi, par des ententes, les ministères accordent une aide financière aux étudiants qui en ont besoin.

Afin que les institutions d'enseignement soient libérées de certaines responsabilités, le Ministère voit à la coordination et au développement des programmes d'études dans la province. Ce dernier fournit, en plus, les ressources financières pour les services tels que les bibliothèques, l'orientation, le perfectionnement professionnel, enfin tout ce qui est nécessaire pour rendre les cours efficaces. Aussi en Colombie-Britannique, divers groupements bénévoles viennent en aide aux analphabètes.

c) Ontario

Dans cette province, le ministère de l'Éducation (Ministry of Education) et le ministère des Collèges et Universités (Ministry of Colleges and Universities) ont la responsabilité de toutes les activités reliées à l'éducation.

L'éducation en Ontario est divisée en trois réseaux: le premier réseau est l'éducation élémentaire et secondaire dispensés dans les écoles publiques et privées; le deuxième réseau se rattache à l'enseignement post-secondaire dans les collèges, les universités,les écoles et collèges privés d'enseignement professionnel; et le troisième, l'éducation permanente.

En 1981, ces deux Ministères ont publié un rapport intitulé "Continuing Education: The Third System". Le but de ce rapport est d'entretenir des discussions sur tout ce qui se rattache à l'éducation permanente; de déterminer l'implication des deux Ministères en ce qui concerne les activités reliées à ce troisième réseau; de planifier et d'élaborer des politiques en éducation permanente reliées à la philosophie des ministères de l'Éducation et des Collèges et Universités.

En Ontario, les collèges communautaires, les commissions scolaires et quelques institutions rattachées aux ministères offrent des cours à la population analphabète. Aussi, quelques projets ont été mis sur pied par des institutions d'enseignement. Un de ces projets subventionné par le Collège Algonquin est en opération dans la région d'Ottawa depuis quelques années. "People, Words and Change" ou "Le monde des mots" est encore en opération, mais les ressources financières octroyées par le Collège Algonquin ne sont pas suffisantes et ce projet est sans cesse menacé d'extinction.

À London, la commission scolaire paie une coordonnatrice à plein temps. Le travail de cette personne consiste à coordonner les activités de "Adult Basic Education Program" à London et les environs. Tous les formateurs en alphabétisation sont bénévoles.

En octobre 1981, une trentaine de personnes se sont réunies afin d'évaluer les besoins des analphabètes francophones en Ontario. Suite à cette réunion, on a formé un comité permanent afin de représenter les divers intervenants en alphabétisation (gouvernements, agences communautaires, bibliothèques, etc.) dans la province. Ce comité se propose de mettre sur pied une campagne de sensibilisation, d'organiser des sessions de formation pour les formateurs francophones et de lancer des projets "pilotes".

d) Québec

Le ministère de l'Éducation du Québec a créé en 1966 la Direction générale de l'éducation permanente qui devint la Direction générale de l'éducation des adultes (D.G.É.A.) en 1973. Cette direction regroupe les services d'éducation populaire, les cours de formation professionelle et les cours du soir de formation générale. Ce sont les commissions scolaires qui se voient confier officiellement la responsabilité des cours pour adultes aux niveaux élémentaire et secondaire. Celles-ci ont un service d'éducation des adultes duquel relèvent aussi les activités d'alphabétisation.

Depuis à peu près quatre ans, la D.G.É.A. intervient activement dans le dossier de l'alphabétisation en offrant des ressources et en incitant les commissions scolaires régionales à faire de l'alphabétisation une priorité. Aussi, une partie du budget, consacré par cette direction à l'alphabétisation, est attribuée à une organisation qui porte le nom de Organismes volontaires d'éducation populaire (O.V.É.P). Depuis quelques années, les bénévoles en alphabétisation se sont regroupés dans le but d'unir leurs efforts afin de combattre l'analphabétisme. En 1980, plusieurs groupes se réunirent pour mettre en commun leurs pratiques d'intervention et les problèmes rencontrés, particulièrement au niveau de la reconnaissance et du financement. Au mois de février de cette même année, était officiellement créé le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation ayant pour but de défendre les intérêts des groupes participants et de constituer un lien d'échange et de réflexion sur les pratiques anciennes et nouvelles. Cet organisme, tout en s'inscrivant de façon non équivoque dans la perspective et la structure des organismes volontaires d'éducation populaire (O.V.É.P.), revendique un financement adéquat pour l'alphabétisation populaire.

En plus des fonds accordés pour les pratiques d'alphabétisation par les commissions scolaires et les organismes volontaires, la D.G.É.A. a un service de

recherches où une personne occupe le poste de recherchiste à plein temps sur le dossier de l'alphabétisation. Aussi un autre service du M.É.Q. finance et édite les recherches pour le matériel didactique. Jusqu'à présent, plusieurs commissions scolaires ont produit leur propre matériel didactique.

Presque toutes les commissions scolaires offrent des cours du soir en alphabétisation. Afin de financer ces cours, elles doivent faire une demande de subvention à la D.G.É.A. et investir l'autre moitié du coût total. Souvent, ces commissions scolaires travaillent en étroite collaboration avec les regroupements populaires de leur territoire. Aussi, certaines ont mis sur pied des centres spécialisés en éducation de base, mais peu de ceux-ci se consacrent à l'alphabétisation, ils ont surtout une vocation pré-professionnelle. En 1981-1982, deux tiers des commissions scolaires étaient engagées dans des activités d'alphabétisation dont environ un tiers en étaient à leur première expérimentation. Une vingtaine d'organismes autonomes subventionnés par l'État sont aussi impliqués.

Même si le Québec est la province la plus progressiste en alphabétisation au Canada, le ministère de l'Éducation ne s'est pas engagé à définir officiellement une nouvelle politique spécifique à ce domaine. Il en fait plutôt l'une des trois priorités d'intervention de l'éducation des adultes

en milieu défavorisé. La priorité accordée à l'alphabétisation dans les commissions scolaires et les organismes volontaires ne se traduit pas par une priorité budgétaire dans la planification de la D.G.É.A. En effet, pour l'année 1980-1981, les sommes versées ne représentaient même pas 1% du budget global de cette direction.

e) Terre-Neuve

Un des plus haut taux d'analphabétisme au Canada se trouve chez la population de Terre-Neuve. Le ministère de l'Éducation de cette province est conscient de cette situation et veut ainsi faire de l'alphabétisation un projet prioritaire. La Division de l'Éducation aux adultes et l'Éducation permanente (Division of Adult and Continuing Éducation) est la division responsable de ce projet.

Au programme d'éducation de base, cette division accorde de plus en plus d'importance à l'alphabétisation. Tous les efforts sont faits afin de promouvoir, développer et encourager l'alphabétisation dans la province. De plus en plus de fonds sont consacrés à cette première partie du programme d'éducation de base.

Présentement, il n'y a pas de cours à plein temps en alphabétisation offerts par les institutions d'enseignement dans la province. La Division de l'éducation aux adultes met plutôt l'accent sur des cours du soir offerts un peu partout dans la province. Si un groupe de 4 à 6 personnes font la

demande pour un cours en alphabétisation et qu'un éducateur est disponible, ce cours aura lieu. Le matériel didactique dont on se sert est le système EDL (Educational Development Laboratory); la Division met aussi à la disposition des enseignants une trousse de documents pour les aider dans leur programme.

À Terre-Neuve comme ailleurs on s'est aperçu que le recrutement des analphabètes est une tâche ardue et délicate. D'après l'expérience de cette province, la publicité à l'échelle provinciale n'est pas recommandée. Au niveau local, la transmission d'un message de "bouche à oreille" est le moyen qui atteint le plus de gens. La publicité à la radio est aussi efficace mais ce moyen est plus cher. Aussi, cette division essaie par tous les moyens à sa disposition de sensibiliser le gouvernement, les éducateurs et la population en général quant à l'existence du phénomène de l'analphabétisme et son étendue dans la province.

Enfin, les organismes volontaires reçoivent l'appui du Ministère sous différentes formes. Comme au Nouveau-Brunswick, le matériel didactique pour les étudiants est payé par le Ministère. De plus, les coûts des sessions de formation pour les formateurs sont défrayés par ce dernier. Enfin, si ces organismes ont un besoin financier pour une activité quelconque reliée à l'alphabétisation, les autorités au Ministère feront tout leur possible pour leur venir en aide.

CHAPITRE V

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

D'après le Plan quinquennal du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, l'alphabétisation devrait faire partie des activités éducatives des Collèges dans la province. Cependant, aucune politique spécifique n'a été établie concernant la formation des illettrés et la formation des enseignants en alphabétisation. Bien qu'il existe des directives quant à l'appui financier que les Collèges accordent aux conseils d'alphabétisation, beaucoup d'autres aspects de ce secteur de formation doivent être analysés afin que la province se dote de véritables politiques en alphabétisation. En même temps, il est très important de reconnaître et de travailler avec les autres organismes qui exerçent des activités en alphabétisation dans la province.

À la lecture de ce chapitre, on remarquera que, en premier lieu, les politiques proposées sont d'ordre général. Avant d'entreprendre quoi que ce soit, il est bien évident que l'on doit reconnaître le droit à l'education pour la population analphabète. Par la suite, les recommandations touchent aux activités que le ministère de l'Éducation permanente doit mettre sur pied afin que l'alphabétisation constitue une activité éducative complète. Aussi, la reconnaissance des activités en alphabétisation exercées

par les organismes volontaires entraînent une série de mesures administratives et financières.

Ces conclusions et recommandations sont l'aboutissement d'une première étude sur ce sujet au ministère de l'Éducation permanente. Espérons que les échanges entre les intervenants s'intensifieront afin que tous travaillent ensemble à la diminution du taux d'analphabètes au Nouveau-Brunswick. Le dénouement de toute cette démarche vise aussi à ce que l'alphabétisation devienne un moyen ou outil de développement social et culturel des populations analphabètes et des milieux sociaux auxquels ils appartiennent.

1. Politique générale

En mai 1978, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick présentait un plan quinquennal touchant à tous les aspects de cet organisme. Deux ans plus tard, en 1980, la structure d'organisation du CCNB subissait quelques changements qui ont abouti à la création du ministère de l'Éducation permanente. Le plan quinquennal est quand même demeuré le plan de travail et d'action de ce Ministère.

Comme dans toute organisation, l'orientation du Collège est guidée par une philosophie qui est maintenant celle adoptée par le M.É.P. Cette philosophie s'énonce comme suit:

> "Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick est une institution d'apprentissage compréhensive et flexible dans toute la province dont l'intention

> est d'offrir de nouvelles expériences en apprentissage à tous les citoyens de la Province et d'assurer une gamme variée de possibilités de formation en conformité aux statuts actuels de la province du Nouveau-Brunswick. Le but fondamental du Collège est de préparer une grande majorité de ses étudiants pour le monde du travail, d'assurer à d'autres étudiants des possibilités de perfectionnement de leur éducation fondamentale en préparation de la formation subséquente, et de répondre à ces personnes désireuses de se recycler ou de porter à jour leurs connaissances actuelles et/ou d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences."[3]

Dans cet énoncé, on constate la grande portée du rôle du M.É.P. et sa responsabilité de coordonner tous les genres d'activités d'éducation et de formation qui existent et qui diffèrent de ceux exprimés dans les attributions des écoles publiques et des universités.

Par conséquent, la clientèle du M.É.P. comporte toutes les personnes de 16 ans et plus qui ne fréquentent plus les écoles publiques de la province et qui ne sont pas inscrites dans une autre institution d'enseignement. Indépendamment de leur formation antérieure, la responsabilité du M.É.P. est de fournir à tous l'occasion de recevoir une éducation de base et/ou une formation professionnelle.

Le droit à l'éducation des adultes suppose que tous doivent recevoir le même traitement. Ainsi, les personnes analphabètes font partie de cette clientèle à qui le M.É.P.

---

3. Plan quinquennal 1978-1983, Volume II, Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, mai 1978, page 394.

doit assurer une formation. Quoique ces gens n'ont pas été complètement oubliés, on ne semble pas leur avoir consacré l'attention qu'ils méritent.

RECOMMANDATION 1:

Qu'il soit reconnu de façon explicite que la polulation analphabète fait partie de la clientèle que doit desservir le ministère de l'Éducation permanente.

2. Budget

Si le M.É.P. accepte la première recommandation, il va de soi qu'une partie du budget de l'éducation aux adultes doit être consacrée à l'alphabétisation. Jusqu'à maintenant, des sommes d'argent ont été dépensées à cet effet, mais ces montants étaient dérisoires. Il est même difficile d'évaluer quel pourcentage du budget total était accordé à l'alphabétisation.

Si l'on considère que 8.0% de la clientèle du M.É.P. sont des analphabètes complets et que 29.6% sont des analphabètes fonctionnels, il est donc juste et raisonnable que le Ministère ait une plus grande préoccupation à leur égard. Ceci devrait se traduire par une augmentation raisonnable des fonds accordés à ce secteur de formation.

RECOMMANDATION 2:

Que les sommes d'argent accordées à l'alphabétisation par le ministère de l'Éducation permanente soient en fonction des besoins de cette clientèle.

3. Les intervenants

En première partie de ce rapport, on a vu que l'alphabétisation dépassait les cadres des Collèges communautaires. Il y a des groupes bénévoles qui se consacrent exclusivement à ce domaine. Ces groupes ont prouvé, par leurs réalisations, que les services qu'ils offrent sont d'une importance réelle vis-à-vis la formation des analphabètes.

Évidemment, afin que les Collèges communautaires et les organismes volontaires puissent bien fonctionner, il faut reconnaître que chacun a un rôle à jouer et que l'alphabétisation est l'affaire de tous. Il importe que la personne analphabète ait la possibilité de faire un choix concernant sa formation et que ce choix soit respecté. Étant donné l'approche différente (Collège communautaire: un enseignant, plusieurs étudiants; groupe bénévole: un formateur, un étudiant), ces deux intervenants, en travaillant ensemble, pourront certainement rejoindre un plus grand nombre de personnes. Aussi, la reconnaissane des activités en alphabétisation par les organismes bénévoles

permettra aux adultes intéressés de continuer leur formation dans les Collèges communautaires.

Présentement, même avec la meilleure volonté, un étudiant-adulte qui a reçu une formation par l'entremise des groupes bénévoles n'a pratiquement pas de porte de sortie puisqu'il n'existe aucun système d'équivalence entre les Collèges communautaires et les organisations bénévoles.

RECOMMANDATION 3:

Quoique l'éducation aux analphabètes est la responsabilité du ministère de l'Éducation permanente, il est recommandé que l'implantation de certains programmes de formation soit réalisée en collaboration avec les organisations volontaires exerçant des activités en alphabétisation dans la province.

4. Campagne de sensibilisation

Il y a au Nouveau-Brunswick un taux important d'analphabètes, mais la population n'en est pas toujours consciente. Les conseils d'alphabétisation ont réussi, par leur travail dans la communauté, à sensibiliser quelque peu la population, mais il y a encore beaucoup à faire. Leurs fonds étant plutôt limités, ils ne peuvent se permettre l'utilisation adéquate des médias pour rejoindre la population. Donc, les moyens utilisés pour livrer leur

message ne rejoignent qu'un petit nombre de gens. Aussi, lorsqu'on s'adresse aux analphabètes, la communication écrite n'est certes pas le moyen qui convient. D'un autre côté, la communication verbale par l'entremise de la radio et de la télévision s'avère un moyen trop cher pour les conseils d'alphabétisation. Il y a des périodes d'annonces gratuites, mais celles-ci ne sont pas assez fréquentes et le temps est très limité. La publicité de bouche à oreille est peut-être le moyen qui rejoint le plus de gens, soit les analphabètes et la population en général.

Afin que le phénomène de l'analphabétisme ne reste plus dans l'ombre, une campagne provinciale de sensibilisation serait, sans aucun doute, le moyen idéal pour attirer l'attention des gens sur ce sujet. Cette campagne permettra à la population de réaliser l'étendue de ce problème et démontrera aux analphabètes qu'ils ne sont pas seuls, que peut-être leurs voisins, leur amis ont le même handicap qu'eux. Aussi, une telle action réussirait peut-être à motiver les analphabètes à prendre en main leur formation.

En même temps, cette campagne devrait viser à déterminer les causes de l'analphabétisme. Ce problème n'a pas surgi du jour au lendemain, certaines circonstances l'ont provoqué. Ainsi la population réalisera que la paresse, comme beaucoup le pensent, n'est pas la cause fondamentale. La situation économique, sociale, politique et culturelle ont des effets déterminants sur ce problème. De plus, avant que la loi

établissant l'école obligatoire soit promulguée, les abandons scolaires étaient très élevés et même beaucoup ne fréquentèrent jamais l'école. Ceci explique pourquoi on retrouve un plus faible degré de scolarité chez les personnes de 45 ans et plus.

Cette activité de sensibilisation à l'échelle provinciale devrait être accompagnée d'actions locales, régionales ou sectorielles. Il faut que l'on rejoigne les analphabètes dans leurs milieux de vie et de travail et dans leurs cultures. Les conseils d'alphabétisation, les organisations locales qui sont susceptibles de regrouper des analphabètes (groupe de citoyens, certains syndicats, etc.) et certains services gouvernementaux (services sociaux, assurance-chômage, etc.) pourraient être consultés afin de développer des moyens variés pour atteindre efficacement les gens à qui s'adressent des activités d'alphabétisation.

RECOMMANDATION 4:

Que le ministère de l'Éducation permanente reconnaisse la nécessité d'avoir des activités de sensibilisation provinciale et locales sur une base régulière et que ces activités soient organisées en collaboration avec tous les intervenants en alphabétisation, afin de connaître les différentes dimensions de l'analphabétisme ainsi que les possibilités de l'alphabétisation.

5. Comités provinciaux en alphabétisation

Dans la province du Nouveau-Brunswick, à la suite de plusieurs expériences, on a constaté que chaque groupe ethnique a des besoins et des préoccupations différents. Il en va de même pour les analphabètes. Par conséquent, le ministère de l'Éducation permanente suggère qu'il y ait deux comités provinciaux en alphabétisation afin de voir aux intérêts des analphabètes des deux groupes linguistiques. Ces deux comités deviendraient les porte-parole officiels des intervenants bénévoles en alphabétisation pour les francophones et les anglophones. Toutes les demandes adressées au M.É.P. par les comités provinciaux en alphabétisation deviendront la responsabilité des deux directions des programmes d'études, francophone et anglophone (Annexe 4).

Il existe déjà, dans la province, l'organisme "Laubach Literacy of Canada--New Brunswick" qui regroupe 16 conseils régionaux d'alphabétisation; 14 sont anglophones et 2 sont francophones. Ces derniers, n'ayant aucune affiliation nationale ou provinciale, se sont joints à l'organisme provincial anglophone. Même si "LLC-NB" regroupe la majorité des bénévoles oeuvrant en alphabétisation dans la province, le comité provincial de cet organisme n'est pas représentatif de tous les groupes. Il doit donc y avoir un comité

représentant tous les différents groupes bénévoles anglophones au Nouveau-Brunswick. Ce comité serait reconnu comme leur porte-parole auprès des autorités du Ministère. Étant donné que "LLC--NB" est déjà bien organisé, il serait préférable que le comité provincial soit mis sur pied par ces personnes, puisqu'elles connaissent mieux ce secteur. Par la suite, ce comité pourra se pencher sur les questions les plus pressantes, notamment, le manque de fonds pour effectuer le recrutement des formateurs et des étudiants, les sessions de formation pour les formateurs et les services de coordonnateurs dans les régions.

En ce qui concerne les francophones, il faut commencer par mettre sur pied un organisme provincial qui verrait à ce que chaque région francophone organise des conseils d'alphabétisation. Ensuite, les problèmes les plus urgents sont la recherche de matériel didactique adéquat, les sessions de formation, le recrutement, les services de coordonnateurs et, bien sûr, l'obtention de fonds pour mettre en marche ces activités. Dans l'état actuel des choses, les intervenants bénévoles francophones en alphabétisation sont démunis. Donc, le ministère de l'Éducation permanente est prêt à donner son appui afin que le comité francophone provincial en alphabétisation soit formé le plus vite possible.

RECOMMANDATION 5:

Que le ministère de l'Éducation permanente reconnaisse la formation de comités d'alphabétisation provinciaux, francophone et anglophone, et que ceux-ci soient les porte-parole officiels des intervenants bénévoles en alphabétisation dans la province.

6. Structure régionale

Dans la structure proposée par le projet de loi sur le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, un ou deux Conseils consultatifs régionaux seront créés dans chaque région desservie par un campus du Collège. Dans certaines régions, un Conseil représentera les personnes dont la langue maternelle est le français; l'autre, celles dont la langue maternelle est l'anglais.

Le rôle de ces conseils consultatifs sera de servir d'intermédiaires entre les citoyens de la province et le Collège communautaire, afin que celui-ci réponde aux besoins de la clientèle qu'il doit desservir. Aussi, ceux-ci devront renseigner le Directeur et les autorités du ministère de l'Éducation permanente sur les questions en éducation pertinentes à la région et au groupe linguistique qu'ils représentent. Les membres de ces conseils consultatifs sont nommés par le Gouvernement, à titre individuel, et ne représentent aucun groupe en particulier.

Afin que les Conseils consultatifs soient bien renseignés quant aux besoins en formation des analphabètes, un comité portant le nom de Comité du campus en alphabétisation sera formé pour chaque conseil consultatif. Les membres de ces comités seront:

1. des représentants des conseils d'alphabétisation de la région;
2. des enseignants en éducation de base des adultes du campus;
3. le Directeur adjoint ou un employé des services d'extension du campus.

Ce dernier sera le président de ce comité. Étant au courant de tous les cours qui s'offrent au campus le jour ou le soir, il sera en mesure de renseigner les bénévoles sur les possibilités de formation pour les analphabètes. Aussi, cette personne est dans une position qui lui permet de vérifier si les recommandations du comité ont été prises en considération par le Conseil consultatif et les dates de leurs mises en exécution. De plus, la direction du campus désignera un(e) employé(e) du personnel de secrétariat qui sera le ou la secrétaire de ce comité.

Les fonctions principales de ce comité seront de:

1. informer les membres du Conseil consultatif sur les besoins des analphabètes;
2. proposer des programmes d'études pour les analphabètes;

3. assurer un lien de communication entre les conseils d'alphabétisation et les Collèges communautaires;
4. de concerter les efforts de tous les intervenants en vue de la réalisation d'un objectif à long terme qui viserait à la diminution du nombre d'analphabètes dans cette région;
5. d'échanger de l'information concernant le matériel didactique, les sessions de formation ainsi que les programmes offerts dans les Collèges communautaires.

Pour que les réseaux de communication ne soient pas trop étendus, il semble préférable que les personnes représentant le ou les conseils d'alphabétisation sur le comité du campus en alphabétisation siègent aussi au comité provincial d'alphabétisation. De cette façon, l'organisme provincial serait renseigné de tout ce qui se passe dans les régions autant du côté bénévole que du côté des Collèges communautaires. Par la même occasion, la concertation des efforts des conseils d'alphabétisation aura certainement un effet positif sur les recommandations qui seront acheminées par chaque comité aux Conseils consultatifs régionaux.

Comme il a été mentionné précédemment, une des principales tâches des comités des campus en alphabétisation sera de proposer des programmes répondant aux besoins des analphabètes de la région. Ces programmes présenteront certainement des particularités étant donné la démographie de

la province, mais le principe est le même: apprendre à lire et à écrire aux analphabètes.

Dans la structure actuelle du M.É.P., la direction des programmes d'études a la responsabilité de fournir le leadership, la coordination et la planification au processus de l'identification des besoins de formation à l'intérieur de son groupe linguistique. Or, si les comités des campus en alphabétisation ont comme rôle de proposer des cours ou programmes comptatibles avec les besoins des analphabètes de leur région, cette direction devrait être mise au courant. Pour assurer un lien de communication, des représentants de tous les comités régionaux ainsi que le directeur de la direction des programmes d'études, francophone ou anglophone, se rencontreront à quelques reprises au cours de l'année. Ces échanges permettront aux membres de connaître ce qui se passe dans les autres régions et de bénéficier de l'expérience de chacun. La direction des programmes d'études pourra ainsi s'assurer que tous les programmes proposés sont conformes aux buts et objectifs du Ministère.

La structure d'organisation est à la page suivante.

RECOMMANDATION 6:

Que un ou des comités du campus en alphabétisation, par langue maternelle, soient formés à tous les campus du ministère de l'Éducation permanente, selon les critères énoncés ci-dessus.

STRUCTURE D'ORGANISATION

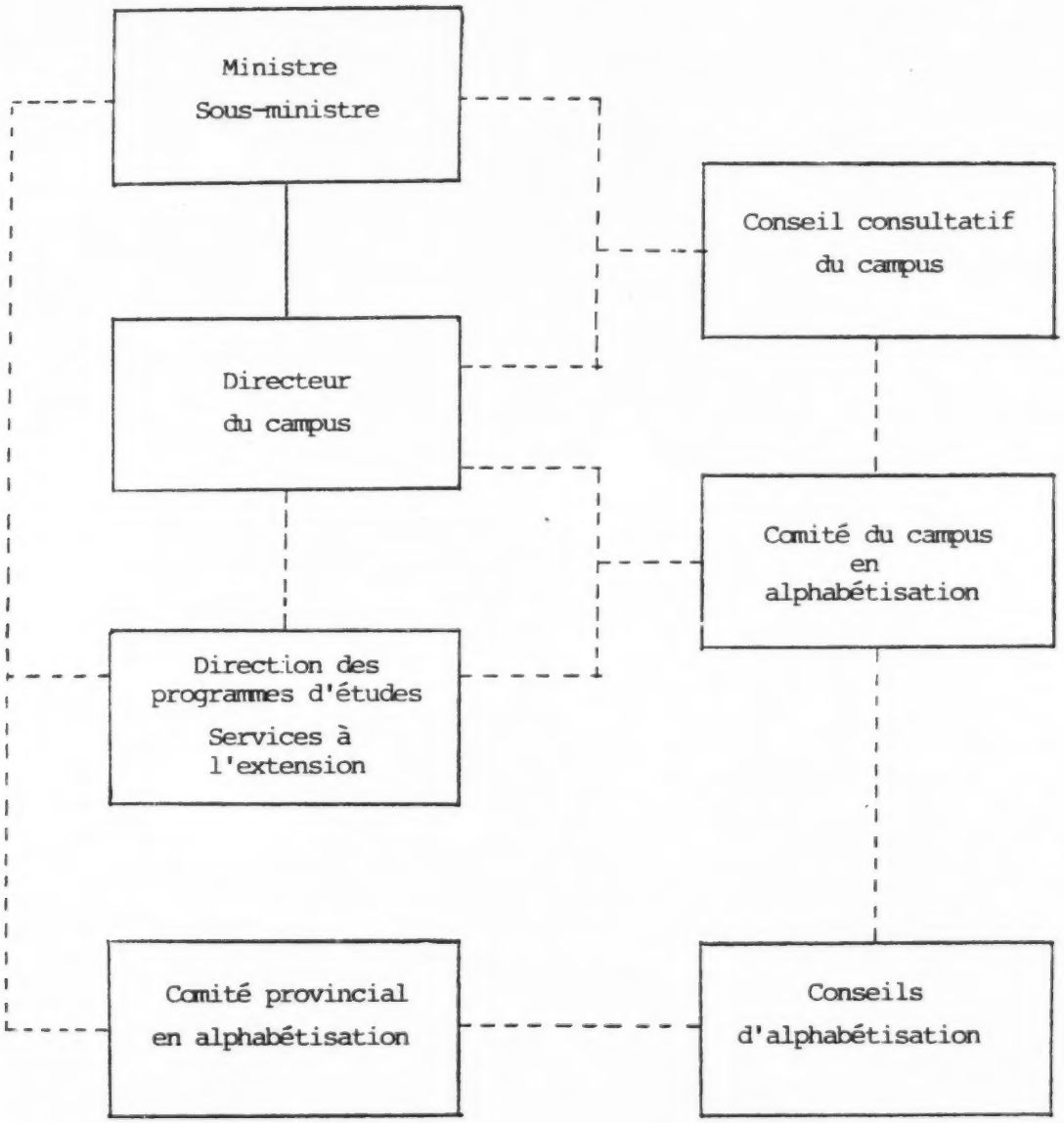

7. Subvention et plan d'action

La plupart des organisations bénévoles ont un problème en commun: le manque de ressources financières. Les conseils d'alphabétisation ne font pas exception à la règle. Comme il a été mentionné précédemment, la contribution des membres des conseils d'alphabétisation est insuffisante et ne permet pas aux organismes volontaires d'entreprendre des activités reliées à l'alphabétisation.

Des rencontres avec des personnes oeuvrant en alphabétisation ont permis d'identifier les secteurs qui nécessitent des déboursés d'argent assez importants. En voici quelques-uns:

- publicité afin d'informer la population des services offerts par les conseils d'alphabétisation,
- embauche de personnes pour coordonner les activités des conseils d'alphabétisation,
- organisation d'ateliers ou conférences dans la province,
- bulletin d'information provincial,
- sessions de formation pour les formateurs,
- rencontres du comité provincial,
- recherche pour le matériel didactique, surtout celui en langue française;
- production de matériel didactique canadien-anglais.

Toutes ces activités sont importantes pour assurer un lien de communication plus étroit entre la population en général, les

personnes bénévoles et les analphabètes. Aussi, si le M.É.P. reconnaît que les organismes bénévoles en alphabétisation ont un rôle important à jouer vis-à-vis la population que doit desservir le Collège communautaire, il semble alors logique qu'une partie du budget leur soit octroyée selon des critères établis.

Évidemment, pour que des fonds soient accordés, il faut que les organismes en question établissent une planification de leurs activités. Un plan d'action triennal permettrait à chaque comité provincial d'établir ses priorités et de se fixer un objectif à moyen terme. Une demande de subventions accompagnera ce document permettant ainsi au M.É.P. de s'assurer que cet argent sera utilisé adéquatement. Ces fonds seront la responsabilité des comités provinciaux d'alphabétisation et ceux-ci devront soumettre un rapport de leurs activités ainsi que l'état financier à la fin de chaque année.

Pour permettre à ces organismes de planifier leur travail et aussi d'en évaluer les résultats sur une période de temps significative, le M.É.P. devrait s'engager, en principe, à financer les organismes bénévoles sur la base de quelques années (par exemple, trois ans). Ceci permettrait d'assurer une continuité au travail déjà amorcé. Par contre, si les organismes subventionnés ne démontrent aucun progrès ou si les fonds ne sont pas utilisés à bon escient, le financement pour l'année suivante pourrait être compromis.

RECOMMANDATION 7:

1. Que le ministère de l'Éducation permanente accorde une subvention annuelle aux comités provinciaux d'alphabétisation, francophone et anglophone, pour financer leurs activités en alphabétisation.

2. Que la subvention soit accordée en un seul versement à chaque comité.

3. Que la demande de subvention soit accompagnée d'un plan d'action triennal ainsi que les prévisions budgétaires pour l'année visée.

4. À la fin de l'année financière, chaque comité soumettra au ministère de l'Éducation permanente un rapport de ses activités ainsi qu'un état financier pour l'année écoulée.

8. Besoins des analphabètes

Tout au long de cette démarche vers l'alphabétisation, il ne faudrait pas oublier de consulter les gens concernés, c'est-à-dire les analphabètes. Ce sont eux qui sont les mieux placés pour dire ce qu'ils veulent ou ce qu'ils préféreraient en matière de formation. Bien trop souvent, des programmes sont mis sur pied sans une étude approfondie des besoins des personnes visées. On a beau dire que le besoin fondamental des analphabètes est d'apprendre à lire et à écrire, mais est-ce vraiment la solution?

D'après le tableau 12, on constate que le plus haut taux d'analphabétisme se situe dans les comtés économiquement faibles. Donc, ces gens se retrouvent, pour la plupart, chez les chômeurs, les assistés sociaux, les travailleurs non qualifiés. Leurs problèmes dépassent certes les dimensions de l'écriture et de la lecture. Alors pour ces gens, l'approche scolarisante n'est peut-être pas appropriée au début de leur formation. Il faut commencer par leur donner des mécanismes de développement social qui leur permettront de mieux évoluer dans ce monde alphabétisé et aussi d'être moins dépendants des programmes sociaux. Par la suite, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture serait l'aboutissement de cette démarche.

Étant donné que les gens les plus près des analphabètes sont les formateurs, ces personnes pourraient suggérer aux membres des comités régionaux d'alphabétisation des moyens pour que les analphabètes expriment leurs besoins. Il faut être à l'écoute de ces gens si l'on veut contribuer à la disparition du phénomène de l'analphabétisme.

RECOMMANDATION 8:

Que les comités du campus en alphabétisation mettent en place des mécanismes de consultation auprès de la population analphabète afin que leurs besoins soient entendus.

9. L'approche fonctionnelle

D'après l'abrégé du rapport de la "Politique globale de l'éducation des adultes" remise au Gouvernement du Québec par la Commission d'étude sur la formation professionnelle et socioculturelle des adultes, les objectifs éducatifs de la formation de base visent, par exemple, à permettre à l'adulte:

> "l'acquisition d'aptitudes cognitives de base (savoir lire, écrire, parler, calculer) ; la découverte de ses propres ressources; le développement de ses capacités d'apprentissage autonome, d'analyse, de sens critique; la résolution de problèmes spécifiques (exemple: lire un horaire d'autobus, rédiger son rapport d'impôt, etc.); l'acquisition de capacités d'action autonome, de décision, de créativité et de croissance; l'approfondissement de ses divers rôles sociaux (parent, travailleur, consommateur, etc.); l'amélioration de ses relations avec les autres; la sensibilisation, non seulement aux réalités de son environnement immédiat (exemple: santé), mais aussi aux réalités autres (exemple: développement de la conscience internationale)".[4]

Or, si ces objectifs sont acceptés par tous les intervenants en alphabétisation comme étant réalistes et réalisables, les programmes de formation devront en tenir compte. Pour un bon nombre d'analphabètes, l'acquisition de ces connaissances les aideront dans leur vie de tous les jours.

Le matériel nécessaire pour acquérir de telles notions est à la portée de tous. Les agences sociales, les journaux,

---

4. Apprendre: une action volontaire et responsable, Commission d'étude sur la formation des adultes, février 1982, page 16.

les dépliants qui nous arrivent de tout bord tout côté, sont des aides mises à la disposition du formateur. Aussi, lorsque les étudiants-adultes sont inscrits au Collège communautaire, des cours de dynamique de la vie sont habituellement inscrits à leur programme.

RECOMMANDATION 9:

Que les comités du campus en alphabétisation voient à ce que l'alphabétisation déborde des cadres de l'approche scolarisante afin d'inclure des concepts qui favoriseront le développement social de la personne.

10. Phase expérimentale

Au Nouveau-Brunswick, la pratique d'alphabétisation des adultes est encore récente. Les activités exercées jusqu'à présent ont surtout été l'oeuvre des conseils d'alphabétisation et des Collèges communautaires. Comme on l'a vu à la deuxième partie de ce rapport, ces deux organismes offrent des services à la population analphabète, mais il semble y avoir peu de cohésion entre les deux. Chacun répond aux besoins immédiats des personnes qui s'adressent à eux, sans toutefois encadrer cette formation dans un processus d'éducation permanente.

Cependant, avant d'apporter des changements drastiques à la situation actuelle, il serait raisonnable de débuter par

une phase d'expérimentation. Pendant cette période, un modèle de fonctionnement sera établi dans deux régions, l'une francophone et l'autre anglophone. Bathurst devrait être la région francophone designée et Saint-Jean, la région anglophone. Ces deux endroits ont été choisis puisqu'il existe déjà, dans ces deux villes, des conseils d'alphabétisation qui fonctionnent assez bien. En outre, chacune a un campus du ministère de l'Éducation permanente qui possède déjà les infrastructures nécessaires à l'implantation de nouveaux programmes. Enfin, les deux autres éléments sont déjà en place: les cours à l'extension sont bien structurés et le nombre d'inscriptions est assez élevé. Tous les intervenants en alphabétisation provenant de ces deux régions seront appelés à travailler en étroite collaboration afin qu'il y ait continuité à partir du moment où une personne débute sa formation. Ce projet-pilote permettra de déterminer si des cours à plein temps répondent aux attentes et besoins de la population analphabète. Si tel est le cas, ces deux institutions serviront de modèles aux autres Collèges communautaires. Au cours de cette phase, ces deux Collèges devront élargir leurs programmes de formation académique pour en permettre l'accès à tous ceux qui désirent des cours à plein temps à partir de la première année. Aussi, des mécanismes seront mis en place afin que les adultes ayant reçu leur formation des formateurs bénévoles ou par les éducateurs des sessions de cours du soir puissent

continuer leurs études dans ces établissements d'enseignement. Éventuellement, les étudiants qui complèteront leur formation académique jusqu'à la dixième année pourront s'inscrire aux cours de formation professionnelle.

Afin que cette expérience soit valable, tous les organismes participant à des activités d'alphabétisation dans une région donnée devront bien renseigner les analphabètes quant aux possibilités qui leur sont offertes. Pour être en mesure de répondre à toutes les demandes de cette clientèle, les conseils d'alphabétisation devront s'assurer que le nombre de formateurs bénévoles sera suffisant. D'autre part, les Collèges communautaires ouvriront leurs portes au plus grand nombre possible d'étudiants. Si les services de formation ne sont pas disponibles quand la personne en fait la demande, il est fort probable qu'elle ne fera pas une autre tentative six mois plus tard.

Entre autre, pendant ces deux ans, les initiatives de production de matériel pédagogique devraient être encouragées. On devrait également s'occuper de la formation des alphabétiseurs bénévoles et de ceux qui enseignent les cours réguliers et les cours du soir offerts par l'entremise des Collèges communautaires. Aussi, une attention toute particulière devrait être accordée à l'évaluation des programmes de scolarisation des adultes.

RECOMMANDATION 10:

Qu'une phase expérimentale de deux ans soit soutenue par le ministère de l'Éducation permanente à au moins deux endroits dans la province, notamment Bathurst et Saint-Jean, d'après les critères énoncés au préalable.

11. Les sessions de formation

Beaucoup de personnes travaillent comme bénévoles en alphabétisation sans aucune formation pédagogique antérieure. Les seuls critères pour être alphabétiseur ou formateur sont: la bonne volonté, l'esprit à l'écoute des besoins des analphabètes et suivre une session de formation. Ces sessions sont habituellement organisées par le conseil d'alphabétisation local quand le nombre de bénévoles le justifie. Les animateurs de ces sessions sont, chez les anglophones, des personnes faisant partie de l'exécutif national ou provincial de "Laubach Literacy of Canada" ou certains formateurs qui ont le plus d'expérience dans l'enseignement aux analphabètes selon la méthode "Laubach". Chez les francophones, celles-ci sont animées habituellement par l'auteur du livre que l'on emploie comme matériel didactique. Quelques francophones ont suivi les mêmes sessions que les anglophones puisque la méthode phonétique employée dans le matériel "Laubach" est utilisée par certains auteurs francophones.

Quelle que soit la méthode utilisée, le bien-fondé de ces sessions de formation n'a plus à être prouvé. Pour plusieurs bénévoles, ces dix à douze heures sont les seules occasions de rencontrer d'autres personnes oeuvrant pour la même cause. Aussi, ces ateliers leur permettent de voir si la tâche de formateur leur convient. Quelques-uns ont beaucoup de temps et de bonne volonté, mais ils se rendent compte que l'alphabétisation n'est pas leur domaine. Bien d'autres, par contre, y trouvent un enrichissement personnel et y consacrent plusieurs heures par semaine. Toutes les personnes bénévoles en alphabétisation sont demandées de suivre ces sessions, car, en plus de la méthode d'enseignement, une partie du programme est consacrée à l'apprentissage adulte.

De telles sessions de formation nécessitent du temps, de l'argent, des ressources humaines et des espaces physiques. Chaque conseil d'alphabétisation n'a pas les moyens de défrayer ces dépenses. Ceux qui reçoivent des fonds d'organismes locaux peuvent se permettre d'organiser ces rencontres, mais les seuls frais remboursés sont ceux des personnes ressources; les participants paient leurs dépenses. La documentation nécessaire ainsi que les locaux sont des coûts qui, parfois, entament une bonne partie des fonds du conseil. Dans certaines régions, si les conseils en font la demande, le Collège communautaire prête des locaux et voit à la reproduction du matériel nécessaire, mais ceci n'est quand même pas assez. Le ministère de l'Éducation permanente

devrait être disposé à supporter financièrement l'organisation de ces sessions de formation puisque les conseils d'alphabétisation n'en ont pas les moyens.

Cependant, l'organisation technique, le programme et la fréquence de ces sessions seront la responsabilité des conseils. Le ministère de l'Éducation permanente ne devra exercer aucune ingérence quant l'organisation à moins que les conseils en fassent la demande. La recommandation qui suit est proposée en attendant la mise en vigueur de la recommandation 7.

RECOMMANDATION 11:

Que le ministère de l'Éducation permanente continue de soutenir les sessions de formation pour les formateurs bénévoles jusqu'à l'entrée en vigueur de la recommandation 7.

12. Formation professionnelle des enseignants en alphabétisation

Bien que beaucoup de personnes pensent que lorsqu'on connaît le matériel didactique, que l'on a à son crédit des cours en pédagogie et quelques années d'expérience dans le domaine éducatif, on a tous les atouts pour être un bon éducateur. Il existe quand même des domaines relativement nouveaux qui demandent une certaine formation. L'Université du Québec à Montréal est certainement en accord avec cette

idée, puisque des cours menant à un certificat pour les formateurs en alphabétisation devraient débuter en septembre 1983. Donc, on reconnaît qu'il y a un besoin de formation pour les personnes oeuvrant avec les analphabètes. Aussi, il existe depuis quelques années, dans certaines universités, des programmes de premier, deuxième et troisième cycle en éducation des adultes.

Le perfectionnement professionnel des enseignants étant une préoccupation du ministère de l'Éducation permanente, il est donc important que les besoins en formation des enseignants en alphabétisation soient identifiés. Par ailleurs, une consultation auprès des universités offrant des cours dans cette discipline serait souhaitable afin de déterminer les exigences de cette nouvelle pratique. Tous les intervenants en alphabétisation devraient avoir accès à de tels cours, s'ils le désirent.

RECOMMANDATION 12:

Il est recommandé:

1) que le ministère de l'Éducation permanente, par l'entremise des services du Perfectionnement professionnel, voit à ce que les enseignants en alphabétisation reçoivent une formation adéquate,

2) que les services du Perfectionnement professionnel soient disponibles aux organisations bénévoles en alphabétisation quand ils en font la demande.

13. Recherche concernant le matériel didactique

Dans la province, presque toutes les personnes qui sont reliées, de près ou de loin, aux activités d'alphabétisation ont entendu parler de la méthode "Laubach". Chez les anglophones, les formateurs ont reçu une session de formation concernant l'apprentissage de cette méthode qui se veut phonétique. Par contre, chez les francophones, cette méthode n'est pas acceptée par tous, et le matériel qui s'y rattache n'est pas disponible en français. Chaque formateur francophone emploie le matériel didactique qui semble le mieux approprié et qu'il peut obtenir assez facilement. Par conséquent, les ateliers de formation sont très difficiles à organiser et chacun se sent isolé face à ce sujet.

Pour remédier à ce problème, le M.É.P. devrait entreprendre une recherche exhaustive concernant le matériel didactique de langue française employé pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture aux analphabètes et, aussi, toute autre publication qui pourrait aider ces personnes à être autonomes. L'apprentissage adulte étant différent de celui de l'enfant, les livres choisis seront rédigés dans un langage adulte et mettront en cause des situations vécues par les adultes. Un autre facteur à considérer est la population visée par les textes. Si un livre a été rédigé dans la région du Lac-Saint-Jean au Québec, les textes reflèteront les réalités des gens de cette partie du Québec. Alors, est-ce que ce livre sera intéressant pour les adultes

du Nouveau-Brunswick? Par conséquent, le matériel didactique choisi devra être dans un langage aussi général que possible et quelques publications locales pourront compléter le tout. Déjà, certaines régions de la province ont entrepris de tels projets et il existe différents écrits, soit publicitaires, commerciaux ou autres, offerts gratuitement au public. Les étudiants-adultes veulent surtout apprendre à lire et à écrire des mots ou des phrases qu'ils peuvent mettre en pratique aussitôt. Donc, il est très important de bien choisir le matériel et d'être à l'écoute des étudiants.

RECOMMANDATION 13:

Il est recommandé:

1) que le ministère de l'Éducation permanente et les organismes bénévoles en alphabétisation entreprennent une recherche afin de déterminer le matériel didactique le plus adéquat pour les analphabètes, et en initient l'élaboration, s'il n'y en a pas qui convienne.

2) que le ministère de l'Éducation permanente accorde la priorité à la recherche et à l'élaboration de matériel didactique pour les analphabètes francophones.

14. Achat de matériel didactique

Depuis quelques années, le ministère de l'Éducation permanente, par l'entremise des services à l'extension des Collèges communautaires, paie le matériel didactique employé par les organisations bénévoles pour l'alphabétisation. Chaque conseil n'a qu'à faire la demande au Collège de sa région. Cette pratique est très appréciée par les conseils ainsi que par les étudiants. Souvent, ni l'un ni l'autre n'ont les moyens de payer ce matériel indispensable à la formation. Plusieurs personnes concernées ont affirmé que, sans les fonds provenant du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, la majorité des conseils ne pourrait plus fonctionner.

RECOMMANDATION 14:

Que le ministère de l'Éducation permanente continue à payer le matériel didactique nécessaire aux organisations bénévoles en alphabétisation selon les critères existants, jusqu'à ce que le coût de ces achats soit inclus dans les budgets présentés par les comités provinciaux en alphabétisation.

15. Nombre d'étudiants dans les classes

Un autre facteur à considérer est le principe "l'un enseigne à l'autre" mis en application par les conseils d'alphabétisation. Selon certains formateurs, c'est le moyen le plus efficace d'intéresser et de garder les étudiants, car la plupart ne sont pas prêts ou ne veulent pas faire partie d'un groupe. Il est possible pour les organismes bénévoles d'appliquer ce principe, mais pour les institutions d'enseignement, ceci s'avère trop dispendieux et devient donc irréalisable.

Enfin, pour ceux qui ne sont pas prêts à s'intégrer à un groupe et qui veulent recevoir une formation, les formateurs bénévoles sont leur planche de salut. À mesure que ces étudiants prendront confiance en eux-mêmes, cette réticence disparaîtra peut-être petit à petit. Ceux qui veulent poursuivre leur formation dans les Collèges communautaires devront nécessairement s'acclimater à une situation de groupe. Afin que ces étudiants aient l'attention individuelle requise et que leur progrès soit suivi de très près, le nombre d'étudiants par classe ne devra pas être trop élevé. D'après des expériences vécues dans les autres provinces, le nombre ne devrait pas être supérieur à huit pour les groupes d'analphabètes complets et de dix pour les analphabètes fonctionnels.

RECOMMANDATION 15:

Il est recommandé que dans les programmes de formation offerts par le ministère de l'Éducation permanente aux groupes d'analphabètes:

1) que le maximum d'étudiants par classe soit de huit (8) pour les cours à l'extension et les cours réguliers s'adressant aux analphabètes complets (4e année et moins);

2) que le maximum d'étudiants par classe soit de dix (10) pour les cours à l'extension et les cours réguliers s'adressant aux analphabètes fonctionnels (de 5e à 8e année inclusivement).

16. Les aménagements nécessaires

Comme il a été mentionné auparavant, il faut que les programmes en alphabétisation "collent" à la réalité des analphabètes. Il en est de même pour les lieux où ces cours seront donnés. Les organismes bénévoles n'ont pas de problème à ce niveau puisque le formateur et l'étudiant choississent un endroit qui leur convient. Souvent, la personne analphabète préfère se rendre au domicile du formateur pour conserver encore plus l'anonymat, surtout si celui-ci demeure dans un autre quartier. Quelques conseils ont fait des arrangements avec les autorités de la bibliothèque locale afin d'avoir des locaux pour ces rencontres.

Lorsqu'on choisit un local pour des cours aux analphabètes, il faut se rapprocher de ces derniers, le plus possible. À moins que les dépenses de déplacement soient payées, la plupart d'entre eux ne pourront avoir accès à ces cours si la distance à parcourir est trop grande. De plus, si les locaux disponibles sont dans de grands édifices comme les polyvalentes, beaucoup se sentiront insécures puisqu'ils ne pourront pas s'orienter dans ce labyrinthe. Aussi, puisqu'il y a habituellement d'autres cours en même temps, ces gens seront peut-être gênés de rencontrer d'autres gens qui savent lire et écrire. Un autre facteur à considérer est l'attitude négative que certains ont vis-à-vis l'école. Alors, si on les ramène dans un environnement semblable, il risque fort bien de se produire le même phénomène.

Les Collèges communautaires étant situés dans les villes, il faut envisager le déplacement vers les régions rurales si on veut rejoindre le plus de gens possible. Les cours aux analphabètes ne nécessitant pas d'équipement lourd, il sera plus facile de décentraliser ces activités. Dans presque tous les villages, des salles comme, par exemple, les locaux des Chevaliers de Colomb, les sous-sol d'églises, les salles communautaires se prêteraient bien à ce genre d'activités. Ces endroits sont connus des analphabètes et sont situés, habituellement, au centre des villages.

RECOMMANDATION 16:

Que le ministère de l'Éducation permanente voit à ce que les cours offerts à des groupes d'analphabètes soient dans plusieurs localités afin de rejoindre le plus de gens possible et que les locaux utilisés soient les plus adéquats.

17. Horaire des cours

D'après le tableau 12, on voit que le plus haut pourcentage de la population analphabète se retrouve dans les comtés économiquement faibles. Dans cette étude, les analphabètes n'ont pas été identifiés d'après leur emploi ou le salaire qu'ils gagnent, mais quelques rapports publiés dans les autres provinces indiquent que le plus haut taux se trouve chez les personnes à faible revenu. Les emplois qu'ils occupent sont saisonniers ou les moins rémunérés; beaucoup sont aussi des chômeurs ou des assistés sociaux.

Les gens qui travaillent dans des industries saisonnières ne peuvent exercer leur métier douze mois par année. Alors, si on offre des cours le jour, durant la saison morte, le nombre d'inscriptions serait peut-être plus élevé. Évidemment, avant de commencer quoi que ce soit, il faut savoir si les gens sont intéressés à suivre des cours et quel est le moment de la journée le plus propice pour eux.

RECOMMANDATION 17:

Que l'horaire des cours mis sur pied par le ministère de l'Éducation permanente pour les groupes d'analphabètes soit flexible permettant ainsi à la population visée l'accès à ces cours.

ANNEXES

ANNEXE 1

RAPPORT SUR LES PROGRAMMES D'ALPHABÉTISATION DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Principe

Introduction: La définition communément utilisée pour définir l'alphabétisation est:

a. La découverte de ses ressources:
permettre à l'adulte de découvrir ses potentialités, de les actualiser et d'en dépasser les limites;

b. La connaissance de base:
permettre l'acquisition des concepts, des connaissances et des "habiletés" transférables d'un domaine du savoir à l'autre ou d'une situation à l'autre;

c. La maîtrise des langages:
assurer la maîtrise des langages utilisés: langue parlée et langue écrite, lecture, calcul, codes sociaux et systèmes symboliques (signalisation, unités de mesure, informatique);

d. La créativité et l'initiative:
susciter la créativité et l'esprit d'initiative et favoriser le développement d'"habiletés" nécessaires aux apprentissages autonomes;

e. Le développement du sens critique:
développer chez l'adulte la capacité de s'approprier de l'information et des connaissances, de les critiquer, de les confronter, d'en vérifier les sources et de les éprouver.

Il est connu de tous qu'il y a un très grand nombre de néo-brunswickois qui sont des analphabètes. Jusqu'à présent les comités d'alphabétisation ont fait des efforts louables pour améliorer la condition des analphabètes.

À la réunion du comité de gérance du mois d'avril, le sous-ministre du ministère de l'Éducation permanente demandait qu'une étude soit entreprise afin de pouvoir mieux définir le rôle du Ministère dans ce domaine. Cette tâche a été assignée au directeur francophone des programmes d'études et au coordonnateur du perfectionnement professionnel.

Il fut donc décidé de retenir les services d'un expert conseil qui aurait la responsabilité de préparer un rapport qui traiterait des éléments suivants:

1- Décrire la situation de l'alphabétisation, complète (5e ou moins), fonctionnelle (moins que la 8e ou 9e), au Nouveau-Brunswick):

1.1- nombre d'analphabètes complets au Nouveau-Brunswick;

1.2- le nombre et moyenne d'âge par région et par langue maternelle;

1.3- nombre d'analphabètes fonctionnels au Nouveau-Brunswick;

1.4- nombre et moyenne d'âge par région et par langue maternelle.

2- Établir le nombre et niveau de formation qu'on désire par région et par langue maternelle.

3- Décrire les services rendus par les associations bénévoles du Nouveau-Brunswick:

3.1- le nombre de personnes qui ont été formées durant les cinq dernières années;

3.2- le nombre en formation pendant l'année 1982-83;

3.3- les programmes d'études utilisés en français et en anglais.

4- Résumer les suivis qui ont été effectués chez les étudiants.

5- Décrire les façons de dispenser cet enseignement dans les institutions publiques d'enseignement dans les différentes provinces canadiennes.

5.1- structures d'organisation, lien avec autres agences gouvernementales;

5.2- méthode d'enseignement;

5.3- coût et méthode de fonctionnement;

5.4- lien avec les autres services d'éducation;

5.5- autres particularités.

6- <u>Recommandations</u>

a- La politique que devrait adopter le ministère de l'Éducation permanente.

b- Le modèle administratif proposé.

c- Le modèle pour dispenser l'enseignement

i- Méthode d'enseignement

ii- La coordination provinciale et régionale

iii- Le matériel didactique à être utilisé

iv- Façons de dispenser l'enseignement - cours du soir, cours le jour; campus ou hors-campus, etc.

d- Les aménagements nécessaires.

e- Les coûts d'implantation.

f- L'échéance pour l'implantation.

g- Le perfectionnement professionnel des enseignants qui devront enseigner le programme.

Phase II de la recherche

Le ministère de l'Éducation permanente a aussi l'intention de mettre en place un procédé qui permettra à un étudiant d'améliorer ses compétences à partir d'où il est.

Sans doute que plusieurs étudiants se situeront parmi les analphabètes. Ce rapport doit décrire:

1- Comment le Ministère doit faire le lien entre la phase I et la phase II.

2- Identifier le point où l'étudiant sera prêt à entreprendre la phase II.

3- Identifier le testing qui doit être administré aux étudiants à divers niveaux.

ANNEXE 2

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Mandat du Comité de direction en alphabétisation

Formation

. Le comité sera formé de membres francophones et anglophones ayant de l'expérience en alphabétisation soit comme bénévole, membre d'un conseil d'alphabétisation provincial ou national, ou employé d'une institution d'enseignement qui voit à la formation des analphabètes.

Les membres de ce comité seront:

- Le directeur de la Division francophone des programmes d'études au ministère de l'Éducation permanente;
- La coordonnatrice du perfectionnement professionnel au ministère de l'Éducation permanente;
- Le président de "Laubach Literacy of Canada";
- La vice-présidente de "Laubach Literacy of Canada";
- Le président de "Laubach Literacy of Canada - New Brunswick";
- Coordonnatrice d'un projet en alphabétisation par une institution d'enseignement dans une autre province;
- Coordonnatrice des services à l'extension au ministère de l'Éducation permanente;
- Enseignant en alphabétisation à titre bénévole;
- Employé au ministère de l'Éducation permanente ayant le mandat de rédiger le rapport.

Le président de ce comité sera le directeur de la Division francophone des programmes d'études. Le ou la secrétaire sera choisi(e) parmi les membres.

Le travail de ce comité sera terminé quand le rapport final sera présenté aux sous-ministres du ministère de l'Éducation permanente.

Rôle

Les principales fonctions du Comité de direction en alphabétisation seront de:

1- Fournir aux membres l'occasion de s'informer sur l'orientation que prend l'étude;

2- Servir de tribune aux responsables de l'étude en permettant un échange sur les grandes questions de l'heure en alphabétisation;

3- Soumettre des suggestions ou des recommandations afin que le rapport reflète, autant que possible, les désirs et les aspirations des groupes concernés;

4- Recommander des changements ou modifications à apporter au rapport préliminaire;

5- Réviser le rapport final avant qu'il soit présenté au comité des Services éducatifs du ministère de l'Éducation permanente.

Fréquence des réunions

Les réunions du Comité de direction en alphabétisation seront convoquées par le président de ce comité. Le président prévoit deux (2) réunions: la première pour étudier le rapport préliminaire (fin-novembre) et la deuxième pour évaluer le rapport final (mi-décembre). S'il le juge nécessaire, le président peut convoquer une réunion spéciale.

Les dépenses de voyage des membres du Comité seront défrayées par le ministère de l'Éducation permanente aux taux acceptés par le Conseil du Trésor.

1982-11

ANNEXE 3

"LAUBACH LITERACY OF CANADA--NEW BRUNSWICK"

Conseils d'alphabétisation

desservant la population anglophone à:

Bathurst

Dorchester

Moncton

Saint-Jean

Fredericton

Chatham

Woodstock

Sussex

Sackville

Perth-Andover

Saint-Martin's

Saint-Stephen

Chipman

Boiestown

desservant la population francophone à:

Bathurst

Grand-Sault

ANNEXE 4

Campus du ministère de l'Éducation permanente

● Localités où les campus sont situés

ANNEXE 5

ORGANIGRAMME

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

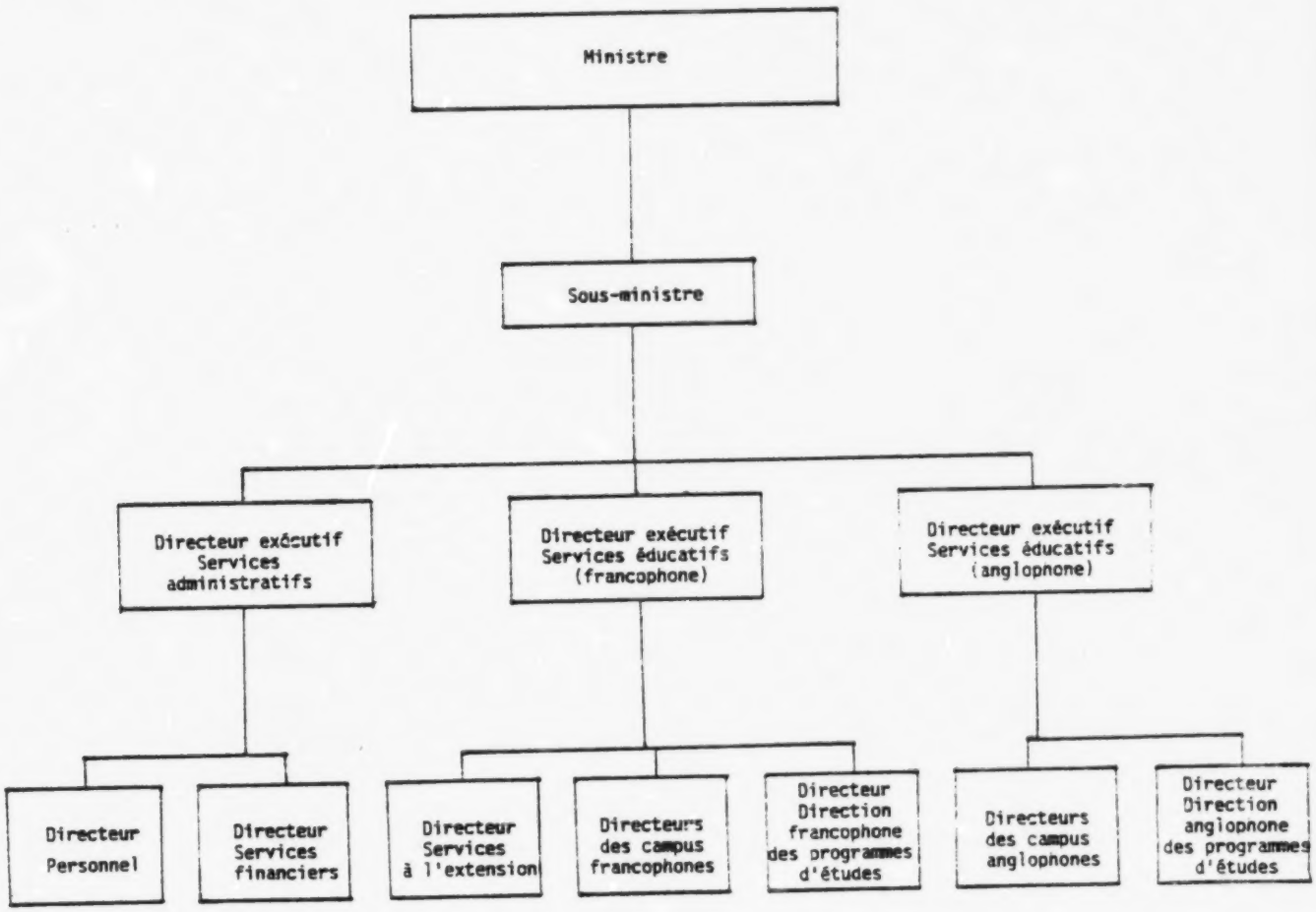

BIBLIOGRAPHIE

Alberta (Prov.). Alberta Advanced Education and Manpower. Further Education Services. Educational Communication Corporation. Write Break. Edmonton, juin 1982.

Canada. Canadian Library Association. "Canadian Library Journal", Action for Literacy, vol. 37, 4 (août 1980). Ottawa.

Canada. Comité spécial sur les perspectives d'emploi pour les années 80. Work for Tomorrow. Ottawa, juillet 1981, 171 p.

Canada (Québec). Institut canadien d'éducation des adultes. Pour une alphabétisation populaire. Montréal, octobre 1980. 16 p.

Canada. Rassemblement canadien pour l'alphabétisation (Thomas, Audrey M.). Adult Literacy in Canada; rapport préparé pour le séminaire international "The Adult Literacy in Industrialized Countries", Eastbourne. Toronto, 1981. 14 p.

Canada. Rassemblement canadien pour l'alphabétisation (Thomas, Audrey M.). Canadian Adult Basic Literacy Resource Kit. Toronto, juillet 1979. 227 p.

Canada. Rassemblement canadien pour l'alphabétisation (Thomas, Audrey M.). La formation de base des adultes dans les années 70: Rapport de la conférence. Toronto, 1978.

Canada. World Literacy of Canada (Thomas, Audrey M.). Adult Basic Education and Literacy Activities in Canada 1975-76. Toronto, avril 1976. 149 p.

Colombie-Britannique (Prov.). Ministry of Education. Post-Secondary Department, Policies and Procedures. mars 1982.

Nouveau-Brunswick (Prov.). Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. Plan quinquennal 1978-1983 (volume II). Fredericton, mai 1978. 531 p.

Ontario (Prov.). Ministry of Education et Ministry of Colleges and Universities. Continuing Education: The Third System. mars 1981, 133 p.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Les textes normatifs de l'UNESCO. Genève, 1980.

Québec (Prov.). gouvernement du Québec. Commission d'étude sur la formation des adultes. Apprendre: une action volontaire et responsable (abrégé). Montréal, février 1982. 44 p.

Québec (Prov.). Ministère de l'Éducation. Direction générale de l'éducation des adultes (Hautecoeur, Jean-Paul). Analphabétisme et alphabétisation au Québec. Québec, 1978. 222 p.

Québec (Prov.). Ministère de l'Éducation. Direction générale de l'éducation des adultes (Hautecoeur, Jean-Paul). Alpha 80. Québec 1982. 370 p.

Québec (Prov.). Ministère de l'Éducation. Direction générale de l'éducation des adultes (Hautecoeur, Jean-Paul). Alpha 82. Québec 1983. 422 p.

Québec (Prov.). Ministère de l'Éducation. Direction générale de l'éducation des adultes (Hautecoeur, Jean-Paul). Pratiques d'alphabétisation. Québec, 1982. 408 p.

Québec (Prov.). Ministère de l'Éducation. Direction générale de l'éducation des adultes (Hautecoeur, Jean-Paul). "Pour le développement de l'alphabétisation au Québec", Le Grain de sel, mai 1979 (édition spéciale). 31 p.

Québec (Prov.). Regroupement des groupes populaires en alphabétisation. L'alphabétisation au Québec, situations, recommandations (mémoire présenté à la Commission d'étude sur la formation des adultes et au ministère de l'Éducation). Montréal, juin 1981. 90 p.

POOR

QUALITY

ORIGINAL